

---

# JOURNAL OFFICIEL



**DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE  
DÉBATS PARLEMENTAIRES  
ASSEMBLÉE NATIONALE**

---

**CONSTITUTION DU 4 OCTOBRE 1958**

**8<sup>e</sup> Législature**

**PREMIÈRE SESSION ORDINAIRE DE 1987-1988**

**(14<sup>e</sup> SÉANCE)**

**COMPTE RENDU INTÉGRAL**

**2<sup>e</sup> séance du mardi 13 octobre 1987**

## SOMMAIRE

### PRÉSIDENCE DE M. CHARLES MILLON

1. **Fixation de l'ordre du jour** (p. 4217).
2. **Loi de finances pour 1988**. - Suite de la discussion générale d'un projet de loi (n. 4217).  
Question préalable de M. Lajoinie : MM. Roger Combrisson, Philippe Auberger. - Rejet par scrutin.  
MM. Franck Borotra,  
Jean Giard,  
Christian Goux,  
Gérard Trémège,  
Pascal Arrighi,  
Jean Royer,

M<sup>me</sup> Françoise de Panafieu,  
MM. Jean Jarosz,  
Christian Pierret, Alain Juppé, ministre délégué auprès du ministre de l'économie, des finances et de la privatisation, chargé du budget, porte-parole du Gouvernement.

MM. le président, Christian Pierret.

Renvoi de la suite de la discussion à la prochaine séance.

3. **Dépôt d'un projet de loi adopté par le Sénat** (p. 4240).
4. **Ordre du jour** (p. 4240).

# COMPTE RENDU INTEGRAL

**PRÉSIDENCE DE M. CHARLES MILLON,**  
vice-président

La séance est ouverte à vingt et une heures trente.

**M. le président.** La séance est ouverte.

1

## FIXATION DE L'ORDRE DU JOUR

**M. le président.** L'ordre du jour des séances que l'Assemblée tiendra jusqu'au mardi 27 octobre 1987 inclus a été ainsi fixé en conférence des présidents :

Ce soir, et mercredi 14 octobre, neuf heures trente et quinze heures, après les questions au Gouvernement :

Suite de la discussion générale du projet de loi de finances pour 1988.

A vingt et une heures trente :

Suite de la discussion générale et discussion de la première partie du projet de loi de finances pour 1988.

Jeudi 15 octobre, à neuf heures trente, quinze heures et vingt et une heures trente, vendredi 16 octobre, à neuf heures trente, quinze heures et vingt et une heures trente, et éventuellement samedi 17 octobre, à neuf heures trente, quinze heures et vingt et une heures trente :

Suite de la discussion de la première partie du projet de loi de finances pour 1988.

Mardi 20 octobre, à neuf heures trente, seize heures et vingt et une heures trente :

Discussion de la deuxième partie du projet de loi de finances pour 1988 :

Légion d'honneur et ordre de la Libération ;

Justice ;

Mer.

Mercredi 21 octobre, à neuf heures trente, quinze heures, après les questions au Gouvernement, et vingt et une heures trente :

Départements et territoires d'outre-mer.

Jeudi 22 octobre, à neuf heures trente, quinze heures et vingt et une heures trente :

Commerce et artisanat ;

Coopération ;

Anciens combattants.

Vendredi 23 octobre, à neuf heures trente, quinze heures et vingt et une heures trente :

Agriculture, prestations sociales agricoles.

Lundi 26 octobre, à neuf heures trente, quinze heures et vingt et une heures trente :

Industrie ;

Postes et télécommunications.

Mardi 27 octobre :

A neuf heures trente :

Tourisme.

A quinze heures trente :

Déclaration du Gouvernement sur la politique en matière de privatisation et débat sur cette déclaration.

A vingt et une heures trente :

Suite de la discussion de la deuxième partie du projet de loi de finances pour 1988 :

Éventuellement, suite de l'ordre du jour du matin ;

Jeunesse et sports.

2

## LOI DE FINANCES POUR 1988

### Suite de la discussion générale d'un projet de loi

**M. le président.** L'ordre du jour appelle la suite de la discussion générale du projet de loi de finances pour 1988 (n<sup>o</sup> 941, 960).

M. Lajoinie et les membres du groupe communiste opposent la question préalable, en vertu de l'article 91, alinéa 4, du règlement.

La parole est à M. Roger Combrisson.

**M. Roger Combrisson.** Monsieur le président, monsieur le ministre de l'économie, des finances et de la privatisation, un journaliste réputé - et qui n'est pas des nôtres - écrivait récemment, à propos de votre budget, qu'il appelle un « budget de charme », cette conclusion : « Le tout est de savoir si les sacrifices qui nous attendent éviteront à la France les voies du déclin. La réponse demeure incertaine. »

Non ! La réponse est certaine : votre budget est à la fois le produit et l'instrument du déclin de la France, en dépit de toutes les contestations.

Le développement du chômage et de la précarité du travail en est la première mesure concrète. A l'opposé, l'accumulation financière, stérile pour l'intérêt du pays, en est une autre.

Cancer du chômage et cancer financier se conjuguent. L'un nourrit l'autre et ils rongent l'économie française. Ils se développeront tous deux inexorablement.

Au-delà des chômeurs officiels, le nombre total des personnes privées de contrat de travail a presque doublé depuis 1980, atteignant trois millions et demi de personnes, dont 30 p. 100 de jeunes. La production industrielle a stagné, se situant à l'indice 105 contre 100 en 1980.

Voilà plus de dix ans que les gouvernements successifs justifient une politique de soutien au tout à l'exportation des marchandises et des capitaux au nom de la compétitivité.

En 1986, malgré une quatrième dévaluation du franc, le solde industriel de la balance des paiements était en retrait sur celui de 1980. De 1980 à 1986, la pénétration des importations sur le marché intérieur a augmenté de près de 22 p. 100 - de 31 p. 100 pour les produits manufacturés.

Et pourtant, de 1982 à 1986, la productivité du travail a augmenté de 11 p. 100, tandis que les coûts salariaux français sont inférieurs de 12 p. 100 aux coûts allemands.

De 1982 à 1986, le pouvoir d'achat des salaires nets versés à l'ensemble des ménages a diminué de 1,5 p. 100, alors que, dans le même temps, le pouvoir d'achat des patrimoines de rapport a augmenté de 7,5 p. 100 par an. Les profits bruts des entreprises ont été multipliés par 2,14 depuis 1980. La part des profits dans les richesses produites par les entreprises est passée de 26 p. 100 en 1981 à 40 p. 100 en 1986, tandis que la rémunération globale du travail salarié par rapport aux revenus totaux est tombée de 65 p. 100 en 1982 à 61 p. 100 en 1986.

Les investissements à l'étranger sont passés en francs courants de 36 milliards de francs en 1981 à 100 milliards de francs en 1987.

La dégradation de l'emploi et des salaires et une productivité en progrès ont servi essentiellement à gonfler les fortunes des grands possédants et les profits spéculatifs. Les richesses créées sont détournées vers l'accumulation financière au détriment du progrès social.

A l'issue du septennat, la régression sociale et les tendances au déclin national se sont installées à la fois comme réalités et comme menaces pour l'immense majorité des Français.

Mais, s'il est le produit du déclin, le budget pour 1988 en est aussi l'instrument, et un instrument perfectionné. Il l'est en premier lieu par le cadrage macroéconomique dans lequel s'inscrit le Gouvernement. Le budget de la France a besoin de sincérité. Or, comme l'an dernier, les prévisions économiques ne sont pas fiables. Elles ne sont pas sincères.

Que disait, en octobre 1986, M. le ministre d'Etat, lors de la présentation du budget pour 1987 ? « Nous avons trois objectifs majeurs : annuler l'écart de hausse des prix avec nos principaux partenaires ; rejoindre, grâce au dynamisme retrouvé des exportations et des investissements, le taux de croissance moyen des grands pays industrialisés ; faire en sorte que la France redevienne créatrice nette d'emplois. »

**Un député du groupe communiste.** On en est loin !

**M. Roger Combrisson.** M. le ministre d'Etat poursuivait : « Le volume de l'investissement devrait progresser de 5 p. 100 en 1987. Cette évolution s'explique par la hausse du taux de marge des entreprises, la baisse des taux d'intérêt et de l'impôt sur les sociétés, la reprise de la croissance économique. »

Qu'en est-il un an plus tard ?

Le Gouvernement a dû réviser ses prévisions.

Le pouvoir d'achat des revenus salariaux et sociaux reculera d'un demi-point en 1987. Le pouvoir d'achat du S.M.I.C. a déjà baissé d'un point et demi depuis juillet 1986.

Les entreprises continuent de réduire les emplois. L'I.N.S.E.E. prévoit une baisse de 100 000 emplois salariés en 1987.

Les investissements n'ont augmenté que de 1 p. 100 dans l'industrie en 1986 et, comme la croissance, seront en 1987 inférieurs aux prévisions.

Où la poursuite de cette politique va-t-elle conduire la France ?

D'après les prévisions établies par le Fonds monétaire international, la France se situerait en queue de peloton pour la croissance en 1987 : 1,5 p. 100 contre 2,4 p. 100 pour la R.F.A. et 3,4 p. 100 pour la Grande-Bretagne. Pour 1988, la France resterait bonne dernière, avec une croissance de 1,8 p. 100. Les projections économiques à l'horizon de 1992 tablent, à politique économique inchangée, sur une progression sensible du nombre de chômeurs.

Or vous allez miser plus encore sur la Bourse et la croissance financière, au détriment de la croissance économique.

Il n'est pas vrai que moins d'impôts pour les entreprises et pour la Bourse fassent plus de croissance.

Privilégier la Bourse, lui sacrifier l'emploi et la production a été l'axe de la politique financière et budgétaire des cinq dernières années.

Les privatisations d'aujourd'hui ne font que prendre le relais des réformes antérieures pour développer la Bourse, le relai des baisses d'impôt sur le capital et les plus-values ou de l'introduction partielle d'entreprises nationalisées en Bourse.

M. le ministre d'Etat s'est beaucoup appesanti sur la fiscalité. Nous préconisons, quant à nous, une politique fiscale qui distingue radicalement entre les revenus du travail, qu'il faut taxer moins, et les revenus du capital et du patrimoine, qu'il faut taxer plus.

Vous continuez à mettre l'accent sur la réduction de l'impôt sur le revenu, mais c'est pour en cacher la profonde injustice.

Vous annoncez une réduction de 4 p. 100 pour les tranches de 10 à 45 p. 100 et de 2 p. 100 au-delà de 45 p. 100. Mais cette réduction profite en priorité aux plus hauts revenus. Plus les revenus sont élevés, plus l'avantage est sensible.

Par exemple, le célibataire qui a un revenu de 60 000 francs par mois bénéficiera d'un abaissement de 12 p. 100 de son taux maximum d'imposition. Il paiera 6 636 francs de moins.

Mais le célibataire qui a un revenu de 6 000 francs par mois verra son taux d'imposition baisser de 1 p. 100. Il paiera seulement 47 francs de moins.

Le contribuable qui perçoit un salaire de 7 500 francs par mois bénéficiera d'une baisse de 150 francs quand le contribuable qui gagne 46 300 francs par mois aura droit à une minoration de 4 777 francs.

Alors que la pauvreté est réapparue et que des millions de personnes vivent avec moins de 50 francs par jour, que des enfants souffrent de malnutrition, que des personnes âgées vivent dans des conditions inhumaines, la solidarité nationale joue à l'envers, des plus défavorisés vers les plus favorisés.

L'an dernier, monsieur le ministre, s'agissant des prélèvements obligatoires - prélèvements fiscaux plus prélèvements sociaux -, vous tentiez de cacher leur augmentation.

Cette année, vous avez mis au point une argumentation selon laquelle la fiscalité est l'affaire de l'Etat, tandis que les cotisations sociales sont l'affaire des Français eux-mêmes, voire de ceux que vous appelez les partenaires sociaux. Mais ce n'est qu'une échappatoire, car vos intentions politiques demeurent quant à la protection sociale.

Vous voulez la faire payer de plus en plus majoritairement par les salariés eux-mêmes, sans concours de l'Etat, et avec participation de plus en plus réduite des entreprises, comme pour les allocations familiales.

Au demeurant, vous n'effacerez pas que vous avez déjà imposé pour le financement de la sécurité sociale une contribution de 15 milliards aux revenus du travail et une autre de 10 milliards pour l'assurance vieillesse.

Ces 25 milliards réduisent d'autant le pouvoir d'achat des salariés.

Par exemple, les salariés qui perçoivent moins que le S.M.I.C. et sont exonérés de l'impôt sur le revenu depuis 1983 ont vu leurs cotisations sociales augmenter de 50 p. 100.

Qu'allez-vous faire maintenant pour 1988 ? Nous sommes curieux de la réponse, que M. le ministre d'Etat a encore différée, cet après-midi, après les Etats généraux.

Ainsi, non seulement les prélèvements obligatoires augmentent alors que vous en aviez promis la réduction, mais leur structure, du fait du plafonnement des prélèvements sociaux, les fait peser proportionnellement plus sur les revenus modestes et moyens, c'est-à-dire les mêmes qui vont subir de plein fouet l'augmentation des 23 milliards de francs attendus au titre de la T.V.A. en 1988 et des 10 milliards de francs pour la taxe intérieure sur les produits pétroliers.

Au total, c'est pour 95 p. 100 des contribuables salariés qu'il y aura donc bien aggravation des prélèvements fiscaux et sociaux et allègement pour seulement 5 p. 100 d'entre eux qui perçoivent plus de 25 000 francs par mois.

Les salariés auront acquitté 31 milliards de francs de prélèvements supplémentaires en 1987 alors qu'entreprises et hauts revenus n'auront été mis à contribution qu'à hauteur de 5 milliards de francs. En 1988, cet écart sera encore plus important.

Et l'injustice fiscale se trouve amplifiée par tous les avantages spécifiques dont bénéficient les revenus du capital : suppression de l'impôt sur les grandes fortunes, renchérissement à 69 p. 100 de l'avoir fiscal, faible imposition des plus-values sur les valeurs mobilières, qui constitue un véritable encouragement à la spéculation financière, etc. La liste est longue.

J'insiste sur l'imposition des plus-values sur les valeurs mobilières, qui est de 16 p. 100 lorsque le montant annuel des cessions a dépassé 272 000 francs en 1986. La spéculation, qui ne joue pas le rendement des titres mais les plus-values en capital à court terme, rend cette imposition dérisoire. Elle est particulièrement injuste puisque celui qui a 300 000 francs de plus-values boursières dans l'année, soit 25 000 francs par mois, subira la même pression fiscale que le célibataire qui perçoit un salaire de 13 000 francs par mois.

Dans certains pays comme la R.F.A., les Etats-Unis ou le Japon, ces plus-values sont intégrées au revenu imposable, ce qui est la moindre des choses. Il est des domaines où vos modèles ne vous inspirent pas beaucoup, monsieur le ministre !

A ces avantages dont le système fiscal français est prodigue pour les revenus du capital, il faudrait ajouter l'encouragement à la fraude fiscale qu'ont constitué l'amnistie pour le rapatriement de 16 milliards de francs détenus illégalement à l'étranger ou la réduction de fait des pouvoirs des administrations des douanes et des impôts.

Les entreprises, le capital, les fortunes et les revenus très élevés se partagent ainsi l'essentiel des allègements fiscaux, qui sont une forme renouvelée du financement public aux grandes sociétés et que vous voulez accentuer.

L'idéologie libérale peut-elle se féliciter côté cour de réduire en 1988 de plus de 12 p. 100 les crédits du ministère de l'industrie mais, côté jardin, le financement public des grandes sociétés par des allègements fiscaux est six fois plus élevé. Bien qu'on glisse des ministères dépensiers au chapitre des dépenses fiscales, c'est toujours de financement public qu'il s'agit.

Il en est de même pour l'impôt sur les sociétés, dont le taux est tombé en deux ans de 50 à 42 p. 100, soit 10 milliards en moins. Or la pression réelle de l'impôt n'est pas de 42 p. 100 puisque une partie des bénéfices distribués jouit de l'avoir fiscal.

En réalité, avec une moitié des bénéfices distribués et une autre moitié mise en réserve, la pression réelle de l'impôt sur les sociétés n'est que de 27,5 p. 100. Ainsi, l'impôt sur le bénéfice des sociétés ne rapporte plus aujourd'hui qu'un peu plus de la moitié de l'impôt sur le revenu.

Il s'agit aussi de l'allègement de la taxe professionnelle - 7 milliards de francs -, de la suppression de la taxe sur les frais généraux des entreprises - 2,5 milliards de francs -, du système de provision pour congés payés - 1 milliard de francs -, du crédit d'impôt-recherche - 500 millions de francs -, de la déductibilité de la T.V.A. sur les télécommunications et le gas-oil - 7,5 et 1,5 milliards de francs.

Je relève à cet égard que, si la T.V.A. est remaniée, toutes les mesures ne sont pas de même nature. Le remboursement de la T.V.A. aux entreprises pour leurs dépenses de télécommunications est une aide indifférenciée au capital. Quant à la suppression de la T.V.A. applicable aux cliniques privées, elle n'égalise pas les conditions de la concurrence, elle favorise ceux qui veulent faire du profit sur la maladie contre l'hospitalisation publique.

La perspective du marché unique en 1992 sert de justificatif à tous les abandons de souveraineté, et notamment à la réforme dangereuse de l'harmonisation si on considère que la T.V.A. représente la moitié des recettes fiscales.

Pour prévenir certaines critiques, le Gouvernement commence par la réduction des taux de l'automobile et des disques. Ce ne sont nullement des produits de luxe. D'ailleurs, l'injustice n'est que partiellement corrigée. Les ventes d'automobiles et de deux-roues devraient être assujetties à la T.V.A. au taux intermédiaire de 18,6 p. 100 parce qu'il s'agit de produits d'usage courant.

L'harmonisation vous servira demain de prétexte pour, d'un côté, supprimer le taux de 33 p. 100 sur les produits de luxe et, de l'autre, refuser une baisse jusqu'au taux zéro sur les produits de première nécessité.

On commence à suggérer dans la majorité que la suppression progressive du taux majoré devrait être supportée à hauteur de 25 milliards de francs par le produit des privatisations.

C'est dire avec beaucoup de franchise que certains trouvent à l'achat de bijoux ou de fourrures une priorité qu'ils ne reconnaissent pas à la lutte contre la pauvreté.

**M. Paul Mercleca.** Très bien !

**M. Roger Combrisson.** La commission des finances a d'ailleurs déjà voté un amendement pour réduire à 7 p. 100 la T.V.A. des hôtels quatre étoiles, en gageant cette réduction sur l'augmentation du prix du tabac.

Le problème des taux, derrière lequel se profilent de mauvais coups contre la consommation populaire, a aussi une autre dimension. Les députés communistes estiment que la France doit garder sa pleine indépendance dans la détermination de son système fiscal. Le droit de lever l'impôt est inséparable de la souveraineté qu'exerce le Parlement et celui-ci ne doit en aucun cas en être privé.

Monsieur le ministre, si nous faisons le total du produit de votre arsenal d'avantages fiscaux au capital et à la fortune, du produit des privatisations réalisées et envisagées pour 1988 et du remboursement de l'emprunt Giacard, ce sont plus de 200 milliards de francs du patrimoine et de recettes de l'Etat qui auront été abandonnés.

Et pour quelle efficacité économique ? Tous les résultats économiques sont mauvais, contrairement à ce qu'on prétend, qu'il s'agisse de la croissance, des prix, de l'emploi, du commerce extérieur, de l'investissement.

**M. Arnaud Loperq.** Il faut changer de lunettes !

**M. Roger Combrisson.** L'austérité par la régression des salaires et des pensions alimente l'explosion des placements et la spéculation, non seulement pour les grandes fortunes, mais pour les entreprises françaises, qui délaissent l'investissement productif pour la course aux plus-values boursières. C'est là le nœud de la crise que vous vivez.

Les choix fondés sur la rentabilité capitaliste sont au cœur du déclin national. C'est la cause profonde du chômage.

**M. Paul Chomat.** Très bien !

**M. Roger Combrisson.** Cette politique de réhabilitation du profit capitaliste, amorcée par les gouvernements socialistes...

**M. Pierre Forgues.** Ah !

**M. Roger Combrisson.** ...et que vous amplifiez, conduit à réduire les crédits à l'économie distribués par les banques de 317 à 221 milliards de francs en six ans, alors que les financements par les marchés financiers seraient passés de 92 à 340 milliards de francs.

Ce sont les marchés financiers qui décident des financements et donc du choix de ce que l'on dépense ou de ce qu'on ne dépense pas : c'est d'ailleurs pour cela que vous avez abandonné toute planification de l'économie.

En effet, cette moindre dépendance des entreprises à l'égard des banques ne s'est pas traduite par un plus grand sens de ses responsabilités de la part du patronat. Il licencie et étouffe les capacités de production en France au profit des multinationales dominantes.

En 1986, les entreprises ont utilisé 197 milliards de francs à des placements financiers, soit 55 p. 100 du montant des investissements matériels. En 1986, ces placements ont augmenté cinq fois plus que les investissements matériels.

En 1986 encore, 35 p. 100 des ressources financières des entreprises ont été consacrées à l'achat d'actifs financiers contre 3 p. 100 seulement en 1979. Est-ce qu'au moins ces mouvements ont porté sur les entreprises françaises ? Non. Les investissements directs à l'étranger ont atteint 34 milliards, plus 43 milliards de placements financiers, soit au total 77 milliards de sorties de capitaux. Les vingt groupes financiers qui seraient aujourd'hui, dit-on, capables de mobiliser plus de 40 milliards cash pour des opérations financières internationales travaillent-ils vraiment pour la France ?

Qu'on ne prétende pas que ces mariages confortent notre indépendance économique. Où est la synergie économique quand la C.G.E. rachète la Générale occidentale ? Où est l'intérêt national quand Thomson brade la C.G.R., c'est-à-dire la recherche médicale ? Pour mieux faire accepter la réduction des salaires et de l'emploi, votre idéologie, c'est-à-dire l'idéologie de la crise, cherche à créer l'illusion d'un capitalisme populaire à travers les privatisations. Comme si la plus-value sur dix actions de Paribas pouvait compenser la disparition d'entreprises en France, la précarité de l'emploi et la baisse du pouvoir d'achat des salariés !

Depuis l'an dernier, un débat s'est amorcé sur le financement de l'investissement productif. Les uns proposent de créer une réserve spéciale en ramenant l'impôt sur les sociétés à 40 p. 100, d'autres de réviser le taux de l'amortissement dégressif afin de parvenir à une totale liberté. Mais ces choix s'enferment dans le même pseudo-libéralisme du marché. Les chefs d'entreprise ont déjà apporté leur réponse à ce débat : toute nouvelle aide irait prioritairement à la spéculation et accentuerait les effets pervers du cancer financier, ce qui prouve que le libéralisme ne s'identifie pas aux mécanismes du marché.

Votre budget pour 1988 ne sort pas de ce cercle vicieux. Il s'y enferme. Par exemple, la réduction à 42 p. 100 de l'impôt sur les sociétés va gonfler les bénéfices qui servent à déterminer l'indice boursier le plus utilisé, le P.E.R., et contribuer non à l'investissement réel, mais à la financiarisation de l'économie.

La réforme de la fiscalité des groupes est un autre exemple de cette fuite en avant et de l'incitation, pour les entreprises, à abandonner le marché intérieur pour les implantations aléatoires à l'étranger.

Le Gouvernement évalue assez arbitrairement à 3 milliards le coût de cette mesure, qui pourrait aussi bien être plus élevé. Pour l'instant, il s'agit des filiales françaises dans ce régime de l'intégration fiscale, mais n'est-ce pas une étape vers la généralisation du bénéfice mondial ? Cela conduirait à

faire supporter par la masse des contribuables français les déficits des entreprises américaines ou autres qui sont des filiales de groupes français. Il n'y a donc pas neutralité de l'impôt, contrairement à ce que dit M. le ministre d'Etat, mais prime payée par les petits et moyens contribuables à la fermeture d'entreprises et à la suppression d'emplois en France.

C'est bien la voie du déclin alors que, depuis 1979, en moins de dix ans, le déficit avec la R.F.A. a été multiplié par 3,5, avec l'Italie par 4, avec le Japon par 4,4, avec le Bénélux par 38. Dans la machine outil, le taux de pénétration des importations atteint 64 p. 100.

Il faut stopper la fuite en avant quand le Gouvernement annonce que les 60 milliards de francs consacrés au remboursement de l'emprunt Giscard-Messmer vont servir à la ruée sur les privatisations. Et lorsqu'on sait que le Gouvernement n'a pu placer qu'avec beaucoup de difficulté des obligations assimilables du Trésor à un taux de 11 p. 100, on est en droit de s'inquiéter du surcoût considérable que représentera le paiement de l'emprunt pour la dette publique des prochaines années, et donc pour les contribuables salariés.

Il est vraisemblable que l'augmentation de la dette publique engendrera un besoin de financement d'au moins 140 milliards par an au cours des quatre à cinq prochaines années.

Vous êtes un Gouvernement et une majorité prodigues du patrimoine de la France. (*Rires sur les bancs des groupes du R.P.R. et U.D.F.*) Vous le dilapidez en soldant le capital pour payer des dettes à court terme et enrichir moins de 100 000 ménages.

**M. Philippe Auberger.** Il y a six millions d'actionnaires !

**M. Roger Combrisson.** Les dépenses de l'Etat appellent des critiques identiques. Des secteurs aussi essentiels que la santé, le logement, les transports et l'industrie sont sacrifiés. L'éducation et la formation ne bénéficient d'aucune priorité réelle.

Les deux tiers de l'investissement de l'Etat vont désormais avoir un caractère militaire. Nous opposons la question préalable parce que nous n'acceptons pas que la politique industrielle soit pilotée par la demande militaire.

Au bout du compte, ce budget entraînera inmanquablement un super plan d'austérité au lendemain de l'élection présidentielle.

L'arrêt de l'austérité et de l'injustice et le développement des protections des salariés sont, avec la suppression des privilèges de la fortune, la condition du redressement économique.

La relance des productions nationales et le développement du marché intérieur doivent s'appuyer sur le progrès des salaires et de la consommation.

Une réforme de la fiscalité indirecte devrait alléger le poids de celle-ci dans les recettes de l'Etat. La T.V.A. devrait être ramenée au taux zéro pour les produits de première nécessité et les fournitures scolaires.

**M. Jean Glard.** Très bien !

**M. Roger Combrisson.** Pour l'automobile et les appareils audiovisuels courants, c'est le taux moyen de 18,6 p. 100 qui devrait être appliqué.

L'impôt sur les grandes fortunes, perçu jusqu'en 1986 à un taux indicatif, devrait être rétabli sur des bases prenant réellement en compte tout le patrimoine, et son rendement global devrait être fortement réévalué.

Le barème de l'impôt sur le revenu devrait être fortement relevé pour les très hauts revenus, de telle sorte qu'après l'impôt il n'y ait pas de revenu mensuel supérieur à 60 000 francs.

Simultanément, la suppression de tous les avantages fiscaux consentis au capital financier et immobilier que nous proposons répond à un double objectif : égaliser l'imposition des revenus du capital et du travail et contribuer à l'efficacité économique.

La politique budgétaire a un rôle dynamique à jouer pour contribuer à sortir la France de la crise, en créant des richesses supplémentaires, des emplois productifs et utiles. La France peut se ressaisir en suivant une logique anticapitaliste qui va à l'inverse du projet de budget pour 1988. Tel qu'il est aujourd'hui, ce dernier budget du septennat

représente une étape supplémentaire sur la voie du déclin. C'est pourquoi les députés communistes lui opposent la question préalable. (*Applaudissements sur les bancs du groupe communiste.*)

**M. le président.** En vertu de l'article 91 du règlement, peuvent seuls intervenir maintenant un orateur contre, le Gouvernement et la commission saisie au fond.

La parole est à M. Philippe Auberger, inscrit contre la question préalable.

**M. Philippe Auberger.** Monsieur le président, monsieur le ministre, mes chers collègues, après l'analyse très claire et fort convaincante de notre rapporteur général, l'exposé magistral que nous a fait M. le ministre d'Etat, les observations précises et pertinentes du président de la commission des finances, nous disposons maintenant de tous les éléments d'information et de réflexion nécessaires pour entamer la discussion au fond du projet de loi de finances pour 1988.

Aussi la question préalable qui nous est proposée par le groupe communiste et qui tend à décider qu'il n'y a pas lieu à délibérer apparaît-elle comme un exercice quelque peu théorique. Elle est destinée à ajouter, un peu à la manière du théâtre grec, un prologue à la phase d'exposition avant que nous n'entrons dans l'action proprement dite, alors même que la suspense se trouve déjà quelque peu émoussée.

Oui mes chers collègues, il y a bien lieu à délibérer, dès maintenant et sans tarder, de ce projet de budget.

Dois-je d'abord rappeler que la Constitution nous impose des délais rigoureux pour l'examen du budget ? Ces délais, à deux ou trois exceptions près, ont toujours été respectés. Il est absolument nécessaire qu'ils le soient aussi cette année. Tout retard serait inutile, dommageable pour le fonctionnement des pouvoirs publics comme de notre économie. Comment ferait-on pour payer les fonctionnaires, pour verser les pensions et les allocations, les subventions aux associations et aux entreprises publiques ? Comment pourrait-on lancer les commandes et les travaux que des milliers d'entreprises attendent si le budget de 1988 n'était pas voté à temps ?

Cela ne conduirait-il pas inévitablement à mettre le Gouvernement et les responsables des services administratifs, des établissements et des entreprises publics dans l'embaras ? Cela ne toucherait-il pas davantage les chômeurs, les handicapés, les familles, les personnes âgées ? Cela ne rendrait-il pas plus fragiles encore certaines entreprises, avec des conséquences inévitables sur l'emploi ?

Au nom de la continuité de l'Etat et du service public, comme des devoirs que nous avons vis-à-vis des plus démunis, nous ne pouvons l'accepter.

Il y a, au contraire, de ce point de vue, une urgence particulière à examiner et à voter le projet de budget pour 1988, afin que celui-ci puisse s'exécuter dans des conditions normales dès le 1<sup>er</sup> janvier 1988.

Le Gouvernement s'est d'ailleurs astreint à déposer le projet de loi de finances dans les délais normaux. Dès le 7 septembre, celui-ci a été arrêté en conseil des ministres. La commission des finances de l'Assemblée nationale en a été immédiatement saisie. Voilà donc près d'un mois que nous disposons des éléments nécessaires pour l'étudier, sans compter que les grandes orientations avaient été arrêtées et étaient connues bien avant.

Le Gouvernement nous a distribué le rapport économique et financier, qui indique sur quelles bases les prévisions sont fondées.

De même, nous disposons des bleus budgétaires précisant les crédits par ministère. Les rapporteurs ont pu enquêter et poser de nombreuses questions et la plupart des rapports ont déjà été examinés par les commissions compétentes.

Bref, le Parlement a été amplement informé, et il peut valablement délibérer.

Notre assemblée peut d'autant mieux délibérer que le Gouvernement a introduit une innovation importante : il a précisé dans l'exposé des motifs dans quel cadre pluriannuel il se situait. Il nous a proposé une programmation budgétaire triennale, à l'instar de ce que font la plupart des grands pays étrangers, la République fédérale d'Allemagne et les Etats-Unis notamment. Tel était d'ailleurs le sens des propositions faites au Gouvernement, il y a quelques mois, par un haut fonctionnaire, M. Ruault, sur la relance de la planification.

Même si ces éléments n'ont qu'une valeur indicative, ils montrent bien dans quelle perspective va s'inscrire ce projet de budget pour 1988.

Dans ces conditions, il serait paradoxal que notre assemblée estime que l'information dont elle dispose n'est pas suffisante.

Nous sommes en mesure d'affirmer désormais que le Parlement est parfaitement informé sur les intentions et les orientations budgétaires du Gouvernement.

Alors, si j'ai bien saisi, notre collègue qui vient de soutenir la question préalable nous demande de repousser l'examen du projet de loi de finances moins pour des raisons de délai ou de présentation qu'en raison de son contenu même. En quelque sorte, il nous demande, pour nous prononcer sur la question préalable, d'anticiper l'examen au fond de ce projet.

Sans doute, il serait de meilleure méthode d'entamer le débat pour traiter à fond toutes les questions soulevées : malgré tout il est possible de démontrer, dès maintenant, le bien-fondé de ce projet de budget, d'affirmer qu'il n'est pas un budget de complaisance ou de circonstance, mais un budget réaliste, rigoureux et juste.

D'abord, ce budget est réaliste car il est bien adapté à la conjoncture économique particulièrement difficile que nous traversons. En effet, ainsi que nous l'a rappelé M. le ministre d'Etat, la conjoncture économique internationale dans laquelle il s'inscrit est particulièrement morose. On assiste d'abord à un net ralentissement de la croissance économique.

Cette année, toutes les prévisions de croissance des principaux pays industriels ont dû être revues à la baisse, d'un point à un point et demi, ainsi que l'a indiqué l'O.C.D.E. dès le mois de juin dernier.

En outre, des menaces inflationnistes très sérieuses persistent : elles conduisent de nombreux pays à maintenir des contraintes relativement fortes afin d'éviter toute surchauffe. Si l'année 1986 avait été caractérisée par une baisse des cours du pétrole, baisse qui s'est heureusement répercutée sur les indices de prix de détail, nous avons observé, au contraire, en 1987, une reprise des cours en raison des tensions internationales, notamment au Moyen-Orient, ce qui a contribué à alimenter l'inflation dans la plupart des pays.

L'instabilité des monnaies et des prix, comme les incertitudes sur l'avenir économique à court et à moyen terme, ont eu une influence fâcheuse sur le niveau de ces taux d'intérêt. On assiste dans tous les pays à une poussée des taux à long terme. D'ailleurs, ces derniers jours, la plupart des grandes banques américaines viennent de renouveler leurs taux.

Tous ces éléments conduisent de plus en plus de pays, qui étaient nos clients traditionnels, à se trouver dans une situation financière difficile, précaire, voire proche de l'insolvabilité. Aussi nos débouchés commerciaux habituels ont-ils plutôt tendance à se restreindre.

Enfin, après avoir connu une phase quelque peu euphorique, la plupart des marchés financiers sont entrés dans une phase de dépression, voire de turbulences, qui risque de ne pas être sans conséquence sur la tenue des monnaies.

Bref, le contexte international dans lequel se prépare l'année 1988 ne paraît pas particulièrement favorable ni propice à un prompt rétablissement de notre économie.

Face à cette situation, l'évolution économique de notre pays semble malgré tout en voie d'amélioration. L'activité sera sans doute faible, moins élevée qu'en 1986, mais elle demeurera équivalente à ce qu'elle avait été en moyenne pendant la période 1981-1985, sans que l'on ait recouru, pour autant, à des dopants artificiels.

L'inflation sera en 1987 plus forte qu'en 1986 ; mais le résultat aura été obtenu dans un contexte de reprise de l'inflation mondiale, et surtout de libération totale des prix.

Par comparaison avec les autres grands pays industriels - et, on le sait, dans ce domaine, la comparaison a valeur de démonstration - la hausse des prix en France sera moins forte que celle de nos principaux concurrents, à l'exception de la République fédérale d'Allemagne et du Japon.

Ce résultat mérite d'être noté car il montre que les augures qui pronostiquaient une forte reprise de l'inflation non maîtrisée après la libération générale des prix se sont trompés !

L'emploi qui reste, à juste titre, le principal sujet de préoccupation de nos concitoyens, apparaît désormais stabilisé. Les multiples analyses montrent qu'il n'y a plus actuellement

de destruction nette d'emplois, c'est-à-dire que les créations nouvelles compensent désormais les disparitions - cela n'avait pas été le cas depuis au moins cinq ans.

Certes, un gros effort demeure nécessaire pour développer l'emploi dans les secteurs les plus créateurs, ainsi que l'a fort opportunément analysé M. François Dalle dans son remarquable rapport, mais enfin, la légère progression des effectifs salariés dans les secteurs marchands non agricoles, comme disent les spécialistes, demeure un premier succès. Le nombre des demandeurs d'emploi semble même s'être pratiquement stabilisé grâce à la conjugaison de l'évolution du nombre des emplois et des mesures spécifiques prises en faveur des jeunes chômeurs comme des chômeurs de longue durée. *(Exclamations sur les bancs du groupe socialiste.)*

**M. Raymond Douyère.** Le chômage est stabilisé ? Mais de qui de moque-t-on ?

**M. Pierre Forgues.** Tout va très bien en somme !

**Plusieurs députés du groupe socialiste.** Tout va bien !

**M. Philippe Auberger.** De ce point de vue, le déclin de la France paraît désormais enrayé. *(Exclamations sur les bancs du groupe socialiste.)*

Enfin, l'évolution de l'investissement des entreprises, qui avait donné lieu l'année dernière à des débats fort longs et bien nourris dans cette assemblée, demeure malgré tout assez favorable. *(Nouvelles exclamations sur les mêmes bancs.)...*

**M. Pierre Forgues.** Ah bon ?

**M. Philippe Auberger.** ... dans la mesure où les tendances dans ce domaine peuvent être correctement cernées.

L'effort consenti au cours des trois dernières années est en net progrès, en effet, par rapport aux années antérieures. Il est plus soutenu que dans tous les autres pays industriels. Il est vrai qu'il y avait un grand retard à rattraper. *(Exclamations sur les bancs du groupe socialiste.)*

**M. François Patriat.** Quel scoop !

**M. Philippe Auberger.** Certes, un point particulièrement préoccupant dans cette analyse de notre conjoncture économique demeure : ce sont les résultats de notre commerce extérieur.

Une fois passés les effets de la diminution des prix de l'énergie, nous avons constaté un effondrement progressif de nos résultats mensuels. Au quasi-équilibre de l'année 1986, va faire place un déficit assez sensible, de l'ordre de 30 milliards de francs en 1987. *(Exclamations sur les bancs du groupe socialiste.)*

Ce résultat ne fait que traduire avec un certain décalage la baisse de compétitivité de notre économie constatée au cours des années passées et les pertes de nos parts de marché.

**M. Pierre Forgues.** Eh oui !

**M. Philippe Auberger.** Il sera d'ailleurs très difficile, mes chers collègues, de rattraper ces pertes dans le climat actuel de concurrence commerciale exacerbée, alors que la demande des pays solvables a plutôt tendance à se réduire.

**M. Gilbert Mitterrand.** Hélas !

**M. Philippe Auberger.** Cela doit nous conduire à ne pas relâcher notre effort et à poursuivre notre redressement pour pouvoir remonter la pente.

Au total, notre situation économique, si elle peut nous inspirer un pronostic très prudent, comporte néanmoins certains signes encourageants. Nul en tout cas n'a pu observer l'évolution catastrophique que certains avaient cru pouvoir annoncer avec la libération totale des prix, la libération quasi-totale des changes et la suppression de l'autorisation administrative préalable aux licenciements. *(Exclamations sur les bancs du groupe socialiste.)*

**M. Pierre Forgues.** L'évolution, on le voit tous les jours !

**M. Philippe Auberger.** Dans l'ensemble, au contraire, notre économie, nos structures et les agents se sont adaptés relativement vite et bien aux nouvelles données du jeu économique, à cette souplesse qui favorise les plus dynamiques, ceux qui savent oser et risquer.

Dans ces conditions, peut-on, comme certains n'hésitent pas à le faire, juger que les prévisions économiques qui nous sont proposées pour 1988 sont exagérément optimistes ? Bien sûr, de telles prévisions sont toujours un habile cocktail de

projections, d'estimations, de souhaits et de normes. C'est la loi du genre. Les précédents gouvernements n'ont pas eu, que je sache, un comportement différent dans ce domaine...

**M. Pierre Forgues.** Mais vous, vous aviez dit que vous feriez mieux !

**M. Philippe Auberger.** ... et il est arrivé plus d'une fois que leurs pronostics soient cruellement démentis par les faits.

Mais est-ce une raison sérieuse pour estimer aujourd'hui que les prévisions qui nous sont proposées pour 1988 - une croissance de 2,2 p. 100 l'an, une inflation de 2,5 p. 100, un niveau de consommation ou d'investissement légèrement supérieur à celui de cette année ou un solde de la balance commerciale comparable au solde actuel - soient exagérément optimistes ? Qu'elles rendent caduques les prévisions budgétaires et qu'elles vicient toute la présentation de ce budget ? Personnellement, je ne le pense pas.

Certes, il peut y avoir là matière à discussions et d'ailleurs celles-ci, j'en suis sûr, seront, comme à l'accoutumée, particulièrement fournies ; mais il s'agit d'une base de discussion parfaitement plausible, raisonnable même, sérieuse en tout cas, et elle ne mérite pas un attitude de rejet *a priori*.

Non seulement ce budget pour 1988 a été établi à partir de données réalistes mais surtout il a été préparé selon des normes rigoureuses. Il reflète bien la volonté d'effort qui se dégage de la politique menée par le Gouvernement depuis dix-huit mois dans le domaine des finances publiques.

D'abord ce projet de loi de finances marque un nouvel effort de réintégration dans le budget de certaines dépenses publiques qui en avaient été distraites sous les gouvernements précédents. Il traduit donc la volonté de procéder à une « rebudgétisation » complète de toutes les dépenses publiques.

Dès sa prise de fonction, le Gouvernement avait demandé à une autorité incontestée, M. de La Genière, de faire un état des lieux en ce qui concerne la situation budgétaire. Or celui-ci n'avait pas manqué de relever qu'une masse importante de dépenses - plusieurs dizaines de milliards de francs - avait été retirée du budget de l'Etat sans raison sérieuse... (*Exclamations sur les bancs du groupe socialiste.*)

**M. Pierre Forgues.** Mais non !

**M. Philippe Auberger.** ... hormis la facilité de présentation que cela pouvait permettre.

C'est pourquoi, dès le budget 1987, le Gouvernement s'était efforcé de réintégrer une partie de ces dépenses. Tout naturellement, le projet de budget qui nous est proposé prolonge cet effort en incluant le complément qui n'avait pu l'être en 1987. On a réintroduit plus de 7 milliards de francs de dépenses, qu'il s'agisse des dépenses du fonds spécial de grands travaux, du programme de recherche de la filière électronique, des bonifications d'intérêts en faveur du logement ou des opérations de l'Agence nationale pour l'amélioration de l'habitat.

C'est donc un budget plus complet que le précédent qui nous est proposé.

Le Parlement doit être particulièrement attaché et vigilant au respect d'une règle essentielle, celle de l'universalité budgétaire. Elle seule garantit, en effet, un contrôle exhaustif de la représentation nationale sur les dépenses comme sur les recettes. Dans ces conditions, le Parlement ne peut qu'approuver l'effort supplémentaire de clarté et de rigueur qui lui est proposé aujourd'hui.

Le projet de budget pour 1988, et c'est la deuxième année consécutive que cela se produit, présente en outre un effort sérieux de limitation des dépenses budgétaires. A structures constantes, le taux de progression de ces dépenses serait de 1,9 p. 100, tandis que le taux de progression prévu pour le produit intérieur brut est de 4,7 p. 100. C'est dire l'effort de compression qui a été obtenu par la réduction des effectifs de la fonction publique, par la diminution des interventions en matière d'aides directes à l'industrie ou de prêts bonifiés ainsi que par la réduction des crédits sur certains grands projets notamment.

Alors qu'en année électorale la facilité conduirait à répartir largement la manne budgétaire, le Gouvernement a voulu, au contraire, poursuivre son effort de rigueur, de diminution du train de vie de l'Etat et de réduction des interventions publiques les moins nécessaires. Ce faisant, il a indiscutablement répondu à l'attente des Français. (*Exclamations sur les bancs du groupe socialiste.*)

Ceux-ci, dans leur majorité, souhaitent moins d'Etat et un meilleur Etat. « Etat moderne, Etat modeste », a écrit si justement Michel Crozier. S'il peut toujours y avoir matière à discuter telle ou telle mesure particulière, l'orientation générale en revanche s'impose sans conteste.

Enfin, ce projet de budget pour 1988 nous propose une nouvelle diminution du déficit. Déjà, la loi de finances rectificative pour 1986 et le budget de 1987 avaient engagé l'effort nécessaire vers une réduction du déficit.

Celui-ci atteignait près de 160 milliards de francs à la fin de l'année 1985, soit 3,4 p. 100 du P.I.B. Son niveau était beaucoup trop élevé et son financement devenait de plus en plus difficile, problématique même. Il pesait sur le marché financier au détriment des investissements productifs, il entraînait des charges d'intérêt très lourdes d'autant plus lourdes que le niveau des taux d'intérêt avait lui-même tendance à augmenter. (*Exclamations sur les bancs du groupe socialiste.*) Tout cela conduisait à obérer exagérément les gestions futures et un effort de redressement s'imposait.

En trois exercices, 1986, 1987 et 1988, c'est un effort de réduction du déficit de plus de 38 milliards de francs au total qui nous est proposé. (*Nouvelles exclamations sur les mêmes bancs.*)

**M. Raymond Douyère.** Savez-vous seulement ce que dit le F.M.I. ?

**M. Philippe Auberger.** Pour 1988, le déficit prévisionnel se trouvera désormais ramené à 115 milliards de francs, soit 2,1 p. 100 du P.I.B. Naturellement, certains pourront penser que le niveau de ce déficit demeure encore trop élevé, puisque les charges de la dette vont continuer à progresser plus vite que le P.I.B. Cet après-midi même, le président de la commission des finances l'a souligné.

C'est pourquoi il est proposé dans les projections triennales, indiquées dans l'exposé des motifs du projet de loi de finances, que l'effort de réduction du déficit doit être poursuivi, à raison de 15 milliards de francs par an environ, de sorte que le déficit se trouvera ramené à 70 milliards de francs seulement en 1991.

En tout cas, le mouvement de réduction du déficit budgétaire est déjà amorcé et bien amorcé. On ne peut que s'en féliciter, car c'est le signe manifeste que ce projet de budget n'a pas été préparé dans la facilité.

Au total, ce budget présente non seulement l'apparence de la rigueur, mais il en a aussi toutes les caractéristiques de fond, ce qui n'a pas été toujours le cas dans le passé. Je sais bien que certains pensent pouvoir affirmer que ce budget n'est que le produit de manipulations adroites, sinon habiles...

**M. Pierre Forgues.** Tout à fait !

**M. Philippe Auberger.** ... et qu'il comporte des omissions importantes qui entachent sérieusement sa plausibilité.

**Plusieurs députés du groupe socialiste.** C'est vrai.

**M. Philippe Auberger.** Puis-je me permettre de rappeler à ceux-là même qui se font les pourfendeurs de telles pratiques qu'ils n'ont pas été avares, dans le passé, d'imagination pour recourir à certains procédés fort contestables, qu'il s'agisse des mises à la retraite ou à la préretraite sans financement préalable, de la création d'un fonds spécial des grands travaux, maintes fois dénoncé par la Cour des comptes, et qui semblait ériger la « débudgétisation » en système, ou même du recours salvateur de l'assurance chômage à l'emprunt à moyen terme, voire de l'incitation à s'endetter donnée à de grands organismes de recherche publique, faute de crédits budgétaires suffisants ?

Le rapport de M. de La Genière avait fort opportunément rappelé dans le détail, un certain nombre de ces pratiques.

**M. Pierre Forgues.** C'est du roman !

**M. Philippe Auberger.** Qu'est-il au juste reproché au Gouvernement dans ce domaine ?

D'avoir pris, notamment dans le cadre de la loi de programme militaire, dans la loi de programme sur les départements et territoire d'outre-mer, dans la loi d'indemnisation des rapatriés, certains engagements financiers qu'il serait difficile de tenir à l'avenir, d'avoir allumé, en quelque sorte, des « bombes à retardement ».

En détaillant de façon précise, dans le cadre de la prévision budgétaire triennale, les marges de manœuvre dont il sera possible de disposer au cours des années à venir, le ministre d'Etat a fait justice, sur un plan technique, de ces critiques.

Sur un plan politique, à qui peut-on faire croire que ceux qui aspirent, demain, à poursuivre l'œuvre de redressement entreprise, vont s'ingénier à disposer, ici et là, tels des « petits poucets » transformés en artificiers, des bombes sur le chemin qu'ils souhaitent avoir à parcourir après avril 1988 ? (*Exclamations et rires sur les bancs du groupe socialiste.*)

**M. Raymond Douyère.** Ils sont sûrs d'être élus ?

**M. Philippe Auberger.** Cela serait évidemment suicidaire et, je puis vous l'assurer, la majorité actuelle ne se trouve pas dans un tel état d'esprit !

**M. Charles Miossec.** Avec raison !

**M. Jacques Godfrain.** Bien sûr, nous gouvernerons après 1988 !

**M. Philippe Auberger.** En réalité, la seule véritable « bombe budgétaire » qui fut posée ces dernières années fut celle que nous avons trouvée sous nos pieds après mars 1986, le déficit budgétaire !

**M. Charles Miossec et M. Henri Bouvet.** Exactement.

**M. Philippe Auberger.** Oui, on le voit bien, cette bombe-là est très difficile à désamorcer. Mais nous y parviendrons progressivement ! Laissez-nous poursuivre l'œuvre. Les autres prétendus « bombes à retardement » ne sont, à côté de celle-ci, même pas des bombinettes - à peine des pétards mouillés !

On vient parfois nous dire que les privatisations facilitent bien les choses, qu'il est devenu beaucoup plus facile de parvenir à l'équilibre des finances publiques grâce au produit de ces privatisations.

Bref, ce serait en vendant le capital des entreprises publiques que le Gouvernement parviendrait à assainir la situation financière du pays, ...

**M. Pierre Forgeus.** Eh oui !

**M. Philippe Auberger.** ... non en s'imposant un réel effort de rigueur.

Dans ces conditions, le résultat serait obtenu de façon quelque peu artificielle.

**M. Pierre Forgeus.** C'est le cas.

**Plusieurs députés du groupe socialiste.** Mais oui !

**M. Philippe Auberger.** Prochainement, les privatisations vont faire l'objet, mes chers collègues, d'un large débat dans cette assemblée. Elles constituent, pour nos structures économiques comme pour nos concitoyens, un phénomène majeur de notre évolution récente. A tous égards, elles sont, de mon point de vue, une parfaite réussite. C'est également l'avis du rapporteur spécial sur la privatisation - il a fait part ce matin de son avis à la commission des finances.

**M. Pierre Forgeus.** Brosse à reluire !

**M. Philippe Auberger.** Sans anticiper sur notre débat prochain, je tiens simplement à rappeler que, dans le cadre du débat budgétaire, ce ne sont pas les modalités des privatisations qui sont en cause, mais les conditions d'emploi des fonds obtenus grâce à ces privatisations.

Le Gouvernement, selon moi, a eu parfaitement raison d'affecter le produit des privatisations à deux types d'emploi et à deux seulement. Pour les deux tiers, le produit est affecté à la diminution de la dette publique : une telle décision apparaît parfaitement justifiée quand on sait le poids de cette dette et les charges que cela représente chaque année dans notre budget. Pour le tiers restant, le produit est affecté à des opérations en capital pour certaines entreprises publiques.

Là aussi, il paraît raisonnable et utile de consacrer de l'argent public aux opérations en capital nécessaires pour le développement de certaines entreprises publiques. C'est de la bonne gestion. Il est normal que, comme tout propriétaire de la totalité ou d'une partie du capital d'une entreprise, l'Etat fasse certains arbitrages dans ses avoirs en fonction des besoins des uns et des autres.

**Un député du groupe socialiste.** Magouilles !

**M. Philippe Auberger.** Ces arbitrages contribuent à enrichir notre patrimoine productif national.

Dans ces conditions, il me paraît bien discutable, et même injustifié de prétendre que cela faciliterait en quoi que ce soit l'équilibre du budget qui nous est présenté.

Tout au plus peut-on affirmer que les charges de la dette publique se trouveront quelque peu réduites, mais, malgré tout, faiblement dans les années à venir. Pour reprendre l'image que j'ai utilisée tout à l'heure, le produit des privatisations va nous aider à désamorcer progressivement cette bombe qu'est la dette léguée au Gouvernement par ses prédécesseurs. (*Murmures sur les bancs du groupe socialiste.*)

Dans ces conditions, on ne peut que féliciter le Gouvernement de la rigueur avec laquelle il emploie les fonds de la privatisation. Cela n'entache en rien le projet de budget qui nous est présenté, bien au contraire. (*Exclamations sur les bancs du groupe socialiste.*)

Budget réaliste, rigoureux, le budget pour 1988 est également juste dans ses dispositions fiscales essentielles. (*Nouvelles exclamations sur les mêmes bancs.*)

**M. Pierre Forgeus.** Tu parles !

**M. Philippe Auberger.** En effet, pour la deuxième année consécutive, l'effort de compression des dépenses publiques permet, en plus de la réduction du déficit budgétaire, ...

**M. Alain Chénard.** Belle conception de la justice !

**M. Philippe Auberger.** ... de pratiquer des allègements d'impôts.

Ces allègements sont naturellement bienvenus...

**M. Pierre Forgeus.** Pour qui ?

**M. Philippe Auberger.** ... car le poids des prélèvements est, en France - les dernières statistiques de l'O.C.D.E. le rappellent -, nettement plus élevé que dans la plupart des pays étrangers.

Au total, en deux ans, ce sont quelque 69 milliards de francs d'allègements fiscaux qui ont été pratiqués, ...

**M. Pierre Forgeus.** Pour qui ?

**M. Philippe Auberger.** ... 33,5 milliards de francs pour les entreprises, 27,1 milliards de francs pour les ménages, ...

**M. Philippe Bassinet.** Et les grandes fortunes ?

**M. Philippe Auberger.** ... et 8,5 milliards au titre de l'allègement de la T.V.A.

C'est donc un effort sans précédent qui est poursuivi par le Gouvernement.

**M. Charles Pietre.** Au profit de qui ?

**M. Philippe Auberger.** Les entreprises bénéficient de la plus grande part de ces allègements, qu'il s'agisse de la réduction de l'impôt sur les sociétés, ramené désormais à 42 p. 100, de la disparition de la taxe sur les frais généraux, taxe parfaitement inutile, de la diminution de la taxe intérieure sur les produits pétroliers, de l'assujettissement des communications téléphoniques à la T.V.A. ou de certains aménagements de la taxe professionnelle compensée par l'Etat.

**M. Gérard Froulet.** Et la sécu ?

**M. Philippe Auberger.** Ne va-t-on pas trop loin dans l'allègement de la fiscalité des entreprises, demandent certains, car, après tout, les entreprises bénéficiaires ont les moyens de payer leurs impôts, et si elles paient des impôts, parfois beaucoup d'impôts, c'est parce que leurs résultats sont en nette amélioration ?

**M. Pierre Forgeus.** Il faut continuer !

**M. Philippe Auberger.** Pour répondre à cette question, il faut savoir que les entreprises françaises sont plus lourdement imposées, en général, que les entreprises étrangères, surtout depuis les récentes mesures prises dans certains pays comme les Etats-Unis et le Canada.

**M. Pierre Forgeus.** Ce n'est pas vrai !

**M. Henri Bouvet.** Comment, « ce n'est pas vrai » ? Ce n'est pas possible d'entendre ça !

**M. Philippe Auberger.** Cela constitue pour elle une forme de pénalisation face à la concurrence. Si on veut que les entreprises françaises investissent davantage, se modernisent, il faut alléger leurs charges fiscales, car cela leur permettra de dégager l'autofinancement nécessaire à leurs investissements.

L'allègement des charges fiscales des entreprises est l'un des plus sûrs moyens de leur permettre d'investir, d'améliorer leur compétitivité, de développer l'emploi, donc d'embaucher. (*Interruptions sur les bancs du parti socialiste.*)

Une longue discussion a d'ailleurs eu lieu lors de l'examen du précédent projet de budget pour savoir si la voie suivie par le Gouvernement - l'allègement général de l'impôt sur les sociétés - était la meilleure ou si, au contraire, il ne convenait pas d'utiliser d'autres mécanismes plus sélectifs comme la différenciation de l'imposition selon que les bénéfices sont conservés dans l'entreprise ou distribués, ou encore l'introduction d'une déduction fiscale pour investissement.

Sur ces deux points, le Conseil des impôts, autorité particulièrement respectable et indépendante, vient, dans le cadre de son IX<sup>e</sup> rapport qui porte sur l'imposition des entreprises, de rendre son verdict. Il est net et sans appel. Il estime que toute forme de discrimination sur les bénéfices selon leur utilisation serait très discutable, maladroite et irait à l'encontre de l'objectif tendant à assurer la meilleure affectation possible du capital disponible. De même, selon lui, la déduction fiscale pour investissement est forcément discriminatoire, très coûteuse et relativement peu efficace.

**M. François Patriet.** M. Barre va être content !...

**M. Philippe Auberger.** Dans ces conditions, il approuve totalement la voie suivie actuellement par le Gouvernement.

Il paraît même assez sceptique sur l'intérêt d'un réaménagement possible des conditions d'amortissement alors que le Gouvernement vient de confier à un groupe de travail *ad hoc* une réflexion sur ce point.

**M. Jean-Yves Le Déaut.** Trop tard !

**M. Philippe Auberger.** Mais les critiques souvent entendues ne sont pas moins vives en ce qui concerne les allègements pratiqués au bénéfice des ménages en matière d'impôt sur le revenu. Dans le budget pour 1987, l'effort avait porté sur un allègement général de 3 p. 100, l'exonération de deux millions de contribuables, un allègement moyen de 30 p. 100 pour deux autres millions de contribuables et l'abaissement de 58 p. 100 de la tranche maximum du barème. Dans ce budget il est proposé, outre une réactualisation à 3,3 p. 100 de l'ensemble des tranches du barème, un allègement de 4 p. 100 pour toutes les tranches de 10 à 45 p. 100 et de 2 p. 100 pour les tranches de 50 à 58 p. 100.

**M. Gilbert Bonnemaison.** Vive les riches !

**M. Philippe Auberger.** Dans ces conditions, peut-on raisonnablement affirmer que seuls les titulaires de hauts revenus bénéficient de cette politique d'allègement fiscal (*Oui ! Oui ! sur les bancs du groupe socialiste*) alors que, l'année dernière, les titulaires de revenus modestes avaient été concernés en très grand nombre par les mesures prises,...

**M. Pierre Forgeas.** Les cotisations sociales !

**M. Philippe Auberger.** ... et que cette année ce sont principalement les revenus moyens,...

**M. Pierre Forgeas.** Vous ne les connaissez pas !

**M. Philippe Auberger.** ... et notamment ceux des salariés, qui bénéficient des mesures proposées ? Il y a là, indiscutablement un nouveau pas accompli vers plus de justice fiscale. (*Applaudissements sur les bancs des groupes du R.P.R. et U.D.F. - Exclamations sur les bancs du groupe socialiste.*) On vient alors à critiquer les mesures prises en matière de T.V.A. en estimant que les allègements pratiqués pour les voitures et les motos, pour les disques, pour les activités foraines, sont des mesures électoralistes. Est-il vraiment électoraliste de donner davantage de travail aux constructeurs automobiles et aux innombrables activités de sous-traitance qui gravitent autour de ceux-ci ?

**M. Gérard Freulet.** Et la sécu ?

**M. Philippe Auberger.** Est-il électoraliste de soulager les familles d'une fraction non négligeable - 4 p. 100 - de leurs dépenses consacrées à l'automobile, notamment les familles les plus modestes pour lesquelles ces dépenses constituent

une part notable de leur budget, lorsque l'automobile est un moyen de locomotion habituel pour l'exercice de leur profession, par exemple ?

**M. Gilbert Bonnemaison.** Des Rolls ? (*Sourires sur les bancs du groupe socialiste.*)

**M. Philippe Auberger.** Est-il électoraliste de rapprocher notre taux d'imposition dans ce domaine de celui de nos principaux partenaires, alors que, par ailleurs, il apparaît nécessaire, urgent même de se préparer à l'avènement du marché unique européen, et que, dans ces conditions, l'égalisation des chances impose de tels rapprochements des fiscalités ? Sûrement pas !

**M. Charles Miosec.** Voilà, c'est ça !

**M. Philippe Auberger.** Avec des allègements d'impôts d'une telle ampleur...

**M. Pierre Forgeas.** Pour les riches !

**M. Gilbert Bonnemaison.** Les riches seront plus riches !

**M. Philippe Auberger.** ... sans précédent dans notre histoire financière récente ni dans celle des Etats réputés les plus vertueux dans ce domaine, l'Allemagne notamment, certains en viennent parfois à estimer que cela est encore insuffisant, en retrait par rapport aux engagements figurant dans la plate-forme U.D.F.-R.P.R. « Pour gouverner ensemble », qui avait été préparée dans le cadre des élections législatives de mars 1986.

**M. Pierre Forgeas.** Pas si sûr que vous gouverniez ensemble !...

**M. Philippe Auberger.** Or, il est expressément indiqué dans cette plate-forme, à la page 4, que les économies budgétaires réalisées devront représenter environ 1 p. 100 du P.I.B. chaque année et qu'elles seront consacrées en priorité à l'allègement de l'impôt sur le revenu et des charges des entreprises.

**M. Alain Chénard.** C'est long ! Et c'est mauvais !

**M. Philippe Auberger.** C'est précisément ce qui a été fait, et l'effort d'économies aura représenté 43 milliards de francs en 1987 et 39 milliards de francs en 1988,...

**M. Philippe Bassinet.** Quelle précision !

**M. Philippe Auberger.** ... soit 1 p. 100 du P.I.B. pour chacune de ces années.

Le projet de budget de 1988 est tout à fait en harmonie avec les engagements pris il y a dix-huit mois par l'actuelle majorité.

Certains se plaignent alors à regretter que ces allègements fiscaux n'entraînent pas une baisse corrélative de l'ensemble des prélèvements obligatoires. Il est exact que les prélèvements obligatoires, c'est-à-dire l'ensemble des contributions fiscales et sociales rapporté au P.I.B., n'ont pas réellement diminué au cours des années passées dans notre pays,...

**M. Pierre Forgeas.** Ils augmentent !

**M. Philippe Auberger.** ... mais se sont seulement stabilisés. Cela vient du fait que les allègements fiscaux se sont trouvés compensés par les augmentations de ressources nécessaires pour faire face au déséquilibre croissant des comptes de la sécurité sociale.

**M. Alain Chénard.** Ne parlons pas de ressources, mais de ponctions !

**M. Philippe Auberger.** Mais il est trop tôt pour faire des prévisions à ce sujet pour l'année 1988, car les décisions n'ont pas été arrêtées en ce qui concerne un rééquilibrage éventuel des comptes de la sécurité sociale. (*Interruptions sur les bancs du groupe socialiste.*)

Le Gouvernement attend, pour prendre sa décision, les résultats des états généraux et l'avis des sages.

**M. Pierre Forgeas.** Tu parles !

**M. Philippe Auberger.** Il n'est d'ailleurs pas évident qu'un alourdissement des prélèvements obligatoires soit nécessaire (*Exclamations sur les bancs du groupe socialiste*), si l'effort de ralentissement des dépenses observé depuis quelques mois se poursuit et si certains efforts supplémentaires d'économie sont engagés.

En définitive, rien dans la forme ni dans le fond des dispositions présentées ne paraît justifier le rejet sans débat de ce projet de budget.

**M. Charles Miossec.** Absolument !

**M. Philippe Auberger.** Si tel ou tel aspect du projet, telle ou telle disposition paraissent pouvoir faire l'objet d'une discussion, encore faut-il que le débat ait lieu.

**M. Gérard Freulet.** Et la sécu ?...

**M. Philippe Auberger.** Le rejet de la question préalable apparaît d'autant plus nécessaire que le débat au fond sur ce budget ne peut être différé. (*Interruptions sur les bancs du groupe socialiste.*)

En démocratie, l'adoption d'un budget, c'est-à-dire de l'ensemble des recettes et des dépenses, est l'un des actes politiques les plus fondamentaux. C'est lui d'ailleurs qui a légitimé dans le passé l'existence même du Parlement.

**M. Alain Chénard.** Qu'est-ce que vous aviez fait en 1980 ?

**M. Philippe Auberger.** Aujourd'hui, le débat sur la politique économique et financière de Gouvernement est au cœur des préoccupations de nos concitoyens.

Qu'il s'agisse de l'emploi, de l'évolution du pouvoir d'achat ou du poids des impôts, ils souhaitent disposer d'explications, d'éclaircissements, et surtout mieux connaître les orientations choisies par le Gouvernement. De toute façon, un débat sur tous ces points aura certainement lieu prochainement.

**M. Jean Grimont.** Et même avant !

**M. Philippe Auberger.** Mieux vaut pour le bon fonctionnement de nos institutions et de la démocratie qu'il trouve sa place au Parlement. Cela paraît d'autant plus nécessaire que, voilà dix-huit mois, le Gouvernement a proposé au pays de nouvelles orientations, de nouveaux objectifs, et que, désormais, les premiers résultats de cette politique peuvent être appréciés. Cela est d'autant plus justifié pour notre pays que la politique économique et financière sera certainement au centre de la campagne qui s'annonce.

**M. Alain Chénard.** Au centre ou à droite ? ...

**M. Philippe Auberger.** Bien sûr, nos concitoyens apparaissent parfois quelque peu dépassés, déroutés même...

**M. Gilbert Bonnemaison.** Ecœurés.

**M. Philippe Auberger.** ... par la complexité des problèmes. Aussi ne manifestent-ils pas toujours pour ces derniers un grand intérêt ou une grande attention.

**M. Gilbert Bonnemaison.** On les comprend !

**M. Philippe Auberger.** Sans doute avons-nous à mieux leur expliquer les données fondamentales et les raisons des choix exercés. Plus de pédagogie dans ce domaine conduirait certainement à plus de démocratie.

Mesdames, messieurs, n'ayons par peur d'ouvrir nos débats et de vider nos querelles. Le débat est à la démocratie ce que la séve est à l'arbre. (*Rires sur les bancs des groupes socialiste et communiste*), c'est-à-dire l'essentiel, ce qui donne la force, la vigueur, en un mot ce qui apporte la vie.

Rien ne peut justifier de le retarder, car il y va de l'avenir de nos finances publiques, de notre économie et, plus encore, de notre démocratie. (*Applaudissements sur les bancs du groupe du R.P.R. - Amen ! sur les bancs du groupe socialiste.*)

**M. le président.** Je mets aux voix la question préalable opposée par M. Lajoinie et les membres du groupe communiste.

Je suis saisi par le groupe du rassemblement pour la République d'une demande de scrutin public.

Le scrutin va être annoncé dans le Palais.

**M. le président.** Je prie Mmes et MM. les députés de bien vouloir regagner leur place.

Le scrutin est ouvert.

(*Il est procédé au scrutin.*)

**M. le président.** Personne ne demande plus à voter ?...

Le scrutin est clos.

Voici le résultat du scrutin :

|                                    |     |
|------------------------------------|-----|
| Nombre de votants .....            | 358 |
| Nombre de suffrages exprimés ..... | 358 |
| Majorité absolue .....             | 180 |
|                                    |     |
| Pour l'adoption .....              | 35  |
| Contre .....                       | 323 |

L'Assemblée nationale n'a pas adopté.

Dans la discussion générale, la parole est à M. Franck Borotra, pour dix minutes.

**M. Franck Borotra.** Monsieur le président, mesdames, messieurs, 69 milliards de francs d'allègements fiscaux en deux ans,...

Plusieurs députés du groupe socialiste. Bravo !

**M. Franck Borotra.** ... alors que vous en aviez seulement promis 50, monsieur le ministre (*Rires et applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.*)...

**M. Jean-Yves Le Déaut.** Bravo, il a fait mieux !

**M. Jean Grimont.** Quel cadeau !

**M. Franck Borotra.** ... c'est sans précédent dans l'histoire budgétaire. (*Mêmes mouvements.*)

Vous pouvez applaudir, messieurs les socialistes, vous qui étiez les spécialistes de l'opération inverse (*Oui ! sur les mêmes bancs*), c'est-à-dire de l'accroissement des prélèvements sur les citoyens. (*Applaudissements sur les bancs du groupe du R.P.R. - Exclamations sur les bancs du groupe socialiste.*)

Pourtant, un certain nombre de Français ne croient pas à la baisse des impôts : quand vous baissez l'impôt sur le revenu, on objecte que vous augmentez les cotisations sociales. Quand vous baissez la T.V.A. sur les voitures ou sur les disques, on qualifie cette décision d'électoraliste. Et pourtant, ces allègements, ils sont bien là, réels, concrets.

Alors que les Français sont en permanence dans l'attente d'une Réforme fiscale avec un grand R, toujours promise dans le passé et jamais réalisée,...

**M. Françoise Patriat.** C'est vrai !

**M. Franck Borotra.** ... vous avez en deux ans modifié fondamentalement le paysage fiscal français, même si les Français ne s'en rendent pas encore tout à fait compte. (*Rires et exclamations sur les bancs du groupe socialiste.*)

Comme dit M. Joxe, rira bien qui rira le dernier. Qu'est-ce qui a été fait ?

Un député du groupe socialiste. Rien !

**M. Franck Borotra.** Vous avez supprimé ou réduit toutes les impositions supplémentaires...

**M. Raymond Douyère.** Sur les riches !

**M. Franck Borotra.** ... mises à la charge des entreprises ou des ménages entre 1981 et 1985. Les responsables, messieurs les socialistes, c'était vous ! (*Rires sur les bancs du groupe socialiste. - Applaudissements sur les bancs des groupes du R.P.R. et U.D.F.*)

Ainsi, la taxe sur les frais généraux, dont tout le monde s'accorde à reconnaître le caractère pervers et qui n'a jamais eu le rendement espéré, a-t-elle été supprimée. ?

**M. Jean-Yves Le Déaut.** De même que l'impôt sur les grandes fortunes !

**M. Franck Borotra.** De même, les taxes sur l'énergie sont ramenées à des niveaux comparables à ceux de nos voisins européens.

Vous avez supprimé l'impôt sur les grandes fortunes, impôt démagogique et injuste. (*Protestations sur les bancs du groupe socialiste.*)

Vous avez également ramené le taux maximum de l'impôt sur le revenu à un niveau inférieur à celui de 1980 après qu'il eut atteint le sommet de 70 p. 100 en 1984. Et les responsables, c'était vous, messieurs les socialistes !

Vous avez mis fin à de nombreuses « absurdités fiscales ».

Les entrepreneurs individuels, qui attendaient cela depuis dix ans, bénéficieront de l'abattement de 20 p. 100, comme des salariés, jusqu'à 400 000 francs de revenu. Ainsi se trouve conforté le principe de l'égalité fiscale à revenu connu égal.

**Plusieurs députés du groupe socialiste.** « Connu » l et l'inconnu ?...

**M. Franck Borotra.** Cela implique un effort de transparence fiscale pour ces professions, mais l'expérience des centres de gestion agréés a déjà fait ses preuves.

Vous avez rapproché la fiscalité des mariés de celle concubins, Le régime des gérants majoritaires de S.A.R.L. sera enfin normalisé dans la loi sur le développement et la transmission des entreprises. Les conditions de financement des P.M.E. sont maintenant mieux harmonisées avec celles des grandes entreprises grâce à la réforme du régime des comptes courants. La fiscalité agricole est enfin adaptée aux particularités du travail de la terre. Vous avez également modifié fondamentalement le climat des relations entre les contribuables et l'administration grâce à la charte du contribuable. Vous avez remis le droit fiscal et le droit douanier dans le droit commun des libertés publiques.

Les procédures d'office exorbitantes du droit commun ont été supprimées. La charge de la preuve incombe à l'administration. Le rôle des commissions paritaires de conciliations a été renforcé. Les sanctions ont été modernisées.

Bref, monsieur le ministre, vous avez engagé une révolution tranquille et silencieuse,...

**M. Gérard Collomb.** Quel révolutionnaire !

**M. René Drouin.** On en frémit !

**M. Jean-Yves Le Déaut.** Quel panégyrique !

**M. Franck Borotra.** ... peut-être trop silencieuse parce que je crois nécessaire que nos concitoyens prennent conscience de la réforme de grande ampleur de notre système fiscal qui a été engagée, et qui a été rendue possible par la rigueur de votre gestion et par l'importance des économies engagées, 113 milliards de francs.

**M. René Drouin.** Merci patron !

**M. Franck Borotra.** Je souhaite que l'administration des impôts, si jalouse de ses pouvoirs, ne freine pas la mise en œuvre de cette réforme.

Vous avez également, monsieur le ministre, commencé à aménager la fiscalité du patrimoine. Peut-être un peu timidement (*Ah ! sur les bancs du groupe socialiste*)...

Eh oui, messieurs, pousser des cris et lever les bras au ciel, c'est la seule chose que vous sachiez faire !

**M. le président.** Monsieur Borotra, ne prenez pas vos collègues à témoin !

**M. Marc Bécam.** Ne renvoyez pas la balle ! (*Sourires.*)

**M. Franck Borotra.** Vous avez raison, monsieur le président, mais ils me stimulent en s'agitant ainsi sur leurs bancs ! (*Exclamations sur les bancs du groupe socialiste.*)

La transmission des entreprises reste souvent freinée par des raisons fiscales. Certes, l'institution de l'abattement sur les donations-partages et la réforme du système du rachat d'entreprise par les salariés constituent un progrès, mais est-ce assez ? Ne faudrait-il pas, comme le suggérait le conseil des impôts, toucher aux droits d'enregistrement sur les constitutions de sociétés et sur les fonds de commerce ? Où en est la commission Aicardi à laquelle, monsieur le ministre, vous avez demandé des propositions concrètes ?

Vous avez également engagé le processus de l'harmonisation européenne. Si j'en juge par vos propres déclarations, l'enjeu de la baisse des taux est proche de 100 milliards de francs. Il ne reste que cinq ans, cinq lois de finances, d'ici à 1993. Peut-on imaginer de tenir le délai ? Est-ce compatible avec la réduction du déficit ? Est-ce compatible avec les possibilités d'économie budgétaire ? Est-ce compatible avec la nécessité d'affecter une part croissante des économies à la diminution des charges qui pèsent sur les entreprises ? La diminution de la T.V.A. à ce niveau ne constitue-t-elle pas une relance indirecte de la consommation ?

**M. Alain Chénard.** Très bonnes questions !

**M. Franck Borotra.** Enfin, vous avez transformé en profondeur la fiscalité directe de l'Etat.

L'impôt sur le revenu a été allégé de plus de 6 p. 100 pour tous les contribuables.

**M. Jean-Yves Le Déaut et M. Gérard Collomb.** Et l'augmentation des charges sociales ?

**M. Franck Borotra.** Deux millions de contribuables ont été exonérés. Le taux maximal est maintenant comparable à celui de l'Allemagne. Mais les Allemands envisagent de l'abaisser à 50 p. 100. Vous avez également envisagé cet abaissement, monsieur le ministre. Y avez-vous renoncé ?

L'impôt sur les sociétés est profondément modifié. Son taux a été abaissé de 16 p. 100 en deux ans. Comme le conseil des impôts l'a noté, cela va dans le bon sens. C'est en effet la manière la plus neutre de favoriser le développement des entreprises.

Du reste, la reprise de l'investissement a répondu à cette politique judicieuse de baisse globale et généralisée...

**M. Gérard Collomb.** Dans l'industrie ?

**M. Franck Borotra.** ... de l'imposition des sociétés et apporté une réponse pragmatique au débat sur la relance de l'investissement.

**M. Gérard Collomb.** Des chiffres !

**M. Franck Borotra.** Par ailleurs, l'institution d'une fiscalité de groupe va enfin placer nos entreprises dans une situation comparable à celle des entreprises des autres grands pays.

Si bonne que soit cette politique, je voudrais cependant, monsieur le ministre, vous poser trois questions.

Pourquoi n'avez-vous pas étendu la fiscalité de groupe aux implantations à l'étranger ?

**M. Jean-Yves Le Déaut.** C'est une vraie question !

**M. Franck Borotra.** Le conseil des impôts vient de relever que la fiscalité française reste très en retrait sur ce point.

Vous prenez dans la loi de finances pour 1988 deux mesures qui étendent l'assiette de l'impôt sur les sociétés : il s'agit de la réforme de la déductibilité des dividendes, que vous plafonnez, et des plus-values à court terme, dont vous supprimez l'étalement. Est-ce une nouvelle orientation ? Ne reprenez-vous pas d'une main ce que vous donnez de l'autre ?

Enfin, votre réforme du crédit recherche est bien complexe. Pourquoi avoir créé un nouveau système d'impôt en volume ?

Monsieur le ministre, ce bilan est exceptionnel, unique même...

**M. Alain Chénard.** Inique !

**M. Franck Borotra.** ... mais il reste quelques ombres au tableau.

**Plusieurs députés du groupe socialiste.** Est-ce possible ?

**M. Franck Borotra.** Les impôts locaux, notamment la taxe professionnelle, suscitent de nombreuses inquiétudes. Souvent promise, mais pas par vous, je le reconnais, la réforme de la fiscalité locale ne pointe pas à l'horizon. Pensez-vous que les mesures adoptées en 1987 sur la taxe professionnelle suffiront ?

**M. Michel Margnes.** Qui l'a créée ?

**M. Franck Borotra.** Avez-vous des projets sur les taxes foncières et la taxe d'habitation dont le poids est parfois très lourd, en particulier pour les familles ?

**M. Jean-Claude Martinez.** Aucun !

**M. Franck Borotra.** Enfin, il reste le lancinant problème des prélèvements sociaux. (*Ah ! sur les bancs du groupe socialiste.*) Certes, ces prélèvements sont redistribués immédiatement sous forme de retraites, de prestations maladie ou d'allocations familiales. Mais leur poids sur les entreprises et sur les ménages est déjà plus lourd qu'à l'étranger. Depuis plus de dix ans, nous n'arrivons pas à sortir de la spirale hausse des dépenses, hausse des cotisations. Aucun gouvernement, et surtout pas celui qui vous a précédé, n'a échappé à ce cycle infernal.

Pouvez-vous nous indiquer quelles sont les réflexions du Gouvernement dans ce domaine essentiel ?

**M. Jean-Claude Martinez.** Néant !

**M. Franck Borotra.** En deux ans, monsieur le ministre, votre politique a incontestablement changé le paysage fiscal français. C'est un exploit, réalisé dans des conditions difficiles et dans un environnement peu porteur.

**M. Gérard Collomb.** De moins en moins porteur !

**M. Franck Borotra.** Alors que de 1981 à 1986 - écoutez bien, messieurs les socialistes, c'est votre bilan ! - plus de 80 milliards de francs de recettes fiscales avaient été votés, 80 milliards d'impôts supplémentaires dont vous portiez la responsabilité, vous avez, vous, monsieur le ministre, en deux ans, allégé les impôts de près de 70 milliards de francs. (*Exclamations sur les bancs du groupe socialiste.*)

**M. Jean-Yves Le Déaut et M. Claude Bartoions.** Pour qui ?

**M. Raymond Douyère.** Pour Chaumet !

**M. Franck Borotra.** Alors que, de 1980 à 1986, le déficit budgétaire, sous votre responsabilité, messieurs, avait augmenté de 123 milliards de francs, il a, en deux ans, sous la vôtre, monsieur le ministre, diminué de 45 milliards. Quelle rupture ! (*Applaudissements sur les bancs des groupes du R.P.R. et U.D.F.*)

Que ceux qui, aujourd'hui, accusent votre politique d'être injuste, se penchent sur leur passé !

Qui a augmenté les prélèvements sociaux et les impôts en même temps, si ce n'est vous, messieurs ? (*Exclamations sur les bancs du groupe socialiste.*)

**M. Gérard Collomb.** Qui a augmenté les prélèvements obligatoires ? Vous !

**M. Franck Borotra.** Et ce n'est pas le fait d'avoir tenté, sans réussir, de corriger le tir en 1985 et en 1986 - élections obligent - qui vous autorise à donner des leçons !

**M. Georges Lamoine.** Et vous ? Les élections ne vous obligent à rien ?

**M. Franck Borotra.** Qui, messieurs, a augmenté la T.V.A. en 1982, après avoir dit que c'était un impôt injuste ? C'est vous !

Monsieur le ministre, quand j'entends soutenir que votre projet de loi de finances pour 1988 tend à favoriser les riches, je dis qu'il s'agit d'une imposture, car les hauts revenus voient leur impôt moins allégé en 1988 que la moyenne des contribuables ! (*Rires sur les bancs du groupe socialiste.*)

Messieurs, vous avez toujours été brouillés avec les chiffres. C'est pourquoi vous avez été les rois du déficit et de l'endettement ! (*Applaudissements sur les bancs du groupe du R.P.R.*)

**M. Pierre Forgues.** Provocateur !

**M. Franck Borotra.** Monsieur le ministre, votre courage est grand...

**M. Gérard Collomb.** Pour vous entendre, il en faut déjà pas mal !

**M. Franck Borotra.** ...votre politique est bonne, votre budget est exemplaire. (*Rires et exclamations sur les bancs du groupe socialiste.*) Mais, de grâce, expliquez davantage, car la seule vérité qui compte, c'est celle qui est perçue. (*Applaudissements sur les bancs des groupes du R.P.R. et U.D.F. - Exclamations sur les bancs du groupe socialiste.*)

**M. le président.** La parole est à M. Jean Giard.

**M. Jean Giard.** Monsieur le président, monsieur le ministre, mes chers collègues, mon propos portera sur deux problèmes qui sont liés sur le fond et qui le sont également par l'actualité : le remboursement de l'emprunt Giscard et la politique de privatisation.

Pour cet emprunt qui restera dans l'histoire de France, les données du problème sont connues. Il a été émis au taux de 7 p. 100 en 1973 par la majorité R.P.R.-U.D.F. Il a rapporté six milliards et demi de francs de souscription à l'Etat. Par le biais de l'indexation du nominal et des intérêts sur l'or, il a rapporté, à partir de 1977, non plus 7 p. 100 mais 55 p. 100 d'intérêt et la valeur de négociation de l'obligation est passée de 1 000 francs à 8 000 francs. Au total, à l'échéance du remboursement en janvier 1988, l'Etat, outre les 40 milliards d'intérêts versés au fil des années, aurait 60 milliards à rembourser en une seule fois.

Quels sont les emprunts dans l'histoire des finances publiques françaises qui se sont révélés aussi profitables ou spéculatifs ?

Cet emprunt est une formidable erreur de jugement économique et politique. Or, il y a quelques mois, pour avoir spéculé à la hausse du dollar, le directeur financier de Volks-

wagen a dilapidé les bénéfices d'une année de sa société, mésaventure qui menace sans doute bien des directions d'entreprises françaises saisies aujourd'hui, elles aussi, par la frénésie du boursicotage. Le directeur de Volkswagen a été remercié. En politique, il est vrai, les sanctions sont différentes. Mais quel que soit le vote du Parlement, il y a une condamnation morale auxquels les promoteurs du 7 p. 100 1973 ne pourront pas échapper.

Je voudrais répondre à quelques arguments avancés contre notre proposition concernant le remboursement de cet emprunt.

Le respect des engagements de l'Etat serait intangible, car l'Etat doit tenir sa parole. Certes, mais à l'égard de qui ? L'Etat a des responsabilités à l'égard des Français, mais il n'est pas engagé auprès des spéculateurs et des profiteurs en Bourse, à moins de reconnaître qu'il est au service d'une minorité de privilégiés.

L'Etat n'a-t-il pas d'abord des responsabilités à l'égard des dizaines de milliers de Français qui ont un livret d'épargne rémunéré à 4,5 p. 100, quand le coupon de l'emprunt Giscard rapporte du 55 p. 100 ? Des responsabilités à l'égard des huit millions de pauvres et des trois millions de chômeurs de notre pays ?

L'Etat, le Gouvernement et l'Assemblée nationale ont aussi des responsabilités à l'égard des finances publiques. Or l'endettement de notre pays représente quelque 2 300 milliards dont 1 300 environ pour l'Etat. La charge de la dette publique augmente d'année en année pour atteindre en 1988 plus de 98 milliards.

Cette dette, en contribuant à affaiblir le franc, rend notre pays plus dépendant du contrôle étranger ; elle l'a ainsi conduit à s'aligner sur la position américaine lors des accords du Louvre.

Nous pensons qu'une meilleure gestion de la dette devrait au contraire réduire, quand c'est possible, le prélèvement considérable qu'elle représente sur les richesses réelles. C'est bien le cas avec l'emprunt Giscard.

Un autre argument consiste à dire que ce sont les Français qui se sont enrichis à travers cet emprunt. Certains utilisent ainsi des mots dans une connotation unanime : les Français, ou technique : les ménages, pour glisser pudiquement sur les immenses inégalités de fortune et de possibilité d'achat qu'elles recouvrent.

La proposition que nous développerons dans la discussion des articles exclut toute spoliation. A concurrence de 20 obligations, les parts seraient remboursées *cash* en janvier prochain pour une valeur de deux fois et demie le nominal, soit 2 500 francs. Au-delà, les obligations seraient converties en un emprunt obligatoire de trente ans au taux du livret A de caisse d'épargne. Ce serait accorder la justice et l'efficacité économique.

Un troisième argument consiste à dire que les 60 milliards de francs de remboursement ne sont pas un gaspillage puisqu'ils alimenteront l'élargissement du marché financier au moment de la seconde vague de dénationalisation.

Mais avancer cet argument, n'est-ce pas reconnaître qu'une fois de plus l'argent va à l'argent ? L'argent du scandale servirait à une seconde spoliation de l'Etat, cette fois au niveau des entreprises publiques bradées au privé. Le libéralisme serait prétendument le retour aux lois d'un marché capitaliste idéal dégagé de l'emprise de l'Etat. Mais que signifie alors l'opération que vous projetez sinon le financement public de l'investissement financier ?

En réalité, les sommes remboursées ne seront pas réinjectées dans la production. Quelque 20 p. 100 des détenteurs du 7 p. 100 sont en effet des particuliers à revenu élevé et on connaît leur comportement. Ils vont replacer massivement sur le marché financier le produit du remboursement. Il y a donc peu d'effet à en attendre sur la demande : ce sera un simple transfert.

Pour les investisseurs institutionnels, qui possèdent la majorité du 7 p. 100, ce sera la même démarche sous des formes différentes. Ils vont d'abord chercher à bénéficier des avantages fiscaux tels que l'exonération de l'imposition sur les plus-values.

Enfin, l'expérience montre que le désendettement des entreprises - ô combien nécessaire ! - n'est pas toujours synonyme d'investissements créateurs d'emplois. Le plus souvent l'industrie investit dans la finance.

Quant aux non-résidents, détenteurs de titres pour environ 15 milliards, ils peuvent demander dès le remboursement l'échange de la somme perçue contre des devises, ce qui entraînerait une brutale sortie de capitaux.

Or les procédures mises en place ne semblent pas avoir suscité un grand enthousiasme. La caisse d'amortissement de la dette publique, qui collecte les deux tiers des fonds issus des privatisations, a été créditée à ce jour d'environ 33 milliards. Ces fonds ne sont pas à la hauteur des échéances de janvier, ce qui pose évidemment le problème du complément nécessaire.

Mais l'utilisation de cette caisse pour le remboursement de l'emprunt à 7 p. 100 fait que, finalement, ce sont les petits actionnaires qui, en ayant acheté des actions des entreprises privatisées, vont contribuer au remboursement de l'emprunt. Et c'est bien là votre conception de la solidarité !

La possibilité pour les détenteurs d'emprunts d'Etat, y compris le 7 p. 100 1973, d'acquérir des actions en échange de leurs titres ne semble pas non plus avoir connu un grand succès, malgré le fait qu'en dérogation du droit commun l'imposition sur les plus-values ne s'applique pas lors de l'échange. Et il en est de même de la possibilité d'acheter des O.A.T. avec du 7 p. 100 1973.

J'en viens dès lors au second point que je voulais aborder, celui des privatisations. C'est une partie du produit de 50 milliards attendu à ce titre pour 1987 qui devrait, en effet, servir à rembourser l'emprunt Giscard.

Là encore, quand on parle de succès, il faut voir que si les Français et la France s'appauvrissent par la perte de leur patrimoine national, une fraction d'entreprises et de propriétaires d'actions réalisent des profits considérables.

Comme l'opération est à la fois financière et idéologique, le Gouvernement est amené à fixer une offre publique de vente inférieure à la valeur réelle de l'action : 310 francs pour Saint-Gobain quand la valeur dépassait 370 francs. La hausse de l'action depuis l'O.P.V. dépasse aujourd'hui 64 p. 100. Quelles que soient les fluctuations de la Bourse, chaque banque ou entreprise privatisée se révèle bien une affaire.

Sans parler des sommes énormes gaspillées en publicité, les commissions des banques pour placer un produit sans risque apparaissent aujourd'hui bien disproportionnées : 500 millions de francs de commission de garantie et de frais pour la seule opération Paribas ! Il serait intéressant, monsieur le ministre, de connaître le montant total des commissions versées aux banques depuis le début de la privatisation.

Ces privatisations, dans un mouvement d'une ampleur deux fois plus forte que celle des nationalisations de 1982, sont un malheur pour la France. (*Exclamations sur les bancs des groupes du R.P.R. et U.D.F.*) La relance nécessaire des productions nationales devrait en effet s'appuyer sur le développement et la reconquête du marché intérieur, notamment par les investissements productifs et la politique de l'emploi, que seul un vaste secteur public peut piloter.

C'est donc à partir d'une logique exactement inverse que les députés communistes proposent que les 40 milliards économisés sur le remboursement de l'emprunt Giscard, en janvier prochain, servent à la renationalisation des entreprises privatisées.

C'est le seul moyen de protéger le patrimoine national et donc la capacité de la France et de l'Etat à mener une politique indépendante pour sortir de l'ornière du déclin. Mais c'est aussi la seule solution pour ne pas alourdir les inégalités sociales et les prélèvements sur les petits et moyens salariés qui, d'une façon ou d'une autre, sont appelés à financer la politique de privatisation. (*Applaudissements sur les bancs du groupe communiste.*)

**M. le président.** La parole est à M. Christian Goux.

**M. Christian Goux.** Mesdames, messieurs, nous venons d'entendre quatre exercices d'autosatisfaction, de styles d'ailleurs fort différents, faits par M. le ministre d'Etat, M. le rapporteur général, M. Auberger et M. Borotra. Je ne saurais vraiment auquel décerner la palme. (*Murmures sur les bancs des groupes du R.P.R. et U.D.F.*) Mais je crois, monsieur le ministre chargé du budget, que quand la vie est si dure pour tout le monde, un peu de modestie s'impose. (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.*) Cela vaudrait d'autant mieux que les faits - ce sont nos maîtres - retracent une réalité qui n'est pas très exactement celle que vous nous avez décrite. L'année dernière à la même époque, monsieur le

ministre, je vous faisais remarquer que la croissance que vous envisagez - 2,8 p. 100 pour l'année 1987 - dans les comptes prévisionnels sur lesquels votre budget était bâti, était beaucoup trop forte. Aujourd'hui, les résultats tels que vous-même les constatez et les publiez dans votre rapport ne donnent plus que 1,5 p. 100.

L'erreur a été flagrante sur tous les postes.

**M. Pierre Forgues.** Eh oui !

**M. François Patriat.** C'est l'échec !

**M. Christian Goux.** Il y a eu surestimation de la consommation des ménages et de l'investissement, surestimation des exportations. En revanche - et cela en dit long sur votre prétendue bonne gestion monsieur le ministre, - on relève une sous-estimation des dépenses de consommation des administrations, dont le volume va croître de 5,4 p. 100 en 1987 alors que vous n'aviez prévu que 3,6 p. 100.

**M. Pierre Joxe.** Il va répondre !

**M. Christian Goux.** Erreur donc sur toute la ligne et échec même sur les postes que vous étiez censés maîtriser. On aurait pu croire que cela vous inciterait à présenter, cette année, un tableau plus réaliste de ce qui nous attendrait en 1988, si l'on continuait à subir votre politique économique. Hélas ! là encore, vous perséverez dans l'erreur.

Contre l'avis des instituts de conjoncture et, j'en suis sûr, monsieur le ministre, de vos propres services, vous retenez une croissance de 2,2 p. 100 pour 1988, alors que celle-ci ne sera, au mieux, que de 1,5 p. 100. Pourquoi ? Tout simplement pour retarder le constat d'échec ; pour présenter des recettes budgétaires gonflées par une croissance hypothétique et, par là même, pour résoudre la quadrature du cercle : faire croire que, dans une période de vaches maigres, on peut, en même temps, diminuer les impôts, augmenter les dépenses publiques pour satisfaire des revendications tous azimuts en période électorale, et réduire le déficit budgétaire. (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.*)

**M. Gérard Collomb.** Ce sont des prestidigitateurs !

**M. Philippe Auberger.** Caricature grotesque !

**M. Christian Goux.** Je vais vous présenter, rapidement, ce que nous estimons être les véritables perspectives pour 1988, leurs dramatiques conséquences sur l'emploi et sur le pouvoir d'achat des salaires modestes - et même moyens - avant de souligner, en conclusion, combien le Gouvernement hypothèque l'avenir du pays pour les années qui viennent.

**M. Henri Bouvet.** Vous êtes un spécialiste !

**M. Christian Goux.** Mes chers collègues, la croissance résulte, nous le savons tous, de celle des principaux moteurs de l'économie : la consommation, les investissements, le commerce extérieur.

Pour la consommation des ménages, monsieur le ministre, votre prévision de 1,5 p. 100 en volume est la seule qui soit tristement réaliste. Elle correspond, en effet, à un accroissement moyen du pouvoir d'achat de 1,4 p. 100. On constate cependant, dans les comptes, que ce sont les revenus des entrepreneurs individuels, les autres revenus des ménages, les intérêts et les dividendes ainsi que, grâce à la réduction des impôts d'Etat, les hauts salaires et les hauts revenus non salariaux qui en seront les seuls bénéficiaires. En revanche, le pouvoir d'achat des revenus salariaux moyens et modestes, nets de cotisations sociales connaîtra une baisse marquée et d'autant plus forte que les salaires seront plus faibles.

L'iniquité de votre politique éclate dans vos comptes. La dureté des conditions de vie, monsieur le ministre, rend dérisoire votre slogan : « Ca va mieux », ou plutôt elle en révèle le côté méprisant. Cela va en effet mieux, comme le montrent les comptes, et même bien mieux, pour 150 000 Français. Inutile de préciser lesquels !

**M. Pierre Forgues.** Eh, oui !

**M. Jean-Pierre Sueur.** C'est vrai !

**M. Christian Goux.** Quant à l'investissement des entreprises, votre estimation de hausse de 3,7 p. 100 n'est pas réaliste.

D'abord - et vous le savez bien, monsieur le ministre, parce que cela est facile et à connaître et à prévoir - l'investissement des grandes entreprises nationales - S.N.C.F., R.A.T.P., E.D.F.-G.D.F. - continuera de décroître d'environ 3 p. 100 en volume en 1988.

Cet effet dépressif, qui porte sur 20 p. 100 des investissements productifs, ne peut être contrecarré par la progression très modérée de l'investissement de l'ensemble des autres entreprises. Comment imaginer, en effet, que face à une demande stagnante les entreprises aient envie d'investir ? D'ailleurs, la tentation est forte pour elles, compte tenu de l'existence de taux d'intérêt réels largement positifs, de placer leurs résultats en obligations et en bons. Aussi, une prévision de 2,5 p. 100 apparaît-elle beaucoup plus réaliste.

En revanche, les investissements des administrations publiques seront certainement plus forts que le petit 0,9 p. 100 que vous avez prévu, car, monsieur le ministre, les gouvernements de Jacques Chirac sont, par nature, dépensiers. On l'a bien vu pour la période 1974-1976 et on le constatera également pour 1986-1988, quand les comptes auront été établis. Faire semblant d'être rigoureux n'est pas suffisant, comme le rappelait d'ailleurs le président de la commission des finances : il faudrait l'être réellement.

J'en arrive au commerce extérieur.

Il faudrait, pour faire une critique plus fine, avoir un peu plus de temps et le décomposer en ses éléments : produits agro-alimentaires, produits industriels, services. Je me contenterai d'une réflexion d'ensemble en allant à l'essentiel.

Les prévisions que vous établissez sur la demande internationale ne sont pas cohérentes avec les conclusions que vous en tirez pour le volume des exportations et des importations.

En 1988, nous exporterons moins que ce que vous avez prévu, 2,5 p. 100 au lieu de 4,5 p. 100, alors que nos importations, par suite de la mauvaise croissance intérieure, seront à peu près celles que vous aviez envisagées, mais pour un autre niveau de croissance.

Point n'est besoin d'insister maintenant sur un sujet qui est connu de tous : le solde industriel se dégrade.

Malgré une baisse spectaculaire du dollar depuis deux ans, le prix des exportations françaises - allons à l'explication - n'a pas diminué en francs dans des proportions suffisantes pour préserver leur compétitivité. Les résultats sont clairs : leur bénéfice par unité vendue a fortement augmenté, mais les parts de marché se sont réduites. Ainsi le déficit industriel, que personne n'imaginait l'année dernière aussi fort, sera de l'ordre de 15 milliards en 1987, et il sera probablement aussi élevé, voire plus, en 1988.

Ce tableau, monsieur le ministre, est bien plus sombre que celui que vous nous présentez. Il correspond à une croissance trop faible - 1,5 p. 100 ai-je dit tout à l'heure - ce qui aura des conséquences redoutables sur l'emploi.

Ah ! Il est loin le temps où vous proclamiez que, par votre simple arrivée au pouvoir, dans les trois mois, les entreprises, dynamisées par le libéralisme aux couleurs de la France, ragaillardies par votre succès sur le dragon socialo-bureaucrate enfin terrassé, repartiraient fières et heureuses et créeraient des centaines de milliers d'emplois. (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.*)

**M. Gérard Collomb.** Qu'il est cruel !

**M. Jacques Sourdille.** Caricature !

**M. Christian Goux.** Il vous a fallu déchanter et, après avoir critiqué - et de quelle façon - le traitement social du chômage en faire autant et même davantage.

**M. Alain Chénard.** A contrecœur !

**M. Gérard Collomb.** En truquant !

**M. Christian Goux.** En 1987, l'augmentation des emplois disponibles, si elle se réalise, ne sera due qu'à l'accroissement soutenu du nombre de T.U.C. et de stages d'initiation à la vie professionnelle, mais, en 1988, le nombre total d'emplois devrait diminuer d'environ 20 000 unités, ce qui donnerait, hors T.U.C. et S.I.V.P., une chute d'environ 120 000 emplois. Le taux de chômage qui approche aujourd'hui 11 p. 100 de la population active devrait être de près de 12 p. 100 à la fin de 1988.

Monsieur le ministre, qui pourrait croire que votre budget permet d'aller aujourd'hui dans la bonne direction ? M. Bérégovoy explicitera demain plus longuement les critiques et les

propositions du groupe socialiste. Pour ma part, je soulignerai simplement en conclusion, me limitant au sujet que je viens d'aborder, que vos comptes ne traduisent en aucune façon la réalité de 1988 et n'ont qu'un seul but : cacher aux Françaises et aux Français la vérité sur les conséquences néfastes de votre politique depuis mars 1986. (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.*)

**M. le président.** La parole est à M. Gérard Trémège.

**M. Gérard Trémège.** Monsieur le président, monsieur le ministre, mes chers collègues, le projet de loi de finances pour 1988 montre la volonté du Gouvernement de poursuivre son œuvre de libération et de libéralisation de l'économie en desserrant les contraintes et en allégeant les charges qui pèsent sur les entreprises.

**M. Jacques Sourdille.** Très bien !

**M. Gérard Collomb.** Vous retardez ! C'était le discours d'hier !

**M. Gérard Trémège.** Il donne, en ce sens, plusieurs motifs de satisfaction, tout en laissant en suspens quelques aspects de l'environnement de l'entreprise qui sont, eux, des motifs de préoccupation.

On peut cependant porter sur ce projet un jugement d'ensemble très favorable. Le Gouvernement ne dévie pas de la route qu'il s'est tracée. La continuité de la politique économique et financière est primordiale. La réduction du déficit budgétaire est essentielle. Le rééquilibre des comptes de la nation constitue une importante préoccupation pour les chefs d'entreprise. Ils craignent autant la demande de l'Etat sur les marchés financiers qui peut obérer leurs possibilités de financement que les conséquences fiscales, à terme, d'un endettement excessif.

**M. Jacques Sourdille.** Très bien !

**M. Gérard Trémège.** Le retour à une croissance économique forte qui est l'objectif de la majorité est conditionné par le renforcement durable de la compétitivité des entreprises grâce à une fiscalité moderne et des investissements favorisés par des taux d'intérêt n'altérant pas la profitabilité réelle des équipements.

**M. Willy Diméglio.** Parfait !

**M. Gérard Trémège.** L'action de réforme en profondeur de notre économie, entreprise par le Gouvernement, implique des délais de réponse nécessairement longs. La politique entreprise va dans le bon sens ainsi que le montrent le progrès des investissements productifs, l'évolution de la production industrielle, les résultats très favorables enregistrés dans le domaine des prix et la stabilisation des effectifs salariés.

**M. Albert Mamy.** C'est vrai !

**M. Gérard Trémège.** Quant aux investissements ils sont incontestablement à la recherche du temps perdu. Depuis l'an dernier, ils progressent au rythme de 3 à 4 p. 100 l'an, rythme qui devrait se maintenir en 1988.

Ce résultat est bon, surtout lorsque l'on prend simultanément en compte le ralentissement des investissements publics dont la progression sera ramenée de 7,5 p. 100 en 1986 et 2,4 p. 100 en 1987, à 0,9 p. 100 en 1988. On n'aura cependant garde d'oublier l'importance du retard accumulé entre 1980 et 1985, car il a placé la France au dernier rang des pays industriels derrière les Etats-Unis, le Japon, la Grande-Bretagne, la R.F.A. et l'Italie.

**M. Albert Mamy.** C'est vrai !

**M. Willy Diméglio.** Très juste !

**M. Gérard Trémège.** Les médiocres résultats de nos exportations industrielles actuelles sanctionnent durement la faiblesse de nos investissements d'hier.

**M. Willy Diméglio.** Nous y sommes !

**M. Gérard Trémège.** Pour la production industrielle, les vieux records sont égalés. En effet un point, semble-t-il, a échappé aux observateurs de la vie économique ainsi qu'à nos amis de la gauche : la France vient de retrouver, et peut-être de dépasser, le record de production industrielle établi

en 1979 ! Avec la Grande-Bretagne, la France était le seul grand pays industriel à n'avoir pas encore effacé la récession industrielle consécutive au deuxième choc pétrolier.

**M. Gérard Collomb.** Il vous en faudrait un troisième !

**M. Gérard Trémège.** De la fin de 1980 à la fin de 1986, notre indice de production industrielle est demeuré constamment inférieur à l'ancien record.

**M. Gérard Collomb.** C'est l'évidence !

**M. Gérard Trémège.** Il importe désormais que ce niveau soit durablement dépassé pour que l'on puisse dire que la France a, enfin, retrouvé le vrai chemin de l'expansion.

**M. Albert Mamy.** Très bien !

**M. Gérard Trémège.** Les prix connaissent une accalmie exceptionnelle et la décélération du rythme annuel est incontestable. Elle est d'autant plus remarquable qu'elle s'opère dans un contexte de libération des prix et qu'elle inclut un rattrapage du prix de certains services.

**M. Gérard Collomb.** Et une remontée de l'inflation !

**M. Gérard Trémège.** L'analyse des prix, depuis 1945 jusqu'à aujourd'hui, montre que la France n'a connu de situation favorable qu'à deux moments : de 1954 à 1956, et de 1964 à 1966. Cela correspondait aux plans de stabilisation d'Antoine Pinay et de Valéry Giscard d'Estaing. Notre performance, en matière de prix, dans le contexte de la libération des tarifs, est, par conséquent, digne de tous les éloges. Elle résulte d'un ensemble de facteurs : modération des salaires, politique monétaire et financière, gains de productivité et pression de la concurrence.

La stabilisation des effectifs salariés de l'entreprise France est également indéniable, malgré une croissance qui demeure insuffisante pour enrayer la montée du chômage. Une croissance d'au moins 2,5 p. 100 permettrait de stabiliser l'emploi. Elle ne se décrète malheureusement pas.

L'I.N.S.E.E. et l'U.N.E.D.I.C. conviennent que le volume des emplois a cessé de se réduire et qu'il a peut-être même augmenté. On peut attribuer ce résultat encourageant à une production industrielle en voie d'amélioration, à la liberté des prix dans les services qui redonne à ce secteur une souplesse favorable à l'embauche et aux effets durables du dispositif d'emploi des jeunes dont une bonne moitié est conservée dans les entreprises au terme de la période d'insertion.

**M. Willy Diméglio.** Très bien !

**M. Gérard Trémège.** Le salut de l'emploi vient et viendra des petites entreprises.

**M. Albert Mamy.** C'est vrai !

**M. Gérard Trémège.** Ce sont elles, en effet, qui embauchent. Les effectifs des entreprises de moins de deux cents salariés ont ainsi progressé de 2 p. 100 en un an. Monsieur le ministre, il faudrait en tenir un plus grand compte dans le dosage des efforts consentis pour soutenir notre appareil de production.

L'effort de la nation en faveur de son économie est évident.

On a coutume de saluer, dans la politique libérale, les mesures d'allègement fiscal. Mais c'est la réduction des dépenses qui représente le critère le plus incontestable du désengagement de l'Etat. Or, de nouveau, le budget réalise une compression effective de la dépense publique, puisque celle-ci progresse moins vite que les prix.

Ce serait un résultat tout à fait excellent si, malheureusement, on ne devait noter que l'objectif de dégonflement de la fonction publique n'est pas atteint. Trois secteurs - la défense, les P. et T. et les finances - supportent quasiment l'intégralité des treize mille ou quatorze mille réductions d'emplois. Aurait-on renoncé à l'objectif, modeste, du programme de 1986 ?

Quant à l'effort d'allègement fiscal, il convient de l'apprécier quantitativement et qualitativement. Mais ce qui importe, c'est l'ampleur massive du total des allègements : 31,8 milliards de francs. On ne saurait prétendre, sans ridicule ou mauvaise foi, que le Gouvernement aurait pu aller beaucoup plus loin.

Les allègements dont bénéficient les ménages au titre de l'impôt sur le revenu et de la T.V.A. peuvent être approuvés sans réserve. Un impôt sur le revenu moins rude à supporter...

**M. Pierre Forgeas.** Pour les riches !

**M. Gérard Trémège.** ... encouragera les Français à préparer et à améliorer leur retraite par la voie de l'épargne. La réduction importante de la T.V.A. automobile va incontestablement stimuler nos producteurs nationaux.

**M. Albert Mamy.** C'est une bonne chose !

**M. Gérard Trémège.** Les mesures orientées vers les entreprises méritent une appréciation détaillée.

Notée dans la loi sur l'épargne, la réduction à 42 p. 100 du taux de l'impôt sur les sociétés, après une première réduction à 45 p. 100, est jugée par les chefs d'entreprise comme la mesure fiscale la plus positive que le Parlement ait adoptée en faveur des entreprises depuis très longtemps.

**M. Henri Bouvet.** Très bien !

**M. Albert Mamy.** C'était indispensable !

**M. Gérard Trémège.** Le Gouvernement doit persévérer et ramener progressivement le taux à 35 p. 100 ou à 33,3 p. 100 pour supprimer définitivement la double imposition des bénéfices, avec le secours de l'impôt fiscal. Cela implique évidemment qu'il ne faut pas discriminer les bénéfices distribués du marché financier à besoin pour se stabiliser et accueillir les titres des nouvelles sociétés à privatiser.

On verra, sans regrets, disparaître la taxe sur les frais généraux, une particularité de notre droit fiscal que le gouvernement précédent avait imposée à un moment où, il est vrai, la compétitivité des entreprises n'était pas à l'ordre du jour du Parlement. Il s'agira, en quelque sorte, de la disparition d'une anomalie socialiste.

Il demeure néanmoins quelques motifs d'insatisfaction ou de préoccupation.

D'abord, le nouveau régime des plus-values constitue, à mon avis, une atteinte au droit des contribuables. Partant du principe que le régime des plus-values à court terme est favorable aux entreprises, ce qui est indéniable, le Gouvernement le remet en cause de manière imprévue. La conséquence en est l'application d'un supplément d'impôt sur des opérations déjà réalisées en 1987, au détriment du droit légitime des contribuables d'exercer leur liberté de gestion, en toute connaissance du régime fiscal. Il eût peut-être mieux valu renoncer à une fraction des allègements décidés par ailleurs que d'introduire, sans délai d'avertissement, une mesure néfaste au réinvestissement et au bon climat des relations entre le fisc et les contribuables, surtout à un moment où l'on sait que les plus-values fiscales ne seront pas négligeables.

La permanence d'un déficit de la sécurité sociale fait également peser une grave menace sur les entreprises, d'autant plus grave que le Gouvernement reconnaît que la protection sociale devrait être en grande partie l'affaire des assurés. Le résultat sur le poids des prélèvements obligatoires est consternant : ce qui diminue d'un côté augmente de l'autre, et les efforts de Sisyphe sont vains.

**M. Gérard Collomb et M. Christian Pierret.** C'est vrai !

**M. Gérard Trémège.** L'amélioration du régime du crédit d'impôt recherche est aussi une bonne chose.

**M. Christian Pierret.** C'était une idée socialiste !

**M. Gérard Trémège.** Cependant, je ne suis pas convaincu que le nouveau régime proposé, qui me paraît complexe et imprécis, soit le meilleur possible. Il semble, en effet, défavorable aux entreprises qui augmentent leurs dépenses de recherche régulièrement.

On ne saurait clore le débat budgétaire sans évoquer les deux épines que le gouvernement et le Parlement des années à venir auront à extirper : le régime, à long terme, de la taxe professionnelle et le processus de suppression du décalage dans le remboursement de la T.V.A. aux entreprises.

La taxe professionnelle pourrait être rendue plus équitable et moins pénalisante : plus équitable, grâce à un effort d'égalisation progressive des taux dans le cadre du département, en vue, par exemple, de supprimer des écarts de taxation qui sont de l'ordre de 1 à 8 et donc incompatibles avec une saine concurrence ; moins pénalisante, en réduisant l'assiette inves-

tissements qui est surévaluée à partir du prix d'acquisition des équipements alors que la valeur d'exploitation décroît dans le temps.

Le Conseil national des impôts vient d'ailleurs, à cet égard, de reconnaître l'excès de la taxation des immobilisations.

Nous allons enfin devoir supprimer le décalage anormal dans le remboursement de la T.V.A. aux entreprises. Cette opération coûteuse peut être menée à bien, soit en réduisant progressivement le délai d'un mois, opération qui consiste tout simplement à transférer par fractions la charge de trésorerie correspondante des entreprises vers l'Etat, soit en reconnaissant la créance des entreprises, inscrite au bilan, avec un droit à remboursement progressif subordonné, par exemple, au développement des investissements des entreprises. L'effort financier imposé à l'Etat serait ainsi la contrepartie de l'effort matériel des entreprises.

En conclusion, je considère, monsieur le ministre, que cette loi de finances pour 1988 est globalement bonne, même si certains amendements pourraient venir l'enrichir.

**M. Albert Mamy.** C'est sûr !

**M. Gérard Trémège.** Il faut poursuivre dans la voie du redressement avec courage, patience et confiance, cette confiance que, pour ma part, je vous donne sans réserve. (Applaudissements sur les bancs des groupes U.D.F. et du R.P.R.)

**M. le président.** La parole est à M. Pascal Arrighi.

**M. Pascal Arrighi.** Monsieur le ministre, un journal du soir, au lendemain de la présentation de votre budget à la commission des finances de l'Assemblée, le qualifiait de « budget de charme », ce qui, après tout, était très bienveillant. Mais des orateurs qui se sont déjà exprimés dans cette discussion générale n'ont succombé ni au charme des documents budgétaires ni même au charme personnel du ministre d'Etat ! Ils ont souligné les insuffisances du budget et dénoncé le caractère électoral de mesures prises récemment et dont la plupart, à mon sens, étaient nécessaires.

Je n'insisterai pas sur des critiques partielles que nous relèverons dans la discussion des fascicules - j'aurai l'occasion à la fin du débat budgétaire, au moment des explications de vote, de résumer la position finale du groupe Front national sur le projet de loi de finances - pas plus que je ne m'étendrai aujourd'hui sur les privatisations puisque le Gouvernement a accepté un débat sur ce sujet dans quinze jours, encore que les profits nés des privatisations représentent dans votre projet de budget près de 4 p. 100 des recettes et bien que l'on puisse suggérer une utilisation différente de ces profits ou l'accélération du rythme de ces privatisations.

S'il est possible de le faire, je prendrai un peu plus de hauteur dans ces premières heures de débat budgétaire et j'examinerai votre projet de loi de finances à la lumière du rapport économique et financier qui l'accompagne, rapport qui mon sens devrait être complet et s'appeler désormais : rapport économique, financier et social. Notre groupe déposera d'ailleurs un amendement en ce sens.

Ce sont ces trois aspects - économique, financier et social - de l'environnement de votre projet de budget qui composeront le cadre de cette intervention.

D'abord, l'aspect économique.

Messieurs du Gouvernement, la table des matières de votre rapport économique et financier est, du point de vue économique, tout à fait bien rédigée. Elle devient moins séduisante quand on parcourt le rapport. Je noterai l'esprit embarrassé des explications et je me permettrai de faire quelques suggestions.

Pourquoi êtes-vous embarrassés ? Parce que, l'an dernier, vos prévisions reposaient sur un taux de croissance de 2,8 p. 100. Je ne partageais pas alors votre optimisme - on m'excusera de me citer moi-même - puisque, au cours de la troisième séance du 14 novembre 1986, je vous disais : « Vos prévisions sont trop ambitieuses », et, citant vos propres fonctionnaires de la direction de la prévision, j'ajoutais que cet objectif était hors d'atteinte.

Vous avez dû réviser en baisse ce taux de croissance pour 1987 et l'arrêter à 1,5 p. 100, loin de ce que vous imaginiez.

Pour 1988, vos prévisions sont plus modestes. Elles se réfèrent, ce qui est normal, à ce qui se passe dans les pays de l'O.C.D.E. et, page 18 de votre rapport, vous écrivez que la croissance sera très modérée.

Analysant les freins et moteurs de la croissance mondiale, vous espérez vous tenir dans une fourchette moyenne au taux de 2,2 p. 100 qui serait dépassé non seulement par les Etats-Unis, le Canada ou le Japon, mais aussi, en Europe, par la Grande-Bretagne et l'Italie. Or, ce taux de 2,2 p. 100 sera-t-il atteint ? Rien n'est moins sûr. Avant-hier, l'observatoire français de conjoncture économique disait qu'il ne tablait, en 1988, que sur un taux de 1,5 p. 100.

Je voudrais - ce sera le deuxième point de mes explications dans ce domaine - souligner la modestie qu'il sied d'avoir dans les prévisions et suggérer avec d'autres que de nouveaux indicateurs soient apportés à l'analyse économique.

Comment mieux comprendre la géométrie de ce carré de la vie économique dont les quatre côtés sont le produit intérieur, le chômage, le progrès technologique et la concurrence internationale, d'où les difficultés de prévision en matière de croissance ? Il faut se référer à de nouveaux indicateurs tels que l'activité financière mondiale, la capacité de répondre à l'adaptation imposée par les techniques nouvelles et la vitesse de cette adaptation. Mais quelle que soit l'amélioration du raisonnement économique, il faut s'en tenir aux données complexes des économies d'aujourd'hui. Le carré magique de l'économie française s'est dégradé depuis l'été 1986. La croissance est inférieure à la moyenne des pays de la Communauté. La montée du chômage et ses trois millions d'inoccupés pèsent sur les finances publiques et aggravent le déficit de la sécurité sociale. La diminution des brevets d'invention déposés traduit la faiblesse de notre progrès technologique. Quant à la dégradation des échanges extérieurs, elle est manifeste. L'an dernier, quittant la vie politique, le chancelier Helmut Schmidt livrait son testament politique. Pour lui « ce qui compte, ce ne sont pas les visions ou le souhaitable, mais ce qui est fiable et réaliste ». C'est fondamentalement vrai en matière de croissance.

Si vos prévisions ont dû être révisées cette année en baisse - et sans doute le seront-elles à nouveau en 1988 - par contre, les prélèvements obligatoires ont dû être fixés en hausse. J'en viens au deuxième point de mon intervention : l'examen du rapport financier.

Vos intentions, telles qu'elles sont exprimées dans ce rapport, sont bonnes. Vous affirmez la nécessité de la réduction du déficit budgétaire, de la maîtrise des dépenses, la poursuite de l'effort d'allègements fiscaux. Mais, en réalité, vous ne parvenez pas à diminuer le poids des prélèvements obligatoires. Le président de mon groupe, Jean-Marie Le Pen, s'expliquera plus longuement demain ; de même je laisse à mon collègue Jean-Claude Martinez le soin de démonter le faux débat de l'aide à l'investissement. Je me bornerai à quelques courtes réflexions. Je parlerai du montant des prélèvements et des allègements souhaitables.

Sur le montant des prélèvements, le président Giscard d'Estaing, dans un aphorisme devenu célèbre et condamnant ce qu'il avait lui-même pratiqué, avait le premier crié casse-cou : au-delà de 40 p. 100, disait-il, on entre dans une société socialiste. Le montant des impôts et cotisations sociales atteindra l'an prochain un record historique en s'établissant à 44,7 p. 100 du produit intérieur brut, mais ce n'est pas tout ! Il faut ajouter le poids des impôts locaux, qui atteindra en 1988 près de 6 p. 100 de ce même produit intérieur brut. Au total, nous serons à plus de 50 p. 100 de prélèvements. Par leur progression, monsieur le ministre, ces impôts locaux, que votre collègue allemand, M. Stoltenberg, appelait des impôts cachés, réduisent à néant les allègements de la fiscalité.

Le ministre d'Etat avait déclaré au Sénat, le 17 novembre 1986, que cette baisse des impôts locaux était une nécessité, mais il n'a pris aucune initiative et, en la matière, il faudrait qu'elle soit constitutionnelle puisque notre Constitution prévoit que les collectivités locales s'administrent librement. Le ministre d'Etat avait manifesté un optatif, mais il n'a rien tenté et, comme disait Rivarol : n'avoir rien fait est un grand avantage, mais il ne faut pas en abuser !

Notre groupe, lors de la discussion de la deuxième partie de la loi de finances, déposera un amendement plafonnant les sommes additionnelles aux impôts locaux que l'administration des finances perçoit au titre des frais de gestion de la fiscalité directe locale. Cet amendement n'aura pas seulement une portée symbolique ; il a une application réelle.

En matière fiscale, je l'ai dit, Jean-Claude Martinez soulignera combien est théorique le débat sur l'aide à l'investissement mais, dans une économie ouverte qui est celle de la fin

de ce siècle, alignons nos fiscalités industrielles sur ce que font les pays industrialisés, comme le Japon ou l'Allemagne qui va accroître les allègements d'impôts prévus pour 1988.

Mettez, monsieur le ministre, à l'étude, les propositions de M. Raymond Bourgine qui, régulièrement, à la tribune du Sénat ou dans ses publications, suggère de détaxer le revenu investi en donnant aux contribuables une vocation de capitalistes et, surtout, en créant de la richesse et de l'emploi, sinon vous êtes ramené à l'autre branche de l'alternative : gérer le socialisme. (*Applaudissements sur les bancs du groupe Front national [R.N.]*)

Puis-je aussi suggérer que, enfin, vous vous décidiez à créer en Corse, comme elles existent dans toutes les îles de la Méditerranée ou dans les sites à vocation touristique, des zones franches ? Vous me rétorquez sans doute par une réplique facile : où trouver l'argent ? Nous en reparlerons dans le débat sur les privatisations. Je vous proposerais d'en accélérer le rythme et de dégager ce que j'appelais, lorsque j'étais rapporteur général du budget, « le matelas de recettes », sans lequel il ne peut y avoir d'allègements fiscaux ou de réformes fiscales véritables.

Mais, pour l'heure, l'augmentation des cotisations salariales d'assurance maladie et d'assurance vieillesse, la ponction supplémentaire de 1 p. 100 sur les revenus du capital financier et immobilier effacent tous les allègements fiscaux que vous avez décidés.

J'en viens au dernier point de mon intervention.

Votre rapport économique et financier apparaît désormais comme incomplet si vous ne le complétez pas par une partie sociale qui est dans la nature des choses. Il faut dans ce domaine une plus grande clarté et un contrôle de l'Etat.

Une plus grande clarté s'impose. N'essayez pas de séparer impôts et cotisations sociales par des contorsions intellectuelles ou par un vocabulaire qui consisterait à qualifier juridiquement et différemment les uns et les autres. Vous n'arriveriez pas à affaiblir la dure réalité que constitue l'augmentation des cotisations sociales et donc des prélèvements obligatoires.

**M. Bruno Gollnich.** Exactement !

**M. Pascal Arrighi.** Quelles sont les perspectives en matière sociale pour rattraper le déficit de 1987 et pour boucler l'année 1988 ? Faute de réformes véritables, il faudra l'équivalent de plusieurs points de cotisations sociales ou bien un prélèvement de 2 p. 100 au moins sur tous les revenus imposables ou non. Je ne crois pas à la vertu de ce que le Gouvernement a appelé pompeusement « états généraux de la sécurité sociale » ; il est aisé de prévoir que les résultats seront bien décevants. (*Applaudissements sur les bancs du groupe Front national [R.N.]*)

Le problème n'a pas avancé depuis le débat qui a eu lieu il y a déjà quinze mois, le 24 juillet 1986, dans notre assemblée. J'avais dit alors, à cette même tribune - vous m'excuserez de me citer à nouveau moi-même - : « Ce ne sont pas les décisions inscrites dans votre projet de loi qui sauveront le système de sécurité sociale aujourd'hui menacé. » Suivant le mot de Jean Giraudoux, ces décisions ne sont que « chandelles autour du lit d'un mourant ». Vous serez amené à allumer d'autres chandelles, à réclamer d'autres cotisations. Mais ces chandelles se consumeront, ce surcroît de cotisations s'épuisera et, faute de réforme structurelle, l'agonie de la sécurité sociale se prolongera.

Réforme de structure, contrôle du Parlement, l'un ne va pas sans l'autre. Il est urgent d'arriver à ce que demandait le président de la commission des finances et ce qu'il rappelait cet après-midi, lui dont les propositions ont été édulcorées et retardées : il appartient au Parlement de contrôler et de voter le budget social de la nation. C'est une proposition que le Front national a inscrite depuis toujours dans son programme. Il vous appartient, monsieur le ministre, de préciser chaque année dans un rapport économique, financier et social, quelles sont les perspectives de ce budget social.

Le budget de l'Etat est l'occasion de se remémorer les sacrifices consentis, d'en dresser le bilan et de rechercher s'ils sont à la hauteur des résultats attendus. Un chômage qui avoisine trois millions de personnes, une démographie dramatique, un échec chaque jour plus évident de notre système éducatif, une immigration toujours plus nombreuse et qui ne peut déboucher sur l'assimilation, une hésitation à rejoindre le camp victorieux des grands pays industrialisés, voilà les vrais problèmes qui se posent à nous.

Sauf à imaginer que le pays, l'Europe et le monde retrouveront le chemin d'une croissance économique soutenue, votre projet de budget ne peut annoncer des temps faciles, c'est plutôt le contraire qui risque de se produire.

**M. Pierre Forguea.** C'est un désastre !

**M. Pascal Arrighi.** Ces réflexions sont-elles bonnes à dire ou à entendre ? Je laisse à chacun le soin de l'apprécier, mais en ce qui me concerne, je ferai mienne une phrase qu'Alexis de Tocqueville mettait en exergue d'un de ses livres : « Les hommes ne veulent pas accepter la vérité de leurs contemporains et il est très rare que leurs amis la leur disent. C'est pour cette raison même que je l'ai exprimée franchement. » (*Applaudissements sur les bancs du groupe Front national [R.N.]*)

**M. le président.** La parole est à M. Jean Royer.

**M. Jean Royer.** Monsieur le président, monsieur le ministre, mes chers collègues, je voudrais appeler l'attention de l'Assemblée sur les budgets municipaux qui se préparent et sur l'évolution des impôts locaux.

**M. Pierre Joxe.** C'est une catastrophe, dites-le, monsieur le maire !

**M. Jean Royer.** Voilà, un an, au cours d'un débat de nuit comme celui-ci, j'ai déjà posé dans sa globalité le problème.

Je n'hésite pas à me répéter : l'évolution des impôts locaux peut être marquée cette année par une hausse de six points de la cotisation des caisses de retraite des agents municipaux et hospitaliers. Une telle augmentation serait inadmissible pour trois raisons.

D'abord en raison de la somme qui est ainsi prélevée sur la fiscalité locale. L'année dernière, le paiement des cinq points pour les 53 agglomérations de plus de 100 000 habitants a entraîné un prélèvement de 655 millions de francs. Une hausse de six points cette année représenterait 846 millions de francs, soit une augmentation de la fiscalité moyenne de 3,2 p. 100,...

**M. Jean-Claude Martinez.** Exact !

**M. Jean Royer.** ... c'est-à-dire plus que le montant de l'inflation qui viendrait s'ajouter aux raisons plus naturelles de l'augmentation des crédits d'investissement ou de fonctionnement.

Cela n'est pas supportable, pour trois raisons.

La première raison, c'est que les villes sont astreintes à soutenir le redressement économique en agissant sur les équipements structurants. La deuxième raison, c'est qu'elles sont obligées d'assumer elles-mêmes la dérive de la charge sociale liée au chômage que l'Etat ne supporte plus et que les caisses de l'Unédic ou les Assédic assument insuffisamment. La troisième raison, est d'ordre politique : au moment où l'Etat tend à abaisser l'impôt direct, les villes sont obligées d'augmenter le leur, ce qui laisse une ambiguïté dans l'opinion sur le résultat global de l'opération.

**M. Christian Goux et M. Pierre Joxe.** Et voilà !

**M. Christian Pierret.** Ce qu'il fallait démontrer !

**M. Jean Royer.** Je voudrais ce soir démontrer qu'il n'est pas nécessaire, étant donné les finances de la caisse des retraites des travailleurs municipaux et hospitaliers, d'augmenter la cotisation de six points. Je m'appuierai pour ce faire sur le bilan financier de deux années. J'ai travaillé sur ce dossier avec le président de la caisse et avec les dirigeants de l'appareil de l'association des maires des grandes villes. Je cite les sources auxquelles je me suis adressé.

Le compte prévisionnel d'exploitation pour la fin de l'année 1987 conduit à un déficit brut de 2,7 milliards de francs, mais la caisse dispose de 4,3 milliards de trésorerie. Et viennent s'ajouter à cela 400 millions liés au rattrapage du paiement des cotisations par les hôpitaux, en application du décret du 30 décembre 1986, et un peu plus de 400 millions de placements financiers. Si l'on fait la somme algébrique des ressources nouvelles et du déficit prévisionnel d'exploitation, on obtient un excédent de 2,4 milliards de francs net.

Quelles sont les prévisions pour 1988 ? Il y aurait un déficit prévisionnel d'exploitation de 4,8 milliards de francs, moins le report de la situation de trésorerie de 2,4 milliards

de francs et plus, bien entendu, 1,7 milliard de francs qui provient du décalage entre la rentrée des recettes et le paiement des pensions.

**M. Jacques Sourdilhe.** Il faudra nous l'écrire !

**M. Jean Royer.** Ce qui fait que, à la fin de l'année 1988 - et le président de la caisse est formel - il y aura un besoin net de 4,1 milliards de francs. Cela équivaut à quatre points de hausse et non six points, étant donné qu'un point vaut un peu plus d'un milliard de francs. La démonstration est inattaquable.

En conséquence, je propose à l'Etat un contrat moral et politique pour dominer ce problème et le résoudre. Ce contrat consisterait à supprimer la surcompensation payée par les collectivités qui s'ajoute aux compensations établies entre les caisses de retraite des salariés et celles des non-salariés et par la loi du 24 décembre 1974. Cette surcompensation, qui établit un équilibre entre les régimes spéciaux des services publics, c'est-à-dire entre les régimes des marins, des mineurs, des cheminots, des agents municipaux et hospitaliers, est inadmissible pour quatre raisons.

La première, c'est qu'elle viole l'esprit de la loi du 24 décembre 1974. Les débats de l'époque auxquels je me suis référé montrent que la compensation entre les caisses des retraites des salariés et celles des non-salariés avait déjà été admise avec beaucoup de réticence. Il avait été décidé qu'un débat aurait lieu au plus tard en 1978 pour régler mieux le système des rapports entre les caisses de retraite. Jamais ce débat n'a eu lieu. Et on y ajoute maintenant une surcompensation qui ne tient compte que des différences d'ordre démographiques dans l'évolution du nombre des actifs et du nombre des retraités, sans tenir compte des différences de niveaux moyens de retraites. Ainsi, on s'aperçoit que la moyenne des retraites des cheminots est supérieure à la moyenne des retraites des agents hospitaliers et municipaux. Ce critère n'est pas pris en compte. C'est la deuxième raison.

La troisième raison, c'est qu'avant la loi de finances de 1986, et plus précisément son article 78, l'Etat assurait le financement de la surcompensation. Ce n'est plus le cas, et il ne fixe par décret que le montant de cette surcompensation, qui représente, pour l'année 1987, 22 p. 100 du total de 17 milliards. Le Parlement est frustré de son droit de contrôle puisque la fixation du montant de cette surcompensation est faite par décret. Une année, c'est 22 p. 100 ; une autre année, cela pourrait être 30 p. 100. On ne sait jamais où l'on s'arrête. Le système est mauvais.

Enfin - ce dernier argument est le plus fort - lorsque la surcompensation était payée par l'Etat, elle était financée par l'impôt sur le revenu qui tient compte des ressources des personnes et des familles, tandis que les collectivités locales la financent, par exemple, par la taxe d'habitation, qui ne tient pas compte des revenus familiaux. C'est un argument qui est fort, réellement fort.

**M. Pierre Forgues.** Très bien !

**M. Jean Royer.** Pour toutes ces raisons, je conclus sur le contrat que je propose à l'Etat, qui sera peut-être rejeté monsieur le ministre, mais le rôle d'une assemblée est toujours de faire des propositions constructives.

Je propose que l'Etat finance une partie de la surcompensation et qu'il ne laisse à la charge des collectivités locales pour l'année prochaine ce qu'il faut pour alimenter une politique régulière et sérieuse d'évolution des cotisations. L'année dernière, vous aviez dénoncé ici, monsieur le ministre, le laxisme qui avait présidé à l'établissement des cotisations. C'était vrai. Elles étaient descendues jusqu'à 10,2 p. 100. Elles sont remontées à 15,2 p. 100 cette année.

Alors, il faudrait étudier l'évolution démographique des actifs et des retraités au cours des dix prochaines années, prévoir pour chaque année une augmentation modérée mais régulière, de manière à ne pas tomber sous le coup de la critique de l'Etat. Je propose que cette année nous prenions deux points, alors que l'Etat prendrait les deux autres, et ainsi vous diviseriez par trois la charge fiscale supplémentaire qui pèse sur nos budgets municipaux.

Il y a là un bon contrat, monsieur le ministre, qui permettrait à la fois de concilier la volonté des collectivités, qui ne sont pas toujours bien vues, d'ailleurs, par le ministère des finances, car elles sont considérées comme dépensières et parfois comme facteurs d'aggravation de l'inflation. Je puis le dire, compte tenu des contacts fréquents que j'ai eus avec

certain hauts fonctionnaires. En tout cas, dans ma ville, cette année, s'il n'y avait pas eu l'excès de ce prélèvement, j'aurais pu bloquer pratiquement les impôts à leur montant précédent. Et si tout le monde pouvait le faire, cela irait dans le sens de ce que vous avez souhaité, monsieur le ministre, pour l'ensemble des affaires financières du pays.

En conclusion, la lucidité sur les comptes, l'honnêteté dans la répartition des charges et le courage de changer une politique inadaptée sont les trois points d'appui du contrat moral et politique que je propose aujourd'hui à l'Etat. (*Applaudissements sur les bancs du groupe Front national [R.N.], sur plusieurs bancs du groupe du R.P.R. et sur quelques bancs du groupe socialiste.*)

**M. le président.** La parole est à Mme Françoise de Panefieu.

**Mme Françoise de Panefieu.** Monsieur le ministre, le projet de budget pour 1988 est marqué par une grande rigueur.

Les dépenses budgétaires sont maîtrisées et l'ensemble des Français peut bénéficier de cette maîtrise, notamment par la réduction de l'impôt.

**Un député socialiste.** C'est faux ! Les riches seulement !

**Mme Françoise de Panefieu.** Ce n'est pas pour autant que les priorités, et notamment les priorités d'avenir, sont sacrifiées. Et je prendrai deux exemples : la recherche et la formation.

**M. Jean-Yves Le Déaut.** Vous les avez délaissées en 1986.

**Mme Françoise de Panefieu.** En ce qui concerne la recherche, la situation de notre pays est connue. Dans la compétition internationale intense, et en dépit des efforts importants qui sont faits, notre action dans ce domaine n'est pas encore suffisante. Nous consacrons 2,3 p. 100 de notre richesse nationale à la recherche contre 2,7 p. 100 en République fédérale d'Allemagne et 2,8 p. 100 aux Etats-Unis.

Quant à notre effort public, il est égal ou supérieur à celui de nos principaux concurrents. Il représente en effet 1,5 p. 100 de notre richesse nationale, contre 1,2 p. 100 en R.F.A. et aux Etats-Unis. Il faut donc concentrer tous nos efforts sur le développement de la recherche industrielle tout en préservant les moyens de la recherche publique. C'est à cet objectif que répond le budget de 1988.

**M. Pierre Forgues.** Mais non !

**Mme Françoise de Panefieu.** L'effort public de recherche progresse de 10,3 p. 100 alors que les dépenses budgétaires n'augmentent que de 1,9 p. 100.

Les orientations du projet de budget me paraissent porteuses d'avenir car elles visent à démultiplier un effort public en croissance soutenue à travers l'action des centres de recherche et d'innovation que constituent les entreprises.

C'est le cas à travers la très forte augmentation du crédit d'impôt recherche qui avec 500 millions de francs de dépenses fiscales supplémentaires progresse de 45 p. 100 et constitue une incitation directe pour les entrepreneurs.

C'est aussi le but visé par la réorientation du fonds de la recherche et de la technologie vers la recherche industrielle à laquelle il consacra 75 p. 100 de ses actions en 1988 contre 50 p. 100 - il faut le rappeler - en 1985.

**M. Pierre Forgues.** Mais non !

**Mme Françoise de Panefieu.** De même, l'Anvar affectera prioritairement ses moyens en 1988 aux petites et moyennes entreprises, augmentant ainsi l'impact de son action dans la mesure où les P.M.E. sont structurellement moins à même que les grands groupes de développer un effort propre de recherche-développement sans incitation.

En dehors de cet axe privilégiant la recherche dans les centres vitaux de notre économie que sont les entreprises, je constate aussi que la recherche de base n'est pas oubliée puisque dans un contexte de réduction globale, 150 emplois de chercheur seront créés en 1988 au C.N.R.S. à l'I.N.R.A. à l'I.N.S.E.R.M. et à l'O.R.S.T.O.M.

**M. Jean-Yves Le Déaut et M. Jean-Pierre Sueur.** Vous rêvez !

**Mme Françoise de Panefieu.** Je ne rêve pas du tout !

**M. le président.** Mes chers collègues, laissez l'orateur s'exprimer ! Ayez au moins cette courtoisie et cette élégance ! Je vous en remercie ! (*Exclamations sur les bancs du groupe socialiste.*)

**M. Pierre Forgues.** Elle fantasme !

**Mme Françoise de Panafieu.** Il est un autre domaine qui me semble essentiel car il commande en amont la qualité de l'effort de recherche des grands établissements nationaux ou des entreprises, c'est celui de la formation. Elle ne peut en effet être négligée...

**M. Jacques Sourdis.** Très bien !

**Mme Françoise de Panafieu.** ...sauf à mettre en cause l'efficacité des moyens dégagés en faveur de la recherche. Quelle que soit leur ampleur, ils n'ont de sens que s'ils sont mis à la disposition de chercheurs de haut niveau ayant reçu les formations adéquates. Sur ce problème de la recherche, monsieur le ministre, permettez-moi pour conclure de vous poser deux questions.

Tout d'abord, je souhaiterais savoir quelles sont les prévisions sur l'évolution de la part des entreprises dans l'effort national de recherche pour 1988.

**M. Jean-Yves Le Déaut.** Bonne question !

**Mme Françoise de Panafieu.** Par ailleurs, la recherche ne doit pas seulement, et nous le savons très bien, être conçue dans un cadre national. Les programmes communautaires de recherche comme le programme Euréka, par exemple, peuvent répondre à ce besoin.

**M. Jean-Yves Le Déaut.** Euréka, c'est Mitterrand !

**Mme Françoise de Panafieu.** Quels sont les efforts prévus dans ce domaine en 1988 ?

J'en viendrai maintenant, si vous le voulez bien, à la formation.

L'effort consenti dans le budget de 1988 en faveur de l'enseignement scolaire et universitaire traduit également la volonté du Gouvernement de préparer l'avenir.

Le budget de l'enseignement scolaire progresse de 4,1 p. 100, en particulier en raison des créations d'emplois destinées à accompagner l'accroissement de la scolarisation dans les lycées : ceux-ci accueilleront à la rentrée prochaine 75 000 élèves nouveaux, ce qui justifie la création de 4 000 emplois. Parallèlement, les moyens de l'enseignement privé seront renforcés dans une proportion identique...

**M. Pierre Forgues.** Ah !

**Mme Françoise de Panafieu.** ... cependant que sera achevée la mise en place du plan informatique et que sera franchie la première étape de remise en place du forfait d'externat. (*Ah ! sur les bancs du groupe socialiste.*)

Avant de prononcer des « Ah ! » écoutez donc ma question ! (*Ah ! sur les bancs du groupe socialiste.*)

Monsieur le ministre, pouvez-vous, s'il vous plaît, préciser les mesures que vous envisagez de prendre quant à l'évolution du forfait d'externat ?

**M. Pierre Forgues.** Ah ! Très bien !

**M. Jean-Yves Le Déaut.** C'est une très bonne question !

**Mme Françoise de Panafieu.** J'aimerais, à cet égard, vous rappeler que la mesure actuellement prévue - remise à niveau sur cinq ans - me paraît trop lente et je souhaiterais qu'une accélération fût possible.

S'agissant de l'enseignement supérieur, un effort important de modernisation et d'accompagnement de l'augmentation des effectifs est entrepris. Il se traduit en particulier :

Par la création de 420 emplois d'enseignant et une majoration de 45 millions de francs des crédits d'heures complémentaires ;

Par une augmentation très substantielle des moyens d'investissement de manière à améliorer le cadre de vie universitaire et les équipements techniques ;

Par le renforcement - 106 millions de francs - des crédits de fonctionnement en vue d'améliorer les moyens courants et la maintenance des établissements universitaires ;

Enfin, par une forte majoration - 207 millions de francs - des crédits de bourses universitaires, qui tient compte de leur revalorisation et de l'augmentation de leur nombre.

Monsieur le ministre, un grand pays se définit par la part de ses ressources consacrée à l'avenir. L'enseignement et la recherche sont évidemment porteurs de cet avenir : la valeur ajoutée, intellectuelle en matière d'enseignement, l'innovation et la créativité en matière de recherche sont les meilleures armes qui nous permettront de gagner la bataille de 1992 vis-à-vis de nos partenaires européens et celle du G.A.T.T. par rapport au reste du monde.

Votre politique budgétaire doit nous permettre de l'emporter à condition que ce Gouvernement ait la durée et le soutien. (*Applaudissements sur les bancs des groupes du R.P.R. et U.D.F. - Exclamations sur les bancs du groupe socialiste.*)

Plusieurs députés du groupe socialiste. Mais il ne les aura pas !

**M. le président.** Mes chers collègues, si vous ne souhaitez pas être interrompus quand vous parlerez (*Rires sur plusieurs bancs du groupe socialiste.*)...

**M. Pierre Forgues.** On s'en fout !

**M. le président.** ...je crois qu'il vaut mieux que vous ne m'interrompiez pas vous-même. Je vous en remercie par avance.

**M. Christian Pierret.** Rien de plus dynamisant que d'être interrompu !

**M. le président.** La parole est à M. Jean Jarosz.

**M. Jean Jarosz.** Monsieur le président, monsieur le ministre, chers collègues, le projet de budget pour 1988, le dernier du septennat, constitue la question essentielle de la session parlementaire. Comme tous les budgets qui se sont succédés ces dernières années, il poursuit et accentue la politique d'austérité au détriment de la vie des gens et de l'économie nationale.

En même temps, ce projet de budget va plonger les collectivités locales dans des difficultés accrues. Les députés communistes se sont toujours opposés vigoureusement à ce que les collectivités locales deviennent, malgré elles, un relais de la politique d'austérité gouvernementale.

En tant que maire d'une petite commune du Nord - mais tous les maires de France, ici et ailleurs, doivent certainement tenir le même raisonnement -, mon premier réflexe, dirais-je, est de connaître les répercussions que votre projet de budget ne va pas manquer d'entraîner sur ma gestion municipale et sur les préoccupations de ma population.

Les premières simulations, à partir des chiffres connus, sont significatives de l'aggravation d'une situation déjà difficile. C'est vrai, d'abord, de la fiscalité directe locale qui est au cœur de notre débat. Lors de sa réunion du 7 septembre 1987, le comité des finances locales a entendu votre communication, monsieur le ministre, concernant l'actualisation triennale des valeurs locatives foncières qui devait intervenir en 1988.

Les résultats de l'actualisation ont été adressés aux maires pour affichage dans le courant du mois de juin. Une simulation grandeur nature a été faite dans huit départements afin d'en apprécier les conséquences. Ces départements sont l'Aisne, la Dordogne, l'Isère, les Landes, le Maine-et-Loire, la Nièvre, l'Orne et le Vaucluse.

Selon l'étude réalisée par l'administration, les variations de base se seraient élevées en moyenne à plus 17 p. 100 pour les locaux d'habitation et professionnels, à plus 23 p. 100 pour les locaux commerciaux et les petits établissements industriels.

Les simulations, réalisées au niveau national, conduisaient à envisager une hausse de 23 p. 100 des bases du foncier bâti, de 25 p. 100 des bases du foncier non bâti, de 21 p. 100 des bases de la taxe d'habitation, de 8 p. 100 des bases de la taxe professionnelle.

Ainsi, selon l'administration - je cite -, l'actualisation favoriserait les contribuables de la taxe professionnelle au détriment de ceux des autres taxes. Dans les communes rurales où le foncier non bâti prédomine, les transferts affecteraient surtout la taxe foncière sur les propriétés non bâties. Dans les communes urbaines, au contraire, la taxe d'habitation et la taxe sur le foncier bâti supporteraient les transferts.

Au sein même de la taxe professionnelle - je cite toujours -, les transferts dépendraient de l'importance et de la variation des valeurs locatives foncières par rapport à celles des autres éléments de la base d'imposition à cette taxe. Ces

transferts seraient plus particulièrement supportés par les petits commerçants et artisans qui sont imposés sur leurs seules valeurs locatives foncières.

En fonction des résultats de cette simulation, monsieur le ministre, vous avez jugé utile de supprimer l'actualisation triennale et de reporter la révision générale en 1990. Sage mesure, en vérité ! Mais c'est une très vive réaction qui vous a fait reculer : celle des maires, surtout de petites communes rurales ; celle de la profession paysanne particulièrement frappée sur le foncier non bâti. Il n'était pas possible pour vous de présenter de telles augmentations à la veille d'une échéance électorale aussi importante que l'élection présidentielle. Dès qu'ils ont connu le résultat des simulations sur l'actualisation des bases, les députés communistes, à travers une déclaration d'André Lajoinie, ont apporté partout leur solidarité aux populations concernées. Ils ont affirmé en même temps leur détermination à lutter contre l'application de ces mesures aussi injustes qu'injustifiées.

Vous avez reculé, certes, monsieur le ministre, mais le danger demeure pour les collectivités locales, car vous n'avez pas supprimé le mécanisme du transfert des charges de la taxe professionnelle vers les autres taxes - la taxe d'habitation, le foncier bâti, le foncier non bâti et la taxe d'enlèvement des ordures ménagères -, appelées, ensemble, l'« impôt ménage ».

En effet, la solution adoptée des coefficients de majoration et de minoration nationaux n'implique pas la suppression pure et simple des transferts entre la taxe professionnelle et les autres taxes. C'est ainsi que les coefficients proposés de majoration forfaitaire des bases sont les suivants pour 1988 : 1,00 pour les propriétés non bâties ; 1,03 pour les locaux d'habitation et assimilés et 1,01 pour les locaux industriels.

En conséquence, compte tenu du coefficient déflateur de 0,962, qui s'appliquera aussi bien aux taxes foncières qu'à la taxe d'habitation et à la taxe professionnelle, les bases d'imposition devraient varier, avant tout vote des taux par les conseils municipaux, de : plus 3,20 p. 100 pour la taxe d'habitation ; plus 3,20 p. 100 pour le foncier bâti - locaux d'habitation et assimilés ; plus 1,31 p. 100 pour le foncier bâti - constructions et terrains industriels ; moins 0,29 p. 100 pour le foncier non bâti. Pour la taxe professionnelle, selon l'importance des coefficients déflateurs déjà appliqués - 0,974 en 1986 et 0,959 en 1987 -, il est possible que l'évolution des bases soit inférieure à celle des autres bases.

Monsieur le ministre, vous avez pris vos précautions et vous avez tout prévu dans le transfert des charges. L'article 6-II de la loi de finances de 1987 a prévu un mécanisme de lissage de l'évolution du montant de la taxe professionnelle supportée par les établissements qui embauchent ou investissent. Cette disposition se conjugue avec la réduction générale des bases de 16 p. 100 accordée dès 1987.

Pour le calcul du lissage, l'augmentation des bases est appréciée au niveau de l'établissement et la croissance des bases n'est prise en compte que pour la moitié de son montant pondéré de la hausse des prix, indice I.N.S.E.E. de la période de référence, à savoir l'avant-dernière année précédant celle de l'imposition. Cette disposition s'applique également aux établissements imposés pour la première fois en 1988.

En fait, cette réduction, s'appliquant avant toutes autres réductions, conduit de l'abattement de 16 p. 100 institué en 1987 à une diminution réelle de 58 p. 100 de tout accroissement des bases, pondérée par l'inflation, par rapport à la situation de 1986.

Au moment où les maires vont être amenés à établir leurs budgets en votant leurs taux, il y aura sûrement des réveils douloureux quand ces maires s'apercevront qu'ils ne pourront appliquer leurs taux qu'à des bases accrues de la taxe professionnelle réduites de moitié. C'est-à-dire que, pour avoir un même produit d'impôt, il leur faudra d'autant augmenter les autres taxes au titre de l'impôt ménage. C'est bien pourquoi vous aggravez, par votre budget, une situation communale déjà difficile où les maires ont de plus en plus de mal à faire face à la satisfaction des problèmes posés par la population.

Tout ce qui vient d'être dit au sujet de la fiscalité directe locale peut, également, être évoqué à propos d'autres sujets importants.

Vous avez été bien silencieux, monsieur le ministre, sur l'augmentation des cotisations de la C.N.R.A.C.L., la Caisse nationale de retraite des agents des collectivités locales.

**Aloin Juppé, ministre délégué auprès du ministre de l'économie, des finances et de la privatisation, chargé du budget.** Evidemment, je n'ai pas encore parlé !

(Rires.)

**M. Jean Jarroz.** Après avoir porté, en 1987, à 15,20 p. 100 au lieu de 10,20 p. 100 du traitement oomias à pension le taux de cotisation employeur - soit un accroissement de cinq points - le Gouvernement a décidé d'atteindre un taux de 21,20 p. 100 en 1988, soit une hausse nouvelle de six points. Si vous êtes au contact des maires de France, ils vous diront, tous, combien cette charge pèse aujourd'hui et pèsera encore plus demain sur leurs budgets communaux. Cela va entraîner un prélèvement, au profit de l'Etat, de sept milliards de francs.

Monsieur le ministre, allez vous-maintenir cette surcompensation des taux particulièrement inacceptable aux communes ?

Allez-vous, à ce sujet, monsieur le ministre, maintenir le système de majoration créé en 1987 pour sanctionner le non-versement des cotisations en temps utile - 10 p. 100 du montant des sommes dues. C'est une injustice supplémentaire dans l'injustice existante que vous avez créée : je ne sais pas si vous en êtes si fier !

Vous avez été bien silencieux également, monsieur le ministre, sur les statuts futurs de la C.A.E.C.L., la caisse d'aide à l'équipement des collectivités locales.

**M. Jacques Sourdille.** Le ministre n'a pas encore parlé !

**M. Jean Jarroz.** Le comité des finances locales n'est informé sur les nouveaux statuts envisagés pour la C.A.E.C.L. - transformation en crédit local de France C.A.E.C.L.-S.A.

L'objectif déclaré du Gouvernement est - je cite l'administration - « de conférer à la C.A.E.C.L. davantage de souplesse et d'autonomie dans sa gestion, afin de favoriser son insertion dans les mécanismes du marché ».

S'agissant de la procédure, alors que cela n'était pas « juridiquement indispensable », le Gouvernement a - écoutez bien - choisi de demander l'avis de la commission de privatisation, en particulier sur l'évolution de la C.A.E.C.L. et sur le prix de vente !

Vous avez bien entendu : le Gouvernement a demandé l'avis de la commission de privatisation sur le prix de vente de la C.A.E.C.L. Les maires vont-ils être dans l'obligation d'acheter des actions de la C.A.E.C.L. privatisée au titre du vote de leurs budgets communaux ?

**M. Jacques Sourdille.** Caricature !

**M. Jean Jarroz.** Quand on sait que l'article 6 de la loi de finances rectificative pour 1986 - page 30 - dispose que « la C.A.E.C.L. apportera, en 1986, une contribution de deux milliards de francs au financement des dépenses de l'Etat », on peut imaginer ce que sera la situation d'une C.A.E.C.L. privatisée.

Cette mesure a choqué et choque encore les élus des communes, surtout des plus petites, car elle touche aux emprunts que font les maires pour équiper leurs villages et leurs quartiers. Cette mesure a choqué et choque encore les élus des communes car, à son sujet, on a pu parler de « hold-up légal ». Le bon sens, la justice, la solidarité nationale voudraient, au contraire, que ce soit l'Etat qui finance les communes et non pas l'inverse. C'est pourquoi les députés communistes, par la voix d'André Lajoinie, ont demandé et demandent encore aujourd'hui, avec force, que ce prélèvement de deux milliards de francs sur la C.A.E.C.L. soit rendu aux maires et aux communes de France. Ils refusent absolument, ils rejettent farouchement toute idée de privatisation de la C.A.E.C.L.

Monsieur le ministre, vous devez intervenir pour régler une difficulté qui risque de pénaliser encore un peu plus les communes. Il s'agit de la date de référence des données fiscales qui est actuellement l'année *n* moins 1, c'est-à-dire le dernier exercice connu. Ces données sont obtenues tardivement et concourent à allonger les délais du vote des budgets communaux.

L'administration fiscale, à des questions qui lui ont été posées par des maires, s'est déclarée incapable de communiquer les données fiscales avant la fin du mois de décembre 1987 si aucune décision n'est prise en ce qui

concerne la période de référence. Et, de cette manière, l'administration estime que « la répartition de la D.G.F. ne pourrait intervenir qu'à la fin du mois de janvier 1988 au plus tôt », délai auquel il convient d'ajouter celui nécessaire à l'acheminement auprès des collectivités concernées.

**M. le président.** Je vous demande de conclure, mon cher collègue.

**M. Jean Jarosz.** Je termine, monsieur le président, et je vous remercie de votre indulgence.

Les budgets communaux ne pourraient ainsi être votés qu'à une date très reculée, mars ou avril 1988. Vous savez très bien, monsieur le ministre, que plus un maire vote tardivement un budget communal, plus il en est pénalisé par l'inflation qui doit y être appliquée et qui peut être évitée en votant le budget communal le plus tôt possible, et par l'exécution retardée des travaux votés. Que comptez-vous faire, monsieur le ministre, pour que la date de référence des données fiscales soit avancée ? Ce n'est pas un petit problème pour les maires, et je vous demande d'y porter la plus grande attention.

Enfin, pour conclure, je vous demanderai de réparer une autre injustice à propos de la taxe d'habitation. Les services fiscaux de l'Etat viennent d'avancer d'un mois, par rapport aux années précédentes, la date limite de paiement de la taxe d'habitation. Cette mesure qui vient de vous, monsieur le ministre, vous devez l'annuler, car elle intervient à un moment où les familles doivent faire face à de lourdes charges : dépenses liées à la rentrée scolaire, paiement de l'impôt sur le revenu. Oui, vous devez reporter la date limite de paiement de la taxe d'habitation et annuler à l'avance les éventuelles pénalités de retard dues à ces difficultés.

La taxe d'habitation est un impôt injuste : pour le rendre moins injuste, surtout aux familles les plus modestes...

**M. le président.** Vous devez conclure maintenant, cher collègue.

**M. Jean Jarosz.** Je termine, monsieur le président.

... il faut qu'elle soit, au moins partiellement, liée au revenu. Il convient de dire encore combien sont insuffisants les dégrèvements de taxe d'habitation accordés aux foyers, alors qu'en 1987 l'Etat aura payé près du quart de la taxe professionnelle à la place des entreprises qui doivent l'acquitter.

Il convient de signaler, enfin, qu'en moins de trois ans, les prélèvements effectués par l'Etat sur les ressources des collectivités locales représentent une somme équivalente à plus de la moitié de la taxe d'habitation perçue, pour une année, par toutes les communes de France. Comment, dans ces conditions, voter un tel budget qui affaiblit et mutile les collectivités locales ? Les députés communistes le condamnent et le combattent avec acharnement. En étant aux côtés des maires et des populations locales, ils ont conscience que ce sont eux qui défendent le véritable intérêt national et la grandeur de la France. *(Applaudissements sur les bancs du groupe communiste).*

**M. le président.** La parole est à M. Christian Pierret.

**M. Christian Pierret.** Monsieur le ministre, les temps sont difficiles. Il nous faut donc, devant les faits, faire preuve d'humilité et de modestie avant de vous jeter la première pierre. *(Murmures sur les bancs des groupes du R.P.R. et U.D.F.)* Je m'efforcerai donc de définir le contexte dans lequel vous tenterez, au moins pour un temps, d'exécuter la loi de finances pour 1988.

Tout d'abord, la situation mondiale. Le déficit commercial des Etats-Unis, nourrit le pessimisme et nous savons que, si les grandes puissances ne modifient pas leur politique économique, l'an prochain sera une année de récession.

Notre appréhension est renforcée par la contraction des exportations des Etats-Unis, contraction réelle de 16 p. 100 entre 1980 et 1987. Dans le même temps, les importations de ce pays augmentaient de 60 p. 100. Il en résultera l'an prochain une augmentation des taux d'intérêt mondiaux, probablement une course au protectionnisme, et la croissance française sera plus faible que prévu.

C'est dans ce contexte qu'il faut préparer l'avenir, qu'il vous faudra appliquer la loi de finances lorsqu'elle sera votée et, pour préparer l'avenir, pour lutter contre l'assombrissement de notre horizon, vous nous proposez en quelque sorte

un triangle magique, cher aux économistes. Au sein d'une incantation libérale, ou que vous voudriez telle, vous nous proposez d'augmenter la dépense, d'ailleurs du double de ce que M. le ministre d'Etat prévoyait lui-même en mai dernier dans une émission sur R.T.L., tout en diminuant les impôts et en réduisant le déficit budgétaire. Il s'agit là vraiment d'un triangle magique !

Est-ce bien adapté, monsieur le ministre, à la situation que nous allons affronter ? Est-ce bien raisonnable par rapport à l'économie mondiale telle qu'elle sera dans quelques mois ? N'est-ce pas une vision à court terme, que la France paiera une fois passée la période présidentielle ?

**M. Jean-Pierre Sueur.** Absolument !

**M. Christian Pierret.** Le réveil pour les finances publiques comme pour l'économie française tout entière ne sera-t-il pas douloureux dès le milieu de l'année 1988 ?

Or, hélas ! vous avez prématurément grillé vos cartouches et vous n'avez pas su profiter de la situation très favorable de 1986 avec l'évolution du pétrole et du dollar, contrairement à nos voisins qui, comme l'Italie et la Grande-Bretagne, ont su utiliser la rente pétrolière. Les 85 milliards que vous auriez pu dégager pour assainir vraiment la politique économique du pays, vous ne les avez pas utilisés.

J'ai peur que, devant la montée de ces périls, vous ne pratiquiez la politique de l'autruche ou au moins celle d'une certaine facilité euphorisante. D'autres orateurs de mon groupe évoqueront en détail la politique du Gouvernement sur la dépense publique. Je me bornerai ici à porter trois critiques, attendant d'ailleurs avec beaucoup d'intérêt les réponses que vous ne manquerez pas, j'en suis sûr, de nous apporter.

Ma première observation porte sur la critique. Vous fondez votre politique sur une critique, que je crois très fautive, de vos prédécesseurs en matière de gestion des finances publiques. M. le rapporteur général l'a longuement exposée cet après-midi. Si vous connaissez, selon lui, des difficultés aujourd'hui, c'est parce que vous avez trouvé en arrivant une situation des finances publiques dégradée.

**Plusieurs députés des groupes du R.P.R. et U.D.F.** C'est vrai !

**M. Christian Pierret.** Ne parlez pas trop vite, mes chers collègues, car vous allez être confondus par la précision des chiffres que je vais vous apporter !

Tout d'abord, je voudrais, ici, faire justice de cette mauvaise accusation.

**M. Franck Borotra.** Ce n'est pas une mauvaise accusation, c'est une réalité économique !

**M. Christian Pierret.** C'est en France que la dette publique, mes chers collègues, ne vous en déplaise - il est toujours temps de corriger son ignorance -, est la plus faible de tous les grands pays industrialisés.

**M. Philippe Auberger.** Et le marché financier ?

**M. Christian Pierret.** Selon l'O.C.D.E., les chiffres en 1986 sont les suivants pour la dette publique intérieure : France : 36,4 p. 100 du produit intérieur brut ; Allemagne : 42,4 p. 100 ; Etats-Unis - c'est un cas un peu particulier, j'en conviens - : 50,5 p. 100 ; Royaume-Uni : 53,8 p. 100 ; Japon : 69 p. 100 ; Italie : 102,4 p. 100.

Depuis 1981, date qui va certainement vous intéresser, la dette publique de la France a augmenté moins vite...

**M. Franck Borotra.** A augmenté plus vite !

**M. Christian Pierret.** ... que dans la moyenne des pays industrialisés. Et, alors qu'en 1975 la France et la R.F.A. étaient au même niveau d'endettement intérieur, la France se trouve aujourd'hui en 1986 mieux placée au regard du problème de la dette intérieure que l'Allemagne fédérale, comme les chiffres que j'évoquais tout à l'heure le démontrent à l'envi.

**M. le ministre chargé du budget.** Puis-je vous interrompre, monsieur Pierret ?

**M. Christian Pierret.** Je vous en prie, monsieur le ministre.

**M. le président.** La parole est à M. le ministre délégué auprès du ministre de l'économie, des finances et de la privatisation, chargé du budget, avec l'autorisation de l'orateur.

**M. le ministre chargé du budget.** Je me bornerai à poser une question à M. Pierret. Est-ce qu'il estime que la tendance d'évolution, d'une part, de la dette publique entre 1981 et 1985 et, d'autre part, de ce que j'appellerai les frais financiers de cette dette dans le budget de l'Etat était sur une bonne pente, et pense-t-il que cette évolution devait être poursuivie au-delà de 1985 ? Je lui demande une réponse précise sur cette question. Précise.

**M. Christian Pierret.** Monsieur le ministre, je vous ferai deux réponses précises.

D'une part, je pense, en effet qu'il convient, dans une bonne politique de finances publiques de limiter autant que faire se peut, et nous nous y sommes employés en particulier à partir de 1983 et 1984, la dette intérieure de notre pays.

Mais vous conviendrez avec moi, d'autre part, que la dette publique n'est pas, par nature, entachée de je ne sais quel péril. Il faut mesurer quel est son rapport au produit intérieur brut et voir à quoi elle sert, notamment si elle sert à dynamiser l'économie française. A cet égard, mes collègues et moi-même n'avons rien à renier à la politique économique qui fut menée à l'époque (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste*).

**M. Pierre Pascalon.** Pourquoi avez-vous changé en 1982 ?

**M. Christian Pierret.** Par ailleurs, monsieur le ministre, votre politique repose hélas ! sur le report - cela est grave et nous avons le devoir d'appeler l'attention de l'opinion publique sur cette situation - sur vos successeurs du poids d'une grande partie de vos largesses budgétaires.

**M. Philippe Auberger.** Mais non !

**M. Christian Pierret.** Prenons les recettes. Je n'évoque pas ici les dépenses, ce que je pourrais faire, puisque vous laissez à vos successeurs le soin de financer plus de 20,4 milliards de francs de dépenses que vous avez déjà engagées ou annoncées. Mais je me bornerai à évoquer les recettes...

**M. Jean-Yves Le Déaut.** Ce sont des bombes à retardement !

**M. Christian Pierret.** Oui ce sont des bombes à retardement, extrêmement dangereuses...

**M. Philippe Auberger.** Des pétards mouillés !

**M. Christian Pierret...** pour ceux qui succéderont à M. Juppé.

Pertes de recettes fiscales non financées pour 1989, réforme de la fiscalité de groupe : 3 milliards de francs ; plan d'épargne-retraite : 2 milliards de francs ; aide fiscale au logement : plus de 1 milliard de francs et M. Méhaignerie a ajouté récemment des dépenses ; abattement fiscal sur les revenus de valeurs mobilières : 1 milliard de francs ; impôt sur les sociétés ramené à 42 p. 100 : 6 milliards de francs ; insuffisances dans le budget pour 1988 du prélèvement de recettes T.V.A. pour la C.E.E. - vous savez très bien qu'on ne pourra pas remplir les obligations européennes avec les crédits inscrits dans le budget actuel - 5 milliards de francs.

On arrive à une perte de recettes globale pour 1989 de 19,2 milliards de francs, sans compter l'exonération à 100 p. 100 sur le gazole qui coûtera plus de 2 milliards de francs en 1990.

**M. Gilbert Gentier.** C'est une excellente mesure !

**M. Philippe Auberger.** On discute du budget de 1988, non de celui de 1990 !

**M. Christian Pierret.** Troisième observation : votre politique repose sur un discours de rigueur qui est en contradiction - je vais le démontrer par quelques chiffres - avec la réalité du déficit budgétaire. Et cela me conduira à m'étonner et à m'inquiéter du niveau global de déficit de l'ensemble des administrations publiques, qui est probablement le trait le plus grave de cette loi de finances pour 1988.

Monsieur le ministre délégué, le déficit budgétaire officiel est d'environ 115 milliards de francs. A cela s'ajoutent des dépenses que vous n'incluez pas dans le budget de l'Etat mais que vous financez par le produit des privatisations, soit 26 milliards de francs, dont 15 milliards de francs de dota-

tions en capital - 5 milliards pour la Caisse nationale de l'industrie et des banques, 2 milliards pour la C.A.E.C.L., 2,5 milliards pour la vente d'un certain nombre d'actifs, etc. Le déficit réel est donc de 141 milliards hors recettes de privatisation. A cela j'ajoute le solde des rebudgétisations que vous opérez. Pour la première fois, d'ailleurs, on rebudgétise beaucoup plus de recettes que de dépenses, alors que, habituellement, au sein de notre assemblée, lorsque nous évoquons les rebudgétisations, c'était pour rebudgétiser des dépenses, selon une démarche dite vertueuse qui consistait à faire reprendre par le budget de l'Etat des charges qui en avaient été auparavant extraites. Les rebudgétisations en dépenses et en recettes vous apportent, globalement, ne serait-ce que par le Fonds spécial de grands travaux, par le F.R.G.C.E., par l'Agence nationale pour l'amélioration de l'habitat, 7 milliards de francs. D'où un déficit réel de 148 milliards de francs, ce qui est une situation proche de celle de 1985, où le déficit budgétaire en exécution atteignait 153 milliards de francs. (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste*.)

Par conséquent, monsieur le ministre délégué, le montant réel du déficit budgétaire est supérieur de plus de 30 milliards de francs à celui que vous annonciez. C'est pourquoi nous pouvons dire, sans aucune polémique, que ce budget n'est pas présenté de manière sincère (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste*) et qu'en tout cas le déficit budgétaire n'est pas sincère.

D'une manière générale, vous péchez par insouciance, car, comme je l'ai démontré à l'instant, vous léguerez à vos successeurs une situation budgétaire parmi les plus laxistes et les plus difficiles que la France ait connues depuis longtemps.

En fait, vous affichez volontiers la rigueur mais vous lui tournez délibérément le dos.

La France, selon nous, n'a pas les moyens de mener une politique de réduction des impôts telle que celle que vous nous annoncez. Et, si elle le fait, c'est sans contrepartie et au prix de son affaiblissement industriel et économique.

Nous chercherons à améliorer ce budget par un certain nombre de propositions concrètes, que je voudrais en conclusion vous livrer.

Nous nous sommes, en effet, fondés, dans notre démarche, sur quelques idées simples concernant la fiscalité française.

Il nous faut, en France, une fiscalité solidaire. Et le budget de 1988, à cet égard, est fort décevant. Une fiscalité solidaire qui joue un rôle actif dans la distribution de l'effort nécessaire à la France. Nous en sommes, je crois, vous et moi, certains. Et une fiscalité solidaire dans la distribution des revenus.

Il nous faut une fiscalité simple. Et nous devons, tous ensemble dans l'avenir, rechercher une simplification de l'impôt sur le revenu, dont le calcul est compliqué à l'excès par plus de 150 mesures de déduction, d'abattement, d'avoir fiscal ou autre. Car, pour être juste, cet impôt doit être simple. Un bon impôt est un impôt simple.

Il nous faut une fiscalité « apaisée », sans à-coups fiscaux, sans matraquage fiscal, car un bon impôt est un impôt vieux, inscrit depuis longtemps dans le paysage fiscal.

Il nous faut enfin une fiscalité moderne, pour répondre aux défis de l'économie française : plus de justice dans l'effort, plus de contreparties sociales et économiques lorsque l'on baisse un impôt, comme, par exemple, l'impôt sur les sociétés, plus de dynamique pour préparer l'avenir, selon le triptyque de l'encouragement à l'épargne, et à la recherche - cela a été évoqué il y a quelques instants - et à l'investissement.

C'est pourquoi, sur trois points qui forment ma conclusion, je voudrais ouvrir la voie à votre réflexion, monsieur le ministre, et, je le souhaite, avec mes collègues du groupe socialiste, au vote positif de l'Assemblée.

Concernant d'abord l'impôt sur le revenu, nous proposerons des amendements visant à supprimer la pénalisation qui frappe certains contribuables selon leur situation familiale et à modifier le système de la décote et du plafond spécifique.

Nous proposerons aussi des mesures en faveur des jeunes, en instaurant une déduction du revenu imposable de 3 000 francs par an et par enfant pour les contribuables dont le revenu va jusqu'à 1,5 fois le plafond prévu pour l'obtention des bourses d'enseignement supérieur dans le cas où

l'étudiant est dans l'obligation d'aller au-delà de trente kilomètres de son domicile pour poursuivre ses études - ce qui est facilement vérifiable.

Nous proposerons également, dans l'optique de ce que nous avons nous-mêmes créé et que vous avez repris, de permettre aux chômeurs de bénéficier de la déductibilité pour frais de garde et de relever de six à sept ans le plafond d'âge des enfants bénéficiaires.

Nous proposerons en outre des modifications dans le domaine des primes de départ à la retraite et des primes de départ volontaire, de manière à alléger leur éventuelle imposition.

Mais, monsieur le ministre, notre réflexion serait incomplète si, en tant que socialistes et conscients de la nécessité d'avoir une fiscalité à la fois solidaire et moderne, nous ne formulions pas des propositions relatives à un impôt sur la fortune. Nous reposerons donc à l'Assemblée de rétablir le dispositif qui avait été adopté lors du vote de la loi de finances pour 1982. Cela étant, nous étudions actuellement un impôt sur la fortune qui soit simple - car je conviens avec vous que l'ancien impôt était trop complexe -, qui soit d'une assiette extrêmement large, d'un abattement à la base conséquent - 4 ou 5 millions de francs, c'est à discuter - et d'un taux très faible, de manière à nous rapprocher de la situation des autres pays européens.

Nous pensons en effet qu'un impôt sur la fortune ou sur le capital, loin d'être un handicap pour l'économie française, est un moyen d'investir correctement, de dynamiser l'épargne, d'accroître l'efficacité globale de notre économie. (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.*)

Ensuite, nous proposerons de rétablir les incitations fiscales que vous avez, hélas, supprimées concernant la création des entreprises. Oui ! le problème de l'emploi est très largement lié à la prise d'initiatives par les acteurs économiques. Oui ! le problème de l'emploi exige que l'on crée des entreprises. Oui ! les mesures contenues dans la loi de juillet 1984 étaient excellentes. Je les rappelle brièvement : suppression de l'impôt sur les sociétés pour les entreprises nouvelles pendant trois ans et réduction de moitié du taux de l'impôt sur les sociétés pour les deux années suivantes.

Dans le même ordre d'idées, nous proposerons un certain nombre d'abattements ou de mesures fiscales dynamiques dans le cas où un chef d'entreprise ferait donation de celle-ci à ses salariés.

Enfin - c'est également une mesure à laquelle nous sommes très attachés étant donné la situation économique que nous aurons à affronter en 1988 -, nous préconisons d'encourager l'investissement des entreprises, leur désendettement et l'augmentation de leurs fonds propres en ramenant l'impôt sur les sociétés du taux de 50 p. 100 - taux normal - au taux de 40 p. 100 lorsqu'il y a recyclage de la différence dans une réserve spéciale inscrite au passif du bilan de la société. C'est une mesure qui va plus loin que celle que nous avons adoptée dans la loi de finances pour 1986 et nous souhaitons que le Gouvernement porte une attention particulière sur l'impérieuse nécessité qu'il y a aujourd'hui à mobiliser les entreprises pour l'investissement, de façon à préparer l'avenir et à permettre au pays d'affronter correctement la concurrence internationale grâce au redressement de son investissement industriel.

De même - et ce sera ma conclusion, monsieur le président -, afin de tenir compte de la situation objective des entreprises, qui sont aujourd'hui beaucoup plus tentées par le placement financier compte tenu de la rentabilité du capital investi, nous souhaitons établir une certaine neutralité, voire une incitation à l'investissement, en élevant l'imposition des plus-values à court terme au taux normal de l'impôt sur les sociétés, c'est-à-dire 50 p. 100, de manière que l'entreprise soit incitée, non à gérer des placements financiers sur le marché de la bourse des valeurs, mais au contraire à investir, à renforcer ses fonds propres ou à se désendetter, donc à assainir sa situation économique ou sa situation financière.

De même, pour les plus-values à long terme, nous proposerons de porter le taux de l'imposition de 16 p. 100 à 33 ou 34 p. 100, selon qu'il s'agit d'entreprises imposées à l'impôt sur les sociétés ou d'entreprises personnelles imposées à l'impôt sur le revenu.

Voilà un certain nombre de propositions qui, si elles étaient adoptées, montreraient la détermination de notre assemblée à saisir les chances de la France pour l'avenir, à

préparer l'avenir, à redresser l'investissement, à faire preuve d'un souci de solidarité dans la détermination des règles relatives à l'impôt sur le revenu, à aider les familles comme les entreprises à surmonter le cap difficile qui sera celui de l'année 1988.

Jusqu'à présent, monsieur le ministre - mais peut-être vous rangerez-vous à notre avis, notamment sur le dernier point que j'ai évoqué -, votre budget est plutôt marqué par l'insouciance quant à l'avenir et par une injustice qui accroît les inégalités.

Je rappelle que 150 000 contribuables se voient, depuis deux ans, accorder une baisse globale d'impôt d'environ 15 milliards de francs à travers la suppression de l'impôt sur les grandes fortunes et la baisse du taux de la tranche supérieure de l'impôt sur le revenu. C'est dire que, en deux ans, votre politique fiscale a réussi à octroyer en moyenne 100 000 francs de réduction d'impôts aux contribuables les plus aisés ou à ceux dont les patrimoines sont les plus importants.

**M. le président.** Je vous prie de conclure, monsieur Pierret.

**M. Christian Pierret.** Voilà qui est, pour nous, particulièrement injuste.

Enfin, votre gestion sera, hélas, inefficace, car, pour armer l'économie française face à la concurrence européenne et mondiale, il faudrait tourner le dos à ce type de politique dite libérale.

Ces trois raisons de fond - imprévoyance et insouciance, injustice et inefficacité - nous feront résolument repousser le projet de loi de finances que vous nous présentez ce soir. (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.*)

**M. le président.** La parole est à M. le ministre chargé du budget.

**M. le ministre chargé du budget.** Monsieur le président, mesdames, messieurs les députés, M. Jarosz s'est formalisé tout à l'heure de ce que je restais silencieux. Je le rassure tout de suite, en lui disant que je lui répondrai longuement demain, ainsi qu'à l'ensemble des orateurs.

Mais je ne puis laisser passer la quantité phénoménale d'énormités que vient de proférer M. Pierret (*Protestations sur les bancs du groupe socialiste. - Applaudissements sur les bancs des groupes du R.P.R. et U.D.F.*) en s'imaginant que la véhémence du ton valait conviction et force de la démonstration. (*Nouvelles protestations sur les bancs du groupe socialiste.*)

Je voudrais revenir assez rapidement sur trois des critiques qui ont été formulées par M. Pierret, lequel semble décidé à cacher sous le tohu-bohu les quelques arguments que je vais essayer de lui produire. S'il veut bien m'écouter, comme je l'ai écouté avec patience, je lui en serai très reconnaissant.

Première énormité qui vient d'être proférée : on nous dit, si j'ai bien compris, qu'en matière de dette publique tout allait très bien en 1985 et que la France se situait finalement à un niveau tout à fait honorable et performant par rapport aux grands pays industriels.

Je voudrais quand même rappeler quelques éléments.

La dette de l'Etat s'élevait à 414 milliards de francs en 1980. Elle atteignait 1 200 milliards de francs à la fin de l'année 1986. Elle avait donc été multipliée par trois pendant ces cinq années.

Par ailleurs, le ratio de la dette des administrations publiques par rapport au produit intérieur brut atteignait 25,9 p. 100 en 1981. Il s'élevait à 36,4 p. 100 en 1986. Cela signifie qu'il avait progressé de 40 p. 100 en l'espace de cinq ans. C'était la progression la plus forte observée dans tous les pays de l'O.C.D.E.

Enfin, la dette extérieure de l'Etat avait atteint 44 milliards de francs à la fin de 1986. Comme vous le savez, nous l'avons remboursée quasiment en totalité.

Voilà, je crois, quelques chiffres qui font justice de l'affirmation selon laquelle, en matière de gestion budgétaire, tout se serait passé pour le mieux dans le meilleur des mondes entre 1981 et 1985 !

La deuxième énormité que j'ai entendue proférer, c'est celle qui tend à faire croire que nous avons fait de la « cavalerie » sur l'avenir. Ainsi que le ministre d'Etat l'a dit - et je serai amené à le répéter au cours de ce débat - les projections triennales, que nous avons construites avec beaucoup de rigueur, montrent qu'après avoir intégré la totalité des

dépenses supplémentaires qui vous ont été soumises et que vous avez approuvées - par exemple, la loi de programmation militaire ou la loi d'indemnisation des rapatriés - et après avoir pris en compte tous les allègements fiscaux qui auront une incidence à partir de 1989, de manière spontanée compte tenu du cercle vertueux dans lequel nous avons engagé les finances publiques, le déficit se réduira de 10 milliards de francs chaque année sur 1989, 1990, 1991.

Et pour bien montrer combien le procès qui nous est fait est dénué de tout fondement, je m'attarderai sur deux points.

M. Pierret nous dit que nous n'avons pas prévu au budget de l'année 1988 les crédits nécessaires pour faire face au développement du budget de la Communauté. Si j'avais voulu truquer le budget, ou même tout simplement faire un budget d'extrême rigueur, j'aurais retenu le montant des ressources actuellement autorisées pour financer le budget de la Communauté, à savoir 1,4 point de T.V.A. - maximum qui n'a d'ailleurs pas été dépassé au cours des débats budgétaires...

**M. Christian Pierret.** Cela ne suffira pas !

**M. le ministre chargé du budget.** ... puisque vous savez qu'un certain nombre de pays s'y opposent.

Je n'ai pas retenu cette hypothèse et j'ai budgétisé pour 1988, dans le budget qui vous est proposé, 1,6 point de T.V.A. qui est le maximum qu'admettront nos partenaires. On ne peut absolument pas nous adresser le moindre reproche sur ce point.

Je reconnais bien volontiers qu'il existe un risque pour la gestion des finances publiques en 1989, 1990 et 1991. Et ce risque découle de la plus extraordinaire opération de cavalerie budgétaire que l'on ait inventé dans ce pays depuis trente ans, à savoir les obligations renouvelables du Trésor...

**M. Christian Pierret.** Vos propos sont scandaleux ! Je demande la parole !

**M. le ministre chargé du budget.** ... inventées par M. Bérégovoy en 1984 et qui vont faire peser sur le budget de l'Etat une charge de 28 milliards de francs d'intérêts en 1990. Voilà où est le scandale de la gestion budgétaire ! *(Applaudissements sur les bancs des groupes du R.P.R. et U.D.F. - Protestations sur les bancs du groupe socialiste.)*

**M. Raymond Douyère.** Et l'emprunt Giscard ?

**M. le ministre chargé du budget.** Enfin, la troisième énormité - et la mauvaise foi de M. Pierret a franchi là toutes les limites - c'est le calcul qui consiste, pour majorer le déficit budgétaire, à ajouter à l'équilibre que nous vous présentons, non des dépenses, mais des recettes ! M. Pierret nous reproche de financer par des recettes de privatisation des dépenses qui ne seront pas des dépenses répétitives, puisqu'il s'agit de dotations en capital qui ne seront faites qu'une fois, et, par ailleurs, d'avoir rebudgétisé sur deux ans - car il faut tenir compte, pour cette opération de rebudgétisation, de l'année 1987-1988 - 25 milliards de francs de dépenses et 23 milliards de francs de recettes. Il se trouve que nous avons rebudgétisé plus de dépenses en 1987 et plus de recettes en 1988. Mais, globalement, il s'agit d'une opération d'orthodoxie budgétaire, au contraire de ce qui a été fait entre 1981 et 1985.

Alors, lorsque j'entends M. Pierret conclure son discours en nous reprochant de faire preuve de laxisme budgétaire, je me tourne vers le groupe socialiste et je lui dis : « On ne parle pas de corde dans la maison d'un pendu ! » *(Applaudissements sur les bancs des groupes du R.P.R. et U.D.F.)*

**M. Christian Pierret.** Je demande la parole pour un rappel au règlement.

**M. le président.** Je ne vois pas sur quoi peut porter votre rappel au règlement, monsieur Pierret. Sur quel article vous fondez-vous ?

**M. Christian Pierret.** Sur l'article 54, premier alinéa, relatif à l'organisation des débats.

**M. le président.** Monsieur Pierret, les débats ont été organisés comme il le fallait.

**M. Christian Pierret.** Monsieur le président, mon groupe estime que le règlement doit être rappelé. C'est par conséquent un rappel au règlement que je souhaite faire, au nom du groupe socialiste.

**M. le président.** Faites donc votre rappel au règlement. Mais si vous intervenez sur le fond, je vous retire la parole ! *(Protestations sur les bancs du groupe socialiste.)*

**M. Raymond Douyère.** Il fallait vous entendre, vous, quand vous étiez dans l'opposition !

**M. le président.** Mes chers collègues, le Bureau a souhaité, ce matin, que le règlement soit respecté à la lettre. C'est à quoi je veille.

Monsieur Pierret, vous avez la parole.

**M. Christian Pierret.** Monsieur le président, un rappel au règlement de ce type permet, comme vous le savez, de raccourcir les débats et de rasséréner les esprits dans l'Assemblée.

Permettez-moi d'apporter brièvement quelques compléments d'information à l'intervention fort véhémente, voire quelque peu agressive - il en conviendra - de M. Juppé...

**M. le ministre chargé du budget.** Pas du tout !

**M. Christian Pierret.** ... de manière que l'information de l'Assemblée soit complète. J'en ai pour une minute et je vous remercie de bien vouloir me l'accorder, d'autant que cela facilitera le déroulement de la séance.

**M. le président.** Ne dites donc pas qu'il s'agit d'un rappel au règlement ! Demandez la parole « pour complément ». Ce sera plus loyal !

**M. Christian Pierret.** C'est ce que je fais, monsieur le président.

**M. le président.** Vous avez la parole, pour une minute !

**M. Christian Pierret.** Je vous en remercie, monsieur le président.

Je rappelle à M. Juppé que les chiffres que j'ai cités tout à l'heure sont tirés des perspectives économiques publiées en juin 1987 par l'O.C.D.E.

**M. le ministre chargé du budget.** Lesquelles ? Celles relatives au déficit budgétaire ?

**M. Christian Pierret.** Celles qui analysent la dette publique brute et nette en pourcentage du P.N.B. et du P.I.B. nominal.

Il en ressort que, pour la moyenne des pays de l'O.C.D.E., la dette brute des administrations publiques s'établissait en 1986 à l'indice 55,4, contre 36,4 pour la France. Il est donc indubitable que la dette française, comparée au produit intérieur brut, était inférieure à la dette moyenne des pays de l'O.C.D.E.

Par ailleurs, monsieur le ministre, vous m'accusez d'inclure des recettes dans le calcul du déficit budgétaire. Je vous fais très amicalement remarquer que si, aux 115 milliards de francs annoncés, j'ajoute 25 milliards provenant des privatisations et 7 milliards de rebudgétisation de recettes excédant les réalisations de dépenses, c'est seulement parce que vous financez un certain nombre de dépenses qui étaient autrefois à la charge du budget de l'Etat par des recettes extérieures, ce qui accroît le déficit budgétaire réel.

Par exemple, vous utilisez le produit des recettes des privatisations pour financer des dépenses du ministère de l'industrie qui relevaient jusqu'alors de son propre budget.

**M. le ministre chargé du budget.** C'est faux !

**M. Christian Pierret.** Vous financez également le T.G.V. avec les recettes des privatisations...

**M. le ministre chargé du budget.** On ne financera pas le T.G.V. tous les ans !

**M. Christian Pierret.** ... de même qu'un certain nombre d'investissements lourds, alors qu'il y a deux ans tout cela était inclus dans le budget de l'Etat.

Dans ces conditions, nous pouvons effectuer un calcul parfaitement rigoureux et objectif et affirmer qu'en 1988 le déficit réel du budget de l'Etat ne sera pas de 114,9 milliards de francs, mais bien de 148 milliards, tandis que le déficit global des administrations publiques, sécurité sociale comprise, atteindra 182 milliards de francs, record absolu de notre pays depuis vingt-cinq ans ! *(Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.)*

**M. le président.** La suite de la discussion est renvoyée à la prochaine séance.

3

### DÉPÔT D'UN PROJET DE LOI ADOPTÉ PAR LE SÉNAT

**M. le président.** J'ai reçu, transmis par M. le Premier ministre, un projet de loi, adopté par le Sénat, relatif à la visibilité des amers, des feux et des phares et au champ de vue des centres de surveillance de la navigation maritime.

Le projet de loi sera imprimé sous le numéro 969, distribué et renvoyé à la commission de la production et des échanges à défaut de constitution d'une commission spéciale dans les délais prévus par les articles 30 et 31 du règlement.

4

### ORDRE DU JOUR

**M. le président.** Mercredi 14 octobre 1987, à neuf heures trente, première séance publique :

Suite de la discussion générale du projet de loi de finances pour 1988, n° 941 (rapport n° 960 de M. Robert-André Vivien, rapporteur général, au nom de la commission des finances, de l'économie générale et du Plan.)

A quinze heures, deuxième séance publique :

Questions au Gouvernement ;

Suite de la discussion générale du projet de loi de finances pour 1988.

A vingt et une heures trente, troisième séance publique :

Suite de la discussion générale et discussion des articles de la première partie du projet de loi de finances pour 1988.

La séance est levée.

(La séance est levée à zéro heure cinquante.)

*Le Directeur du service du compte rendu sténographique  
de l'Assemblée nationale*

LOUIS JEAN

### ORDRE DU JOUR

*établi en conférence des présidents*

*Réunion du mardi 13 octobre 1987*

L'ordre du jour des séances que l'Assemblée tiendra jusqu'au **mardi 27 octobre 1987** inclus a été ainsi fixé :

**Mardi 13 octobre 1987**, le soir, à vingt et une heures trente, et **mercredi 14 octobre 1987** :

Le matin, à neuf heures trente, l'après-midi, à quinze heures, après les questions au Gouvernement :

Suite de la discussion générale du projet de loi de finances pour 1988 (n° 941, 960).

Le soir, à vingt et une heures trente :

Suite de la discussion générale et discussion de la première partie du projet de loi de finances pour 1988 (n° 941, 960).

**Jeudi 15 octobre 1987**, le matin, à neuf heures trente, l'après-midi, à quinze heures, et le soir, à vingt et une heures trente ; **vendredi 16 octobre 1987**, le matin, à neuf heures trente, l'après-midi, à quinze heures, et le soir, à vingt et une heures trente, et, éventuellement, **samedi 17 octobre 1987**, le matin, à neuf heures trente, l'après-midi, à quinze heures, et le soir, à vingt et une heures trente :

Suite de la discussion de la première partie du projet de loi de finances pour 1988 (n° 941, 960).

**Mardi 20 octobre 1987**, le matin, à neuf heures trente, l'après-midi, à seize heures, et le soir, à vingt et une heures trente :

Discussion de la deuxième partie du projet de loi de finances pour 1988 (n° 941, 960, 961 à 965) :

Légion d'honneur et ordre de la Libération ;

Justice ;

Mer.

**Mercredi 21 octobre 1987**, le matin, à neuf heures trente, l'après-midi, à quinze heures, après les questions au Gouvernement, et le soir, à vingt et une heures trente :

Départements et territoires d'outre-mer.

**Jeudi 22 octobre 1987**, le matin, à neuf heures trente, l'après-midi, à quinze heures, et le soir, à vingt et une heures trente :

Economie, finances et privatisation :

- Commerce et artisanat ;

Coopération ;

Anciens combattants.

**Vendredi 23 octobre 1987**, le matin, à neuf heures trente, l'après-midi, à quinze heures, et le soir, à vingt et une heures trente :

Agriculture ;

Prestations sociales agricoles.

**Lundi 26 octobre 1987**, le matin, à neuf heures trente, l'après-midi, à quinze heures, et le soir, à vingt et une heures trente :

Industrie, postes et télécommunications et tourisme :

- Industrie ;

- Postes et télécommunications.

**Mardi 27 octobre 1987** :

Le matin, à neuf heures trente :

Industrie, postes et télécommunications et tourisme :

- Tourisme.

L'après-midi, à quinze heures trente :

Déclaration du Gouvernement sur la politique de privatisation et débat sur cette déclaration.

Le soir, à vingt et une heures trente :

Éventuellement, suite de l'ordre du jour du matin.

Premier ministre :

- Jeunesse et sports.

### ANNEXE

Calendrier modifié de la discussion de la deuxième partie du projet de loi de finances pour 1988

|   | Temps<br>d'organisation |
|---|-------------------------|
| <b>Mardi 20 octobre 1987</b> (matin, après-midi et soir) :  |                         |
| Légion d'honneur et ordre de la Libération...   | 0 h 30                  |
| Justice .....   | 3 h 10                  |
| Mer .....   | 2 h                     |
| <b>Mercredi 21 octobre 1987</b> (matin, après-midi et soir) :   |                         |
| Départements et territoires d'outre-mer .....   | 4 h 15                  |
| <b>Jeudi 22 octobre 1987</b> (matin, après-midi et soir) :  |                         |
| Economie, finances et privatisation : commerce et artisanat .....   | 2 h 25                  |
| Coopération .....   | 2 h                     |
| Anciens combattants .....   | 2 h 30                  |
| <b>Vendredi 23 octobre 1987</b> (matin, après-midi et soir) :   |                         |
| Agriculture. - Prestations sociales agricoles...  | 7 h 05                  |
| <b>Lundi 26 octobre 1987</b> (matin, après-midi et soir) :  |                         |
| Industrie, postes et télécommunications et tourisme : industrie .....   | 4 h 05                  |
| Industrie, postes et télécommunications et tourisme : postes et télécommunications .....  | 2 h 35                  |
| <b>Mardi 27 octobre 1987</b> (matin et soir) (1) :  |                         |
| Industrie, postes et télécommunications et tourisme : tourisme .....  | 2 h 10                  |
| Premier ministre : jeunesse et sports .....   | 2 h 55                  |
| <b>Mercredi 28 octobre 1987</b> (matin, après-midi et soir) :   |                         |
| Éducation nationale : enseignement scolaire .....   | 4 h 45                  |
| <b>Jeudi 29 octobre 1987</b> (matin, après-midi et soir) :  |                         |
| Premier ministre : services généraux, S.G.D.N., Conseil économique et social, Plan et fonction publique. - Journaux officiels ..... | 3 h 10                  |
| Éducation nationale : recherche et enseignement supérieur .....   | 4 h 30                  |

|  | Temps<br>d'organisation |   | Temps<br>d'organisation |
|--|-------------------------|---|-------------------------|
| <b>Vendredi 30 octobre 1987</b> (matin, après-midi et soir):   |                         | <b>Lundi 9 novembre 1987</b> (matin, après-midi et soir):   |                         |
| Education nationale: recherche et enseignement supérieur (suite).  |                         | Intérieur.....  | 4 h 40                  |
| Culture et communication: culture.....   | 3 h 15                  | Défense.....  | 5 h 40                  |
| Équipement, logement, aménagement du territoire et transports: environnement.....  | 1 h 45 (2)              | <b>Mardi 10 novembre 1987</b> (matin et après-midi):  |                         |
| <b>Lundi 2 novembre 1987</b> (matin, après-midi et soir):  |                         | Défense (suite).  |                         |
| Affaires sociales et emploi.....   | 10 h 45                 | <b>Jeudi 12 novembre 1987</b> (matin, après-midi et soir):  |                         |
| <b>Mardi 3 novembre 1987</b> (matin, après-midi et soir):  |                         | Economie, finances et privatisation: services financiers; commerce extérieur; consommation et concurrence. - Monnaies et médailles. - Imprimerie nationale..... | 3 h                     |
| Affaires sociales et emploi (suite).   |                         | Economie, finances et privatisation: charges communes. - Comptes spéciaux du Trésor. - Taxes parafiscales. - Rapatriés....                                      | 3 h 15                  |
| <b>Mercredi 4 novembre 1987</b> (matin, après-midi et soir):   |                         | <b>Vendredi 13 novembre 1987</b> (matin, après-midi et soir):   |                         |
| Équipement, logement, aménagement du territoire et transports: aménagement du territoire, urbanisme, logement et services communs..... | 3 h 55                  | Economie, finances et privatisation: charges communes. - Comptes spéciaux du Trésor. - Taxes parafiscales. - Rapatriés (suite).                                 |                         |
| Équipement, logement, aménagement du territoire et transports: routes et sécurité routière, transports. - Navigation aérienne          | 2 h 50 (2)              | Articles non rattachés; seconde délibération; vote sur l'ensemble.  |                         |
| <b>Jeudi 5 novembre 1987</b> (matin, après-midi et soir):  |                         |   |                         |
| Affaires étrangères. - Premier ministre: droits de l'homme; francophonie.....  | 5 h 30                  |   |                         |
| <b>Vendredi 6 novembre 1987</b> (matin, après-midi et soir):   |                         |   |                         |
| Équipement, logement, aménagement du territoire et transports: routes et sécurité routière, transports. - Navigation aérienne (suite). |                         |   |                         |
| Culture et communication: communication..  | 3 h 10                  |   |                         |

(1) Modification du calendrier initial: l'après-midi du mardi 27 octobre 1987 sera consacré à une déclaration du Gouvernement sur la politique de privatisation suivie d'un débat.

(2) Modification du temps prévu initialement.

**Tableau des rapporteurs désignés pour l'examen du projet de loi de finances pour 1988**

*Rapporteur général de la commission des finances: M. Robert-André Vivien*

|   | RAPPORTEURS SPECIAUX<br>de la commission des finances | RAPPORTEURS<br>des commissions sésales pour avis                                     |
|---|---|--|
| <b>I. - BUDGET GENERAL</b>                |   |  |
| <b>1. Dépenses civiles</b>                |   |  |
| <i>Affaires étrangères:</i>               |   |  |
| Affaires européennes.....                 | M. Jean-François Mancel.....                          | M. Loïc Bouvard (défense nationale).<br>M. Jean-Marie Deillet (affaires étrangères). |
| Relations culturelles.....                | .....   | M. Xavier Deniau (affaires étrangères).  |
| Premier ministre: francophonie.....       | .....   | M. Jean-François Deniau (affaires étrangères).                                       |
| Services diplomatiques et généraux.....   | .....   |  |
| <i>Affaires sociales et emploi:</i>       |   |  |
| Emploi.....                               | M. Jean Bousquet.....                                 | Mme Christiane Papon (affaires culturelles).   |
| Formation professionnelle.....            | M. Gérard Bapt.....                                   | M. Jacques Legendre (affaires culturelles).  |
| Immigration.....                          | .....   | M. Daniel Goulet (affaires étrangères).  |
| Protection sociale.....                   | .....   | M. Claude Evin (affaires culturelles).   |
| Santé et famille.....                     | M. Guy Bèche.....                                     | M. Michel Hannoun (affaires culturelles).  |
| Section commune. - Affaires sociales..... | M. Arthur Deheine.....                                |  |
| <i>Agriculture.....</i>                   | .....   | M. Gérard Bordu (affaires étrangères).<br>M. Alain Meyoud (production et échanges).  |
| Dépenses ordinaires.....                  | M. Michel Cointat.....                                |  |
| Dépenses en capital.....                  | M. Jean Proriol.....                                  | M. Gérard César (production et échanges).  |
| Industries agro-alimentaires.....         | .....   |  |
| <i>Anciens combattants.....</i>           | M. Gérard Trémège.....                                | M. Guy Herliory (affaires culturelles).  |
| <i>Coopération.....</i>                   | M. Jacques Sourdille.....                             | M. Guy Vadepiéd (affaires étrangères).   |
| <i>Culture et communication.....</i>      | .....   | Mme Catherine Lalumière (affaires étrangères).                                       |
| Communication et radio-télévision.....    | M. Jean de Préumont.....                              | M. Michel Pelchat (affaires culturelles).  |
| Culture.....                              | M. Jean de Gaulle.....                                | M. Jean-Paul Fuchs (affaires culturelles).   |

|  | RAPPORTEURS SPECIAUX<br>de la commission des finances | RAPPORTEURS<br>des commissions saisies pour avis  |
|--|---|---|
| <i>Départements et territoires d'outre-mer</i> .....                           |   | M. Pierre Micaux (production et échanges).        |
| Départements d'outre-mer .....   | M. Jean-Paul de Rocca Serre.....                      | M. Gérard Léonard (lois constitutionnelles).      |
| Territoires d'outre-mer.....   | M. Alexandre Léontieff.....                           | M. Henry Jean-Baptiste (lois constitutionnelles). |
| <i>Economie, finances et privatisation :</i>                                   |   |   |
| Charges communes.....  | M. Edmond Alphendéry.                                 |   |
| Commerce et artisanat.....   | M. Jean-Louis Dumont.....                             | M. Jean-Paul Chérié (production et échanges).     |
| Commerce extérieur.....  | M. Claude Germon .....                                | M. Aymeri de Montequiou (affaires étrangères).    |
| Privatisation .....  | M. Alain Griotteray.                                  | M. Jean-Pierre Destrade (production et échanges). |
| Services financiers.....   | M. Philippe Auberger.                                 |   |
| <i>Education nationale :</i>   |   |   |
| Enseignement scolaire.....   | M. Jean-Claude Martinez .....                         | M. René Couanau (affaires culturelles).           |
| Enseignement supérieur.....  | M. Yves Fréville.....                                 | M. Jean-Claude Cessing (affaires culturelles).    |
| Recherche.....   | M. Jean Gierd.....                                    | M. Jean-Michel Dubernard (affaires culturelles).  |
| <i>Equipement, logement, aménagement du territoire et transports :</i>         |   |   |
| Aménagement du territoire.....   | M. Jean-Pierre Balligend.....                         | M. Jean Royer (production et échanges).           |
| Aviation civile et météorologie (budget annexe de la navigation aérienne)..... | M. Gilbert Gentier.....                               | M. Bruno Gallnich (affaires étrangères).          |
| Environnement .....  | M. Alain Richard .....                                | M. Claude Labbé (production et échanges).         |
| Services communs. - Transports terrestres .....                                | M. Michel Barnier.....                                | M. Georges Le Beil (production et échanges).      |
| Urbanisme et logement.....   | M. Maurice Ligot .....                                | M. René Borotra (production et échanges).         |
| <i>Industrie, postes et télécommunications et tourisme :</i>                   |   |   |
| Industrie .....  | M. Philippe Vasseur.....                              | M. Pierre Weisenhorn (production et échanges).    |
| Tourisme .....   | M. Pascal Arrighi .....                               | M. Léonce Deprez (production et échanges).        |
| <i>Intérieur :</i>   |   |   |
| Administration générale et collectivités locales .....                         | M. André Rossi.....                                   | M. Pascal Clément (lois constitutionnelles).      |
| Défense civile.....  |   | Mme Florence d'Harcourt (défense nationale).      |
| Sécurité.....  | M. Jacques Féron.....                                 | M. Yvan Blot (lois constitutionnelles).           |
| <i>Justice.....</i>  | M. Raymond Mercallin.                                 |   |
| Administration centrale et services judiciaires .....                          |   | M. Pierre Pasquini (lois constitutionnelles).     |
| Administration pénitentiaire et éducation surveillée.....                      |   | M. Gilbert Bonnemeison (lois constitutionnelles). |
| <i>Mer.....</i>  | M. Antoine Rufenschacht.....                          | M. Louis Le Pensec (affaires étrangères).         |
| <i>Premier ministre :</i>  |   |   |
| Conseil économique et social.....  | M. Michel Mergnes.                                    | M. Jean Lecomba (production et échanges).         |
| Droits de l'homme.....   |   | M. Claude-Gérard Marcus (affaires étrangères).    |
| Francophonie.....  |   | Voir affaires étrangères.                         |
| Jeunesse et sports.....  | M. Eric Raault.....                                   | M. Georges Hage (affaires culturelles).           |
| Plan.....  | M. Jacques Roger-Machert .....                        | M. Jean-Pierre Scherdi (production et échanges).  |
| Secrétariat général de la défense nationale.....                               | M. Michel Cointet.....                                | M. Michel Peyret (défense nationale).             |
| Services généraux. - Fonction publique .....                                   | M. Bruno Durieux.....                                 | M. Alain Lamessoure (lois constitutionnelles).    |
| <b>2. Dépenses militaires</b>  |   |   |
| <i>Défense.....</i>  |   | M. Alain Peyrefitte (affaires étrangères).        |
| Titre III.....   | M. Yves Guéna.  |   |
| Titres V et VI.....  | M. Arthur Paecht.                                     |   |
| Air.....   |   | M. Gérard Fuchs (défense nationale).              |
| Espace et forces nucléaires .....  |   | M. Jacques Baumel (défense nationale).            |
| Forces terrestres.....   |   | M. Jean Briane (défense nationale).               |

|  | RAPPORTEURS SPECIAUX<br>de la commission des finances               | RAPPORTEURS<br>des commissions saisies pour avis  |
|--|---|---|
| Gendarmerie.....                                 | .....   | M. Robert Poujade (défense nationale).            |
| Marine .....                                     | .....   | M. Jean Brocard (défense nationale).              |
| Personnel militaire et service national.....     | .....   | M. Guy-Michel Chauveau (défense nationale).       |
| Recherche et industrie d'armement.....           | .....   | M. Jean-Pierre Bechter (défense nationale).       |
| Soutien général des forces.....                  | .....   | M. Jacques Peyrat (défense nationale).            |
| <b>II. - BUDGETS ANNEXES</b>                     |   |   |
| Imprimerie nationale. - Journaux officiels.....  | M. Alain Vivien.  |   |
| Légion d'honneur. - Ordre de la Libération ..... | M. Alain Bonnet.  |   |
| Monnaies et médailles .....                      | M. Jean Jarosz.   |   |
| Navigation aérienne.....                         | Voir équipement, logement, aménagement du territoire et transports. |   |
| Postes et télécommunications .....               | M. François d'Aubert.....   | M. Ladislav Paniatowski (production et échanges). |
|  |   | M. Garmaln Gengenwin (affaires culturelles).      |
| Prestations sociales agricoles.....              | M. Alain Rodet.....   | M. Marcel Rigout (production et échanges).        |
| <b>III. - DIVERS</b>                             |   |   |
| <i>Economie, finances et privatisation :</i>     |   |   |
| Comptes spéciaux du Trésor.....                  | M. Georges Trenchent.   |   |
| Taxes parafiscales.....                          | M. Raymond Douyère.   |   |

**Démission de membres de commissions**

M. Jean Auroux a donné sa démission de membre de la commission des affaires culturelles, familiales et sociales.

Mme Véronique Neiertz a donné sa démission de membre de la commission des affaires étrangères.

MM. Nicolas Alfonsi et Georges Sarre ont donné leur démission de membres de la commission des lois constitutionnelles, de la législation et de l'administration générale de la République.

**Nomination de membres de commissions**  
(Application de l'article 38, alinéa 4, du règlement)

Le groupe socialiste a désigné :

M. Georges Sarre pour siéger à la commission des affaires culturelles, familiales et sociales.

M. Nicolas Alfonsi pour siéger à la commission de affaires étrangères.

M. Jean Auroux et Mme Véronique Neiertz pour siéger à la commission des lois constitutionnelles, de la législation et de l'administration générale de la République.

*Candidatures affichées le mardi 13 octobre 1987, à dix-huit heures.*

Ces nominations prendront effet dès leur publication au *Journal officiel*.

# ANNEXE AU PROCÈS-VERBAL

## de la 2<sup>e</sup> séance

### du mardi 13 octobre 1987

#### SCRUTIN (N<sup>o</sup> 770)

*sur la question préalable opposée par M. André Lajoinie au projet de loi de finances pour 1988.*

Nombre de votants ..... 358  
 Nombre des suffrages exprimés ..... 358  
 Majorité absolue ..... 180

Pour l'adoption ..... 35  
 Contre ..... 323

L'Assemblée nationale n'a pas adopté.

#### ANALYSE DU SCRUTIN

##### Groupe socialiste (214) :

*Non-votants : 214.*

##### Groupe R.P.R. (158) :

*Contre : 154.*

*Non-votants : 4. - MM. Jacques Chaban-Delmas, président de l'Assemblée nationale, Jean-Michel Couve, Michel Renard et Jean Vallex.*

##### Groupe U.D.F. (131) :

*Contre : 131.*

##### Groupe Front national (R.N.) (33) :

*Contre : 33.*

##### Groupe communistes (36) :

*Pour : 35.*

##### Non-inscrits (6) :

*Contre : 5. - MM. Daniel Bernardet, Yvon Briant, Bruno Chauvierre, Jean Royer et André Thien Ah Koon.*

*Non-votant : 1. - M. Robert Borrel.*

#### Ont voté pour

##### MM.

Anaert (Gustave)  
 Asensi (François)  
 Auchède (Rémy)  
 Barthe (Jean-Jacques)  
 Bocquet (Alain)  
 Bordu (Gérard)  
 Chomat (Paul)  
 Combrison (Roger)  
 Deschamps (Bernard)  
 Ducoloné (Guy)  
 Fiteaman (Charles)  
 Gaysnot (Jean-Claude)  
 Giard (Jean)

Mme Goeuriot (Colette)  
 Gremetz (Maxime)  
 Hage (Georges)  
 Hermier (Guy)  
 Hoarau (Elie)  
 Mme Hoffmann (Jacqueline)  
 Mme Jacquaint (Muguette)  
 Jarosz (Jean)  
 Lajoinie (André)  
 Le Meur (Daniel)

Leroy (Roland)  
 Marchais (Georges)  
 Mercieca (Paul)  
 Montdargent (Robert)  
 Moutoussamy (Ernest)  
 Peyret (Michel)  
 Porelli (Vincent)  
 Reysier (Jean)  
 Rigout (Marcel)  
 Rimbault (Jacques)  
 Roux (Jacques)  
 Vergés (Paul)

#### Ont voté contre

##### MM.

Abelin (Jean-Pierre)  
 Allard (Jean)  
 Alphandéry (Edmond)  
 André (René)  
 Arrighi (Pascal)  
 Auberge (Philippe)  
 Aubert (Emmanuel)  
 Aubert (François d')  
 Audinot (Gautier)  
 Bachelet (Pierre)  
 Bachelot (François)

Baeckeroot (Christian)  
 Barate (Claude)  
 Barbier (Gilbert)  
 Bardet (Jean)  
 Barnier (Michel)  
 Barre (Raymond)  
 Barrot (Jacques)  
 Baudis (Pierre)  
 Baumel (Jacques)  
 Bayard (Henri)  
 Bayrou (François)

Beaujean (Henri)  
 Beaumont (René)  
 Bécam (Marc)  
 Béchter (Jean-Pierre)  
 Bégault (Jean)  
 Béguet (René)  
 Benoit (René)  
 Benouville (Pierre de)  
 Bernard (Michel)  
 Bernardet (Daniel)

Bernard-Reymond (Pierre)

Besson (Jean)  
 Bichet (Jacques)  
 Bigeard (Marcel)  
 Birraux (Claude)  
 Blanc (Jacques)  
 Bleuler (Pierre)  
 Blot (Yvan)  
 Blum (Roland)  
 Mme Boisseau (Marie-Thérèse)  
 Bollengier-Stragier (Georges)  
 Bompard (Jacques)  
 Bonhomme (Jean)  
 Borotra (Franck)  
 Bourg-Broc (Bruno)  
 Bousquet (Jean)  
 Mme Boutin (Christine)  
 Bouvard (Loïc)  
 Bouvet (Henri)  
 Branger (Jean-Guy)  
 Brial (Benjamin)  
 Briane (Jean)  
 Briant (Yvon)  
 Brocard (Jean)  
 Brochard (Albert)  
 Bruné (Paulin)  
 Bussereau (Dominique)  
 Cabal (Christian)  
 Caro (Jean-Marie)  
 Carré (Antoine)  
 Cassabel (Jean-Pierre)  
 Cavallé (Jean-Charles)  
 Cazalet (Robert)  
 César (Gérard)  
 Ceyrac (Pierre)  
 Chaboche (Dominique)  
 Chambrun (Charles de)  
 Chamougon (Edouard)  
 Chantelat (Pierre)  
 Charbonnel (Jean)  
 Charé (Jean-Paul)  
 Charles (Serge)  
 Charroppin (Jean)  
 Chartrier (Jacques)  
 Chasseguet (Gérard)  
 Chastagnol (Alain)  
 Chauvierre (Bruno)  
 Chollet (Paul)  
 Chometon (Georges)  
 Claisse (Pierre)  
 Clément (Pascal)  
 Cloutat (Michel)  
 Colin (Daniel)  
 Colombier (Georges)  
 Corrèze (Roger)  
 Couanau (René)  
 Couepel (Sébastien)  
 Cousin (Bertrand)  
 Couturier (Roger)  
 Couveinhes (René)  
 Cozan (Jean-Yves)  
 Cuq (Henri)  
 Daillet (Jean-Marie)  
 Dalbos (Jean-Claude)  
 Debré (Bernard)  
 Debré (Jean-Louis)  
 Debré (Michel)  
 Dehaine (Arthur)

Delalande (Jean-Pierre)

Delatre (Georges)  
 Delattre (Francis)  
 Delevoeye (Jean-Paul)  
 Delfosse (Georges)  
 Delmar (Pierre)  
 Demange (Jean-Marie)  
 Demuyneck (Christian)  
 Deniau (Jean-François)  
 Deniau (Xavier)  
 Deprez (Charles)  
 Deprez (Léonce)  
 Dermaux (Stéphane)  
 Desanlis (Jean)  
 Descaves (Pierre)  
 Devejdjian (Patrick)  
 Dhinmin (Claude)  
 Diebold (Jean)  
 Diméglio (Willy)  
 Domenech (Gabriel)  
 Dominati (Jacques)  
 Dousset (Maurice)  
 Drut (Guy)  
 Dubernard (Jean-Michel)  
 Dugoin (Xavier)  
 Durand (Adrien)  
 Durieux (Bruno)  
 Durr (André)  
 Ehrmann (Charles)  
 Falala (Jean)  
 Fanton (André)  
 Farran (Jacques)  
 Féron (Jacques)  
 Ferrand (Jean-Michel)  
 Ferrari (Gration)  
 Fèvre (Charles)  
 Fillon (François)  
 Fossé (Roger)  
 Foyer (Jean)  
 Frédéric-Dupont (Edouard)  
 Freulet (Gérard)  
 Fréville (Yves)  
 Frith (Edouard)  
 Fuchs (Jean-Paul)  
 Galley (Robert)  
 Gantrier (Gilbert)  
 Gastines (Henri de)  
 Gaudin (Jean-Claude)  
 Gaille (Jean de)  
 Geng (Francis)  
 Gengenwin (Germain)  
 Ghysel (Michel)  
 Giscard d'Estaing (Valéry)  
 Goasduff (Jean-Louis)  
 Godefroy (Pierre)  
 Godfrain (Jacques)  
 Gollnisch (Bruno)  
 Gonelle (Michel)  
 Gorse (Georges)  
 Gougy (Jean)  
 Goulet (Daniel)  
 Grignon (Gérard)  
 Grotteray (Alain)  
 Grussenmeyer (François)  
 Guéna (Yves)  
 Guichard (Olivier)  
 Guichon (Lucien)  
 Haby (René)

Hamaide (Michel)  
 Hannoun (Michel)  
 Mme d'Harcourt (Florence)  
 Hardy (Francis)  
 Hart (Joël)  
 Herlory (Guy)  
 Hersant (Jacques)  
 Hersant (Robert)  
 Holeindre (Roger)  
 Houssin (Pierre-Rémy)  
 Mme Hubert (Elisabeth)  
 Hunault (Xavier)  
 Hyst (Jean-Jacques)  
 Jacob (Lucien)  
 Jacquat (Denis)  
 Jacquemin (Michel)  
 Jacquot (Alain)  
 Jaïkh (Jean-François)  
 Jean-Baptiste (Henry)  
 Jeandon (Maurice)  
 Jegou (Jean-Jacques)  
 Julia (Didier)  
 Kasperit (Gabriel)  
 Kerqueris (Aimé)  
 Kiffer (Jean)  
 Kliffa (Joseph)  
 Koehl (Emile)  
 Kuster (Gérard)  
 Labbé (Claude)  
 Lacarin (Jacques)  
 Lachenaud (Jean-Philippe)  
 Lafleur (Jacques)  
 Lamant (Jean-Claude)  
 Lamassoure (Alain)  
 Lauga (Louis)  
 Legendre (Jacques)  
 Legras (Philippe)  
 Le Jaouen (Guy)  
 Léonard (Gérard)  
 Léontieff (Alexandre)  
 Le Pen (Jean-Marie)  
 Lepercq (Arnaud)  
 Ligot (Maurice)  
 Limouzy (Jacques)  
 Lipkowski (Jean de)  
 Lorenzini (Claude)  
 Lory (Raymond)  
 Louet (Henri)  
 Mamy (Albert)  
 Mancel (Jean-François)  
 Maran (Jean)  
 Marcellin (Raymond)  
 Marcus (Claude-Gérard)  
 Marlière (Olivier)  
 Martinez (Jean-Claude)  
 Marty (Elie)  
 Masson (Jean-Louis)  
 Mathieu (Gilbert)  
 Mauger (Pierre)  
 Maujouan du Gasset (Joseph-Henri)  
 Mayoud (Alain)  
 Mazeaud (Pierre)  
 Médécin (Jacques)  
 Mégret (Bruno)  
 Meamin (Georges)  
 Messmer (Pierre)  
 Meatre (Philippe)  
 Micaut (Pierre)

Michel (Jean-François)  
Millon (Charles)  
Miossec (Charles)  
Montastruc (Pierre)  
Montesquiou  
(Aymeri de)  
Mme Moreau (Louise)  
Mouton (Jean)  
Moyné-Bressand  
(Alain)  
Narquin (Jean)  
Nenou-Pwataho  
(Maurice)  
Nungesser (Roland)  
Ornano (Michel d')  
Oudot (Jacques)  
Paccou (Charles)  
Paccht (Arthur)  
Mme de Panafieu  
(Françoise)  
Mme Papon (Christiane)  
Mme Papon (Monique)  
Parent (Régis)  
Pascallon (Pierre)  
Pasquini (Pierre)  
Pelchat (Michel)  
Perben (Dominique)  
Perbet (Régis)  
Perdomo (Ronald)  
Piretti Della Rocca  
(Jean-Pierre de)  
Péricard (Michel)  
Peyrat (Jacques)

Peyrefitte (Alain)  
Peyron (Albert)  
Mme Piat (Yann)  
Pinte (Etienne)  
Poniatowski  
(Ladislas)  
Porte de la Moran-  
dière (François)  
Poujade (Robert)  
Préaumont (Jean de)  
Proriol (Jean)  
Raoult (Eric)  
Raynal (Pierre)  
Reveau (Jean-Pierre)  
Revet (Charles)  
Reymann (Marc)  
Richard (Lucien)  
Rigaud (Jean)  
Roatta (Jean)  
Robien (Gilles de)  
Rocca Serra  
(Jean-Paul de)  
Rolland (Hector)  
Rossi (André)  
Rostolan (Michel de)  
Roussel (Jean)  
Roux (Jean-Pierre)  
Royer (Jean)  
Rufenacht (Antoine)  
Saint-Ellier (Francis)  
Salles (Jean-Jack)  
Savy (Bernard-Claude)

Schenardi  
(Jean-Pierre)  
Seguella (Jean-Paul)  
Seitlinger (Jean)  
Sergent (Pierre)  
Sirgue (Pierre)  
Soisson (Jean-Pierre)  
Sourdille (Jacques)  
Spieler (Robert)  
Stasi (Bernard)  
Stirbois (Jean-Pierre)  
Taugourdeau (Martial)  
Tenailon (Paul-Louis)  
Terrot (Michel)  
Thien Ah Koon  
(André)  
Tiberi (Jean)  
Toga (Maurice)  
Toubon (Jacques)  
Tranchant (Georges)  
Trémège (Gérard)  
Ueberschlag (Jean)  
Vasseur (Philippe)  
Villiers (Philippe de)  
Virapoullé (Jean-Paul)  
Vivien (Robert-André)  
Vuibert (Michel)  
Vuillaume (Roland)  
Wagner (Georges-Paul)  
Wagner (Robert)  
Weisenhorn (Pierre)  
Wiltzer (Pierre-André)

Deschaux-Beaume  
(Freddy)  
Dessain (Jean-Claude)  
Destrade (Jean-Pierre)  
Dhaille (Paul)  
Douyère (Raymond)  
Drouin (René)  
Mme Dufoix  
(Georgina)  
Dumas (Roland)  
Dumont (Jean-Louis)  
Dirieux (Jean-Paul)  
Durupt (Job)  
Emmanuelli (Henri)  
Évin (Claude)  
Fabius (Laurent)  
Faugaret (Alain)  
Fizbin (Henri)  
Fleury (Jacques)  
Florian (Roland)  
Forgues (Pierre)  
Fouéré (Jean-Pierre)  
Mme Frachon  
(Martine)  
Franceschi (Joseph)  
Frêche (Georges)  
Fuchs (Gérard)  
Garmendia (Pierre)  
Mme Gaspard  
(Françoise)  
Germon (Claude)  
Giovannelli (Jean)  
Gourmelon (Joseph)  
Goux (Christian)  
Gouze (Hubert)  
Grimont (Jean)  
Guyard (Jacques)  
Hernu (Charles)  
Hervé (Edmond)  
Hervé (Michel)  
Huguet (Roland)  
Mme Jacq (Marie)  
Jalton (Frédéric)  
Janetti (Maurice)  
Jospin (Lionel)  
Josselin (Charles)  
Journet (Alain)  
Joxe (Pierre)  
Kucheida (Jean-Pierre)  
Labarrère (André)  
Laborde (Jean)  
Lacombe (Jean)  
Laignel (André)  
Mme Lalumière  
(Catherine)  
Lambert (Jérôme)  
Lambert (Michel)  
Lang (Jack)  
Laurain (Jean)

Laurisergues  
(Christian)  
Lavédrine (Jacques)  
Le Baill (Georges)  
Mme Lecuir (Marie-  
France)  
Le Déaut (Jean-Yves)  
Ledran (André)  
Le Drian (Jean-Yves)  
Le Foll (Robert)  
Lefranc (Bernard)  
Le Garrec (Jean)  
Lejeune (André)  
Lemoine (Georges)  
Lengagne (Guy)  
Leonetti (Jean-  
Jacques)  
Le Pensec (Louis)  
Mme Leroux (Ginette)  
Loncle (François)  
Louis-Joseph-Dogut  
(Maurice)  
Mahéas (Jacques)  
Malandain (Guy)  
Malvy (Martin)  
Marchand (Philippe)  
Margnes (Michel)  
Mas (Roger)  
Mauroy (Pierre)  
Mellick (Jacques)  
Menga (Joseph)  
Mermaz (Louis)  
Métais (Pierre)  
Metzinger (Charles)  
Mexandeau (Louis)  
Michel (Claude)  
Michel (Henri)  
Michel (Jean-Pierre)  
Mitterrand (Gilbert)  
Mme Mora  
(Christiane)  
Moulinet (Louis)  
Nallet (Henri)  
Natiez (Jean)  
Mme Neiertz  
(Véronique)  
Mme Nevoux  
(Paulette)  
Nucci (Christian)  
Oehler (Jean)  
Ortet (Pierre)  
Mme Osselin  
(Jacqueline)  
Patriat (François)  
Pénicaud  
(Jean-Pierre)  
Pesce (Rodolphe)  
Peuziat (Jean)  
Pezet (Michel)

Pierret (Christian)  
Pinçon (André)  
Pistre (Charles)  
Poperein (Jean)  
Porteault  
(Jean-Claude)  
Pourchon (Maurice)  
Prat (Henri)  
Proveux (Jean)  
Puaud (Philippe)  
Queyranne (Jean-Jack)  
Quilès (Paul)  
Ravassard (Noël)  
Renard (Michel)  
Richard (Alain)  
Rigal (Jean)  
Rocard (Michel)  
Rodet (Alain)  
Roger-Machart  
(Jacques)  
Mme Roudy (Yvette)  
Saint-Pierre  
(Dominique)  
Sainte-Marie (Michel)  
Sanmarco (Philippe)  
Saotrot (Jacques)  
Sapin (Michel)  
Sarre (Georges)  
Schreiner (Bernard)  
Schwartzberg  
(Roger-Gérard)  
Mme Sclard (Odile)  
Siffre (Jacques)  
Souchon (René)  
Mme Soum (Renée)  
Mme Stiévenard  
(Gistèle)  
Stim (Olivier)  
Strauss-Kahn  
(Dominique)  
Mme Sublet  
(Marie-Joséphine)  
Sueur (Jean-Pierre)  
Tavernier (Yves)  
Théaudin (Clément)  
Mme Toutain  
(Ghislaine)  
Mme Trautmann  
(Catherine)  
Vadepied (Guy)  
Valleix (Jean)  
Vauzelle (Michel)  
Vivien (Alain)  
Wacheux (Marcel)  
Welzer (Gérard)  
Worms (Jean-Pierre)  
Zuccarelli (Émile)

**N'ont pas pris part au vote**

*D'une part :*

M. Jacques Chaban-Delmas, président de l'Assemblée nationale.

*D'autre part :*

**MM.**

Adevab-Peuf  
(Maurice)  
Alfonsi (Nicolas)  
Anciant (Jean)  
Auroux (Jean)  
Mme Avice (Edwige)  
Ayrault (Jean-Marie)  
Badet (Jacques)  
Balligand  
(Jean-Pierre)  
Bapt (Gérard)  
Barailla (Régis)  
Bardin (Bernard)  
Barrau (Alain)  
Bartolone (Claude)  
Bassinnet (Philippe)  
Beaufils (Jean)  
Bèche (Guy)  
Bellon (André)  
Belorgey (Jean-Michel)  
Bérégovoy (Pierre)  
Bernard (Pierre)  
Berson (Michel)  
Besson (Louis)  
Billardon (André)

Billon (Alain)  
Bockel (Jean-Marie)  
Bonnemaison (Gilbert)  
Bonnet (Alain)  
Bonrepaux (Augustin)  
Borel (André)  
Borrel (Robert)  
Mme Bouchardeau  
(Huguette)  
Boucheron (Jean-  
Michel) (Charente)  
Boucheron (Jean-  
Michel)  
(Ille-et-Vilaine)  
Bourguignon (Pierre)  
Bruno (Alain)  
Mme Cacheux  
(Denise)  
Calmat (Alain)  
Cambolive (Jacques)  
Carraz (Roland)  
Cartelet (Michel)  
Cassaing (Jean-Claude)  
Castor (Elie)  
Cathala (Laurent)

Césaire (Aimé)  
Chanfrault (Guy)  
Chapuis (Robert)  
Charzat (Michel)  
Chauveau  
(Guy-Michel)  
Chénard (Alain)  
Chevallier (Daniel)  
Chevènement (Jean-  
Pierre)  
Chouat (Didier)  
Chupin (Jean-Claude)  
Clerc (André)  
Coffincau (Michel)  
Colin (Georges)  
Collomb (Gérard)  
Colonna (Jean-Hugues)  
Couve (Jean-Michel)  
Crépeau (Michel)  
Mme Cresson (Edith)  
Darinet (Louis)  
Dehoux (Marcel)  
Delebarre (Michel)  
Delhedde (André)  
Derosier (Bernard)

**Mise au point au sujet d'un précédent scrutin**

A la suite du scrutin n° 768 sur la demande de suspension de séance présentée par M. Bruno Gollnisch (*Journal officiel*, Débats A.N., du 10 octobre 1987, p. 4188), M. Bernard-Claude Savy, porté comme ayant voté « pour », a fait savoir qu'il avait voulu voter « contre ».

## ABONNEMENTS

| EDITIONS                                    |                            | FRANCE<br>et outre-mer | ETRANGER | <p><b>Les DEBATS de L'ASSEMBLEE NATIONALE</b> font l'objet de deux éditions distinctes :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- 03 : compte rendu intégral des séances ;</li> <li>- 33 : questions écrites et réponses des ministres.</li> </ul> <p><b>Les DEBATS du SENAT</b> font l'objet de deux éditions distinctes :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- 05 : compte rendu intégral des séances ;</li> <li>- 25 : questions écrites et réponses des ministres.</li> </ul> <p><b>Les DOCUMENTS de L'ASSEMBLEE NATIONALE</b> font l'objet de deux éditions distinctes :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- 07 : projets et propositions de lois, rapports et avis des commissions.</li> <li>- 27 : projets de lois de finances.</li> </ul> <p><b>Les DOCUMENTS DU SENAT</b> comprennent les projets et propositions de lois, rapports et avis des commissions.</p> |
|---|----------------------------|------------------------|----------|--|
| Codes                                       | Titres                     | France                 | France   |  |
| <b>DEBATS DE L'ASSEMBLEE NATIONALE :</b>    |                            |                        |          |  |
| 03  | Compte rendu..... 1 en     | 108                    | 362      |  |
| 33  | Questions ..... 1 en       | 108                    | 364      |  |
| 83  | Table compte rendu .....   | 52                     | 88       |  |
| 93  | Table questions .....      | 52                     | 96       |  |
| <b>DEBATS DU SENAT :</b>                    |                            |                        |          |  |
| 05  | Compte rendu..... 1 en     | 99                     | 335      |  |
| 35  | Questions ..... 1 en       | 99                     | 348      |  |
| 85  | Table compte rendu .....   | 52                     | 81       |  |
| 95  | Table questions .....      | 32                     | 62       |  |
| <b>DOCUMENTS DE L'ASSEMBLEE NATIONALE :</b> |                            |                        |          |  |
| 07  | Série ordinaire..... 1 en  | 670                    | 1 572    |  |
| 27  | Série budgétaire..... 1 en | 203                    | 304      |  |
| <b>DOCUMENTS DU SENAT :</b>                 |                            |                        |          |  |
| 09  | Un en.....                 | 670                    | 1 536    |  |

**DIRECTION, REDACTION ET ADMINISTRATION**  
 29, rue Desaix, 75727 PARIS CEDEX 15  
 Téléphone : Renseignements : (1) 48-75-62-31  
 Administration : (1) 48-76-51-38  
 TELEX : 201176 F DIRJO-PARIS

En cas de changement d'adresse, joindre une bande d'envoi à votre demande.

Pour expédition par voie aérienne, outre-mer et à l'étranger, paiement d'un supplément modulé selon la zone de destination.

**Prix du numéro : 3 F**

*(Fascicule de un ou plusieurs cahiers pour chaque journée de débats; celle-ci pouvant comporter une ou plusieurs séances.)*

Proveux (Jean)  
Puaud (Philippe)  
Queyranne (Jean-Jack)  
Quilès (Paul)  
Ravassard (Noël)  
Renard (Michel)  
Richard (Alain)  
Rigal (Jean)  
Rocard (Michel)  
Rodet (Alain)  
Roger-Machart (Jacques)  
Mme Roudy (Yvette)  
Royer (Jean)  
Saint-Pierre (Dominique)  
Sainte-Marie (Michel)  
Sanmarco (Philippe)

Santrot (Jacques)  
Sapin (Michel)  
Sarre (Georges)  
Schreiner (Bernard)  
Schwartzzenberg (Roger-Gérard)  
Mme Sicard (Odile)  
Siffre (Jacques)  
Souchon (René)  
Mme Soum (Renée)  
Mme Stiévenard (Gisèle)  
Stirn (Olivier)  
Strauss-Kahn (Dominique)  
Mme Sublet (Marie-Joséphe)  
Sueur (Jean-Pierre)

Tavernier (Yves)  
Théaudin (Clément)  
Thien Ah Koon (André)  
Mme Toutain (Ghislainne)  
Mme Trautmann (Catherine)  
Vadepied (Guy)  
Vauzelle (Michel)  
Vivien (Alain)  
Wacheux (Marcel)  
Welzer (Gérard)  
Worms (Jean-Pierre)  
Zuccarelli (Émile)

Bèche (Guy)  
Bellon (André)  
Belorgey (Jean-Michel)  
Bérégovoy (Pierre)  
Bernard (Pierre)  
Berson (Michel)  
Besson (Louis)  
Billard (André)  
Billon (Alain)  
Bockel (Jean-Marie)  
Bocquet (Alain)  
Bonnemaison (Gilbert)  
Bonrepaux (Augustin)  
Bordu (Gérard)  
Borrel (Robert)  
Mme Bouchardeau (Huguette)  
Boucheron (Jean-Michel) (Charente)  
Boucheron (Jean-Michel) (Ille-et-Vilaine)  
Bourguignon (Pierre)  
Brune (Alain)  
Mme Cacheux (Denise)  
Calmat (Alain)  
Cambolive (Jacques)  
Carraz (Roland)  
Cartelet (Michel)  
Cassaing (Jean-Claude)  
Castor (Elie)  
Cathala (Laurent)  
Césaire (Aimé)  
Chammougou (Edouard)  
Chanfrault (Guy)  
Chapuis (Robert)  
Charzat (Michel)  
Chauveau (Guy-Michel)  
Chénard (Alain)  
Chevallier (Daniel)  
Chevènement (Jean-Pierre)  
Chomat (Paul)  
Chouat (Didier)  
Ciupin (Jean-Claude)  
Clert (André)  
Coffineau (Michel)  
Colin (Georges)  
Collomb (Gérard)  
Colonna (Jean-Hugues)  
Combrisson (Roger)  
Crépeau (Michel)  
Mme Cresson (Edith)  
Darinot (Louis)  
Delhoux (Marcel)  
Delebarre (Michel)  
Delehedde (André)  
Derossier (Bernard)  
Deschamps (Bernard)  
Deschaux-Beaume (Freddy)  
Dessain (Jean-Claude)  
Destrade (Jean-Pierre)  
Dhaille (Paul)  
Douyère (Raymond)  
Drouin (René)  
Ducoloné (Guy)  
Mme Dufoix (Georgina)  
Dumas (Roland)  
Dumont (Jean-Louis)  
Durieux (Jean-Paul)  
Durrupt (Job)  
Emmanueli (Henri)  
Évin (Claude)  
Fabius (Laurent)  
Faugaret (Alain)  
Fiszbin (Henri)  
Fiterman (Charles)  
Flcury (Jacques)  
Florian (Roland)  
Forgues (Pierre)  
Fourré (Jean-Pierre)

Mme Frachon (Martine)  
Franceschi (Joseph)  
Frèche (Georges)  
Fuchs (Gérard)  
Garmendia (Pierre)  
Mme Gaspard (Françoise)  
Gayssot (Jean-Claude)  
Germou (Claude)  
Giard (Jean)  
Giovannelli (Jean)  
Mme Goueriot (Colette)  
Gourmelon (Joseph)  
Goux (Christian)  
Gouze (Hubert)  
Gremetz (Maxime)  
Grimont (Jean)  
Guyard (Jacques)  
Hage (Georges)  
Hermier (Guy)  
Hernu (Charles)  
Hervé (Edmond)  
Hervé (Michel)  
Hoarau (Claude)  
Mme Hoffmann (Jacqueline)  
Huguet (Roland)  
Mme Jacq (Marie)  
Mme Jaquaint (Mugette)  
Jalton (Frédéric)  
Janetti (Maurice)  
Jarosz (Jean)  
Jospin (Lionel)  
Joselin (Charles)  
Journet (Alain)  
Joxe (Pierre)  
Kuczeida (Jean-Pierre)  
Labarrère (André)  
Laborde (Jean)  
Lacombe (Jean)  
Laignel (André)  
Lajoinie (André)  
Mme Lalumière (Catherine)  
Lambert (Jérôme)  
Lambert (Michel)  
Lang (Jack)  
Laurain (Jean)  
Laurissergues (Christian)  
Lavédrine (Jacques)  
Le Bail (Georges)  
Mme Lecuir (Marie-France)  
Le Déaut (Jean-Yves)  
Ledran (André)  
Le Drian (Jean-Yves)  
Le Foll (Robert)  
Lefranc (Bernard)  
Le Garrec (Jean)  
Lejeune (André)  
Le Meur (Daniel)  
Lemoine (Georges)  
Lengagne (Guy)  
Leonetti (Jean-Jacques)  
Le Pensec (Louis)  
Mme Leroux (Ginette)  
Leroy (Roland)  
Loncie (François)  
Louis-Joseph-Dozégé (Maurice)  
Mahéas (Jacques)  
Malandain (Guy)  
Malvy (Martin)  
Marchais (Georges)  
Marchand (Philippe)  
Margues (Michel)  
Mas (Roger)  
Mauroy (Pierre)  
Mellick (Jacques)  
Menga (Joseph)  
Mericca (Paul)  
Mermaz (Louis)

Métais (Pierre)  
Metzinger (Charles)  
Mexandeu (Louis)  
Michel (Claude)  
Michel (Henri)  
Michel (Jean-Pierre)  
Mitterrand (Gilbert)  
Montdargent (Robert)  
Mme Mora (Christiane)  
Moulinet (Louis)  
Moutoussamy (Ernest)  
Nallet (Henri)  
Natiez (Jean)  
Mme Neiertz (Véronique)  
Mme Nevoux (Paulette)  
Nucci (Christian)  
Oehler (Jean)  
Ortet (Pierre)  
Mme Osselin (Jacqueline)  
Patriat (François)  
Pénicaud (Jean-Pierre)  
Pesce (Rodolphe)  
Peuziat (Jean)  
Peyret (Michel)  
Pezet (Michel)  
Pierret (Christian)  
Pinçon (André)  
Pistre (Charles)  
Poperen (Jean)  
Porelli (Vincenzo)  
Portheault (Jean-Claude)  
Pourchon (Maurice)  
Prat (Henri)  
Proveux (Jean)  
Puaud (Philippe)  
Queyranne (Jean-Jack)  
Quilès (Paul)  
Ravassard (Noël)  
Reyssier (Jean)  
Richard (Alain)  
Rigal (Jean)  
Rigout (Marcel)  
Rimbault (Jacques)  
Rocard (Michel)  
Rodet (Alain)  
Roger-Machart (Jacques)  
Mme Roudy (Yvette)  
Roux (Jacques)  
Saint-Pierre (Dominique)  
Sainte-Marie (Michel)  
Sanmarco (Philippe)  
Santrot (Jacques)  
Sapin (Michel)  
Sarre (Georges)  
Schreiner (Bernard)  
Schwartzzenberg (Roger-Gérard)  
Mme Sicard (Odile)  
Souchon (René)  
Mme Soum (Renée)  
Mme Stiévenard (Gisèle)  
Stirn (Olivier)  
Strauss-Kahn (Dominique)  
Mme Sublet (Marie-Joséphe)  
Sueur (Jean-Pierre)  
Tavernier (Yves)  
Théaudin (Clément)  
Mme Toutain (Ghislainne)  
Mme Trautmann (Catherine)  
Vadepied (Guy)  
Vauzelle (Michel)  
Vergès (Laurent)  
Vivien (Alain)  
Wacheux (Marcel)  
Welzer (Gérard)  
Worms (Jean-Pierre)  
Zuccarelli (Émile)

**Mises au point au sujet du présent scrutin**

MM. Maurice Adevah-Pœuf, Nicolas Alfonsi, Jacques Lavédrine et Maurice Pourchon, portés comme « s'étant abstenus volontairement », ont fait savoir qu'ils avaient voulu « ne pas prendre part au vote ».

**SCRUTIN (N° 778)**

sur l'amendement n° 56 de M. Jean Jarosz après l'article 4 du projet de loi de finances pour 1988 (intégration de la prime de remboursement de l'emprunt 7% de 1973 dans l'assiette de l'impôt sur le revenu).

|                                     |     |
|-------------------------------------|-----|
| Nombre de votants .....             | 570 |
| Nombre des suffrages exprimés ..... | 537 |
| Majorité absolue .....              | 269 |

|                       |     |
|-----------------------|-----|
| Pour l'adoption ..... | 248 |
| Contre .....          | 289 |

L'Assemblée nationale n'a pas adopté.

**ANALYSE DU SCRUTIN**

**Groupes socialistes (214) :**

Pour : 211.

Non-votants : 3. - MM. Alain Bonnet, André Borel et Jacques Siffre.

**Groupe R.P.R. (156) :**

Pour : 1. - M. Edouard Chammougou.

Contre : 155.

Non-votants : 2. - MM. Jacques Chaban-Delmas, président de l'Assemblée nationale, et Michel Renard.

**Groupe U.D.F. (131) :**

Contre : 131.

**Groupe Front national (R.N.) (33) :**

Abstentions volontaires : 33.

**Groupe communiste (33) :**

Pour : 33.

**Non-inscrits (8) :**

Pour : 3. - MM. Robert Borrel, Claude Hoarau et Laurent Vergès.

Contre : 3. - MM. Daniel Bernardet, Yvon Briant et Bruno Chauvierre.

Non-votants : 2. - MM. Jean Royer et André Thien Ah Koon.

**Ont voté pour**

MM.

Adevah-Pœuf (Maurice)  
Alfonsi (Nicolas)  
Anciant (Jean)  
Ansart (Gustave)  
Asensi (François)  
Auchède (Rémy)

Auroux (Jean)  
Mme Avice (Edwige)  
Ayrault (Jean-Marc)  
Badet (Jacques)  
Balligand (Jean-Pierre)  
Bapt (Gérard)

Barailla (Régis)  
Bardin (Bernard)  
Barrau (Alain)  
Barthe (Jean-Jacques)  
Bartolone (Claude)  
Bassinnet (Philippe)  
Beaufils (Jean)

**Ont voté contre****MM.**

Abelin (Jean-Pierre)  
Allard (Jean)  
Alphandéry (Edmond)  
André (René)  
Auberger (Philippe)  
Aubert (Emmanuel)  
Aubert (François d')  
Audinot (Gautier)  
Bachelet (Pierre)  
Barate (Claude)  
Barbier (Gilbert)  
Bardet (Jean)  
Barnier (Michel)  
Barre (Raymond)  
Barrot (Jacques)  
Baudis (Pierre)  
Baumel (Jacques)  
Bayard (Henri)  
Bayrou (Françoise)  
Beaujean (Henri)  
Beaumont (René)  
Bécam (Marc)  
Bechter (Jean-Pierre)  
Bégault (Jean)  
Béguet (René)  
Benoit (René)  
Benouville (Pierre de)  
Bernard (Michel)  
Bernardet (Daniel)  
Bernard-Reymond (Pierre)  
Besson (Jean)  
Bichet (Jacques)  
Bigéard (Marcel)  
Birraux (Claude)  
Blanc (Jacques)  
Bleuler (Pierre)  
Blot (Yvan)  
Blum (Roland)  
Mme Boisseau (Marie-Thérèse)  
Bollengier-Stragier (Georges)  
Bonhomme (Jean)  
Borotra (Franck)  
Bourg-Broc (Bruno)  
Bousquet (Jean)  
Mme Boutin (Christine)  
Bouvard (Loïc)  
Bouvet (Henri)  
Branger (Jean-Guy)  
Brial (Benjamin)  
Briane (Jean)  
Briant (Yvon)  
Brocard (Jean)  
Brochard (Albert)  
Bruné (Paulin)  
Bustereau (Dominique)  
Cabal (Christian)  
Caro (Jean-Marie)  
Carré (Antoine)  
Cassabel (Jean-Pierre)  
Cavaillé (Jean-Charles)  
Cazalet (Robert)  
César (Gérard)  
Chantelat (Pierre)  
Charbonnel (Jean)  
Charlé (Jean-Paul)  
Charles (Serge)  
Charroppin (Jean)  
Chatriot (Jacques)  
Chasseguet (Gérard)  
Chastagnol (Alain)  
Chauvierre (Bruno)  
Chollet (Paul)  
Chometon (Georges)  
Claissé (Pierre)  
Clément (Pascal)  
Cointat (Michel)  
Colin (Daniel)

Colombier (Georges)  
Corréze (Roger)  
Counau (René)  
Coupel (Sébastien)  
Cousin (Bertrand)  
Couturier (Roger)  
Couve (Jean-Michel)  
Couveinhes (René)  
Cozan (Jean-Yves)  
Cuq (Henri)  
Daillet (Jean-Marie)  
Dalbos (Jean-Claude)  
Debré (Bernard)  
Debré (Jean-Louis)  
Debré (Michel)  
Dehaine (Arthur)  
Delalande (Jean-Pierre)  
Delatre (Georges)  
Delatre (Francis)  
Delevoye (Jean-Paul)  
Delfosse (Georges)  
Delmar (Pierre)  
Demange (Jean-Marie)  
Demuynek (Christian)  
Deniau (Jean-François)  
Deniau (Xavier)  
Deprez (Charles)  
Deprez (Léonce)  
Dermaux (Stéphane)  
Desanlis (Jean)  
Devedjian (Patrick)  
Dhinnin (Claude)  
Diebold (Jean)  
Diméglio (Willy)  
Dominati (Jacques)  
Dousset (Maurice)  
Drut (Guy)  
Dubernard (Jean-Michel)  
Dugoin (Xavier)  
Durand (Adrien)  
Duruieux (Bruno)  
Durr (André)  
Ehrmann (Charles)  
Falala (Jean)  
Fauton (André)  
Farran (Jacques)  
Féron (Jacques)  
Ferrand (Jean-Michel)  
Ferrari (Gratien)  
Fèvre (Charles)  
Fillon (François)  
Fossé (Roger)  
Foyer (Jean)  
Fréville (Yves)  
Fritch (Edouard)  
Fuchs (Jean-Paul)  
Galley (Robert)  
Gantier (Gilbert)  
Garo (Henri de)  
Gaudin (Jean-Claude)  
Gaulle (Jean de)  
Geng (Francis)  
Gengenwin (Germain)  
Ghysel (Michel)  
Giscard d'Estaing (Valéry)  
Goasduff (Jean-Louis)  
Godefroy (Pierre)  
Godfrain (Jacques)  
Gonelle (Michel)  
Gorse (Georges)  
Gougy (Jean)  
Goulet (Daniel)  
Grignon (Gérard)  
Grioteray (Alain)  
Grussenmeyer (François)  
Guéna (Yves)  
Guichard (Olivier)

Guichon (Lucien)  
Haby (René)  
Hamaide (Michel)  
Hannoun (Michel)  
Mme d'Harcourt (Florence)  
Hardy (Francis)  
Hart (Joël)  
Hersant (Jacques)  
Hersant (Robert)  
Houssin (Pierre-Rémy)  
Mme Hubert (Elisabeth)  
Hunault (Xavier)  
Hyst (Jean-Jacques)  
Jacob (Lucien)  
Jacquat (Denis)  
Jacquemin (Michel)  
Jacquot (Alain)  
Jean-Baptiste (Henry)  
Jeandon (Maurice)  
Jegou (Jean-Jacques)  
Julia (Didier)  
Kaspereit (Gabriel)  
Kergueris (Aimé)  
Kiffer (Jean)  
Klifa (Joseph)  
Koehl (Emile)  
Kuster (Gérard)  
Labbé (Claude)  
Lacarin (Jacques)  
Lachenaud (Jean-Philippe)  
L'fleur (Jacques)  
Lamant (Jean-Claude)  
Lamassoure (Alain)  
Lauga (Louis)  
Legendre (Jacques)  
Legras (Philippe)  
Léonard (Gérard)  
Léontieff (Alexandre)  
Lepercq (Arnaud)  
Ligot (Maurice)  
Limouzy (Jacques)  
Lipkowski (Jean de)  
Lorenzini (Claude)  
Lory (Raymond)  
Louet (Henri)  
Mamy (Albert)  
Mancel (Jean-François)  
Maran (Jean)  
Marcellin (Raymond)  
Marcus (Claude-Gérard)  
Marlière (Olivier)  
Marty (Elie)  
Masson (Jean-Louis)  
Mathieu (Gilbert)  
Mauger (Pierre)  
Maujoutan du Gasset (Joseph-Henri)  
Mayoud (Alain)  
Mazeaud (Pierre)  
Médecin (Jacques)  
Mesmin (Georges)  
Messmer (Pierre)  
Mestre (Philippe)  
Micaux (Pierre)  
Michel (Jean-François)  
Millon (Charles)  
Miossec (Charles)  
Montastruc (Pierre)  
Montesquiou (Aymeri de)  
Mme Moreau (Louise)  
Mouton (Jean)  
Moyné-Bressand (Alain)  
Narquin (Jean)  
Nenou-Pwatho (Maurice)

Nungesser (Roland)  
Ornano (Michel d')  
Oudot (Jacques)  
Paccou (Charles)  
Paecht (Arthur)  
Mme de Pénafieu (Françoise)  
Mme Papon (Christiane)  
Mme de Papon (Monique)  
Parent (Régis)  
Pascallon (Pierre)  
Pasquini (Pierre)  
Pelchat (Michel)  
Perben (Dominique)  
Perbet (Régis)  
Peretti Della Rocca (Jean-Pierre de)  
Pécard (Michel)  
Peyrefitte (Alain)  
Pinte (Etienne)  
Poniatowski (Ladislas)

Poujade (Robert)  
Prémaumont (Jean de)  
Proriot (Jean)  
Raoult (Eric)  
Raynal (Pierre)  
Revet (Charles)  
Reymann (Marc)  
Richard (Lucien)  
Rigaud (Jean)  
Roatta (Jean)  
Robien (Gilles de)  
Rocca Serra (Jean-Paul de)  
Rolland (Hector)  
Rossi (André)  
Roux (Jean-Pierre)  
Rufenacht (Antoine)  
Saint-Elhier (Francis)  
Sailles (Jean-Jack)  
Savy (Bernard-Claude)  
Séguela (Jean-Paul)  
Seitlinger (Jean)

Soisson (Jean-Pierre)  
Sourdille (Jacques)  
Stasi (Bernard)  
Taugourdeau (Martial)  
Tenaillon (Paul-Louis)  
Terror (Michel)  
Tiberi (Jean)  
Toga (Maurice)  
Toubon (Jacques)  
Tranchant (Georges)  
Trémège (Gérard)  
Ueberschlag (Jean)  
Valleix (Jean)  
Vasseur (Philippe)  
Villiers (Philippe de)  
Virapoullé (Jean-Paul)  
Vivien (Robert-André)  
Voibret (Michel)  
Villaume (Roland)  
Wagner (Robert)  
Weisenhorn (Pierre)  
Wiltzer (Pierre-André)

**Sa sont abstenus volontairement****MM.**

Arrighi (Pascal)  
Bachelot (François)  
Baeckerot (Christian)  
Bompard (Jacques)  
Ceyrac (Pierre)  
Chaboche (Dominique)  
Chambrun (Charles de)  
Descaves (Pierre)  
Domenech (Gabriel)  
Frédéric-Dupont (Edouard)  
Freulet (Gérard)

Gollnisch (Bruno)  
Herliory (Guy)  
Holleindre (Roger)  
Jalkh (Jean-François)  
Le Jaouen (Guy)  
Le Pen (Jean-Marie)  
Martinez (Jean-Claude)  
Mégret (Bruno)  
Perdomo (Ronald)  
Peyrat (Jacques)  
Peyron (Albert)  
Mme Piat (Yann)

Porteu de la Morandière (François)  
Reveau (Jean-Pierre)  
Rostolan (Michel de)  
Roussel (Jean)  
Scheoardi (Jean-Pierre)  
Sergent (Pierre)  
Sirgue (Pierre)  
Spieler (Robert)  
Stirbois (Jean-Pierre)  
Wagner (Georges-Paul)

**N'ont pas pris part au vote****D'une part :**

M. Jacques Chaban-Delmas, président de l'Assemblée nationale.

**D'autre part :**

MM. Alain Bonnet, André Borel, Michel Renard, Jean Royer, Jacques Siffre et André Thien Ah Koon.

**Mises au point au sujet du présent scrutin**

MM. Alain Bonnet, André Borel et Jacques Siffre, portés comme « n'ayant pas pris part au vote », ont fait savoir qu'ils avaient voulu voter « pour ».

**SCRUTIN (N° 779)**

sur l'amendement n° 144 de M. Christian Pierret avant l'article 5 du projet de loi de finances pour 1988 (exonération de l'impôt sur le revenu ou de l'impôt sur les sociétés pour les entreprises créées à partir du 1<sup>er</sup> janvier 1988 et assujetties à un régime réel d'imposition).

|                                     |     |
|-------------------------------------|-----|
| Nombre de votants .....             | 537 |
| Nombre des suffrages exprimés ..... | 537 |
| Majorité absolue .....              | 269 |

|                       |     |
|-----------------------|-----|
| Pour l'adoption ..... | 213 |
| Contre .....          | 324 |

L'Assemblée nationale n'a pas adopté.

**ANALYSE DU SCRUTIN****Groupe socialiste (214) :**

Pour : 207.

Contre : 1. - M. Dominique Saint-Pierre.

Non-votants : 6. - MM. Joseph Gourmelon, Hubert Guoze, Michel Lambert, Mme Ginette Leroux, MM. Jean Natiez et André Pinçon.

**Groupe R.P.R. (158) :**

Contre : 155.

Non-votants : 3. - MM. Jacques Chaban-Delmas, président de l'Assemblée nationale, Henri Cuq e Michel Renard.

**Groupe U.D.F. (131) :**

Contre : 131.

**Groupe Front national (R.N.) (33) :**

Contre : 32.

Non-votant : 1. - M. Jean-Claude Martinez.

**Groupe communiste (33) :**

Pour : 6. - MM. Gérard Bordu, Paul Chomat, Mme Colette Goeuriot, MM. André Lajoinie, Georges Marchais et Jacques Rimbault.

Non-votants : 27.

**Non-inscrits (8) :**

Contre : 5. - MM. Daniel Bernardet, Yvon Briant, Bruno Chauviere, Jean Royer et André Thien Ah Koon.

Non-votants : 3. - MM. Robert Borrel, Claude Hoarau et Laurent Vergès.

**Ont voté pour**

**MM.**

Adevah-Peuf (Maurice)  
 Alfonsi (Nicolas)  
 Anciant (Jean)  
 Auroux (Jean)  
 Mme Avice (Edwige)  
 Ayrault (Jean-Marc)  
 Badet (Jacques)  
 Balligand (Jean-Pierre)  
 Bapt (Gérard)  
 Barailla (Régis)  
 Bardin (Bernard)  
 Barrau (Alain)  
 Bartolone (Claude)  
 Bassinet (Philippe)  
 Beauvais (Jean)  
 Bèche (Guy)  
 Bellon (André)  
 Belorgey (Jean-Michel)  
 Bérégovaly (Pierre)  
 Bernard (Pierre)  
 Berson (Michel)  
 Besson (Louis)  
 Billardon (André)  
 Billon (Alain)  
 Boeckel (Jean-Marie)  
 Bonnemaion (Gilbert)  
 Bonnet (Alain)  
 Bonrepaux (Augustin)  
 Bordu (Gérard)  
 Borel (André)  
 Mme Bouchardeau (Huguette)  
 Boucheron (Jean-Michel) (Charente)  
 Boucheron (Jean-Michel)  
 (Ille-et-Vilaine)  
 Bourguignon (Pierre)  
 Brune (Alain)  
 Mme Cacheux (Denise)  
 Calmat (Alain)  
 Cambolive (Jacques)  
 Carraz (Roland)  
 Carlet (Michel)  
 Cassaing (Jean-Claude)  
 Castor (Elie)  
 Cathala (Laurent)  
 Césaire (Aimé)  
 Chanfrault (Guy)  
 Chapuis (Robert)  
 Charzat (Michel)

Chauveau (Guy-Michel)  
 Chénard (Alain)  
 Chevallier (Daniel)  
 Chevènement (Jean-Pierre)  
 Chomat (Paul)  
 Chouat (Didier)  
 Chupin (Jean-Claude)  
 Clerf (André)  
 Coffineau (Michel)  
 Colin (Georges)  
 Colomb (Gérard)  
 Colonna (Jean-Hugues)  
 Crépeau (Michel)  
 Mme Cresson (Edith)  
 Darinot (Louis)  
 Dehoux (Marcel)  
 Delebarre (Michel)  
 Delehedde (André)  
 Desrosier (Bernard)  
 Deschaux-Beaume (Frédry)  
 Dessenin (Jean-Claude)  
 Destrade (Jean-Pierre)  
 Dhaille (Paul)  
 Douyère (Raymond)  
 Drouin (René)  
 Mme Dufoix (Georgina)  
 Dumas (Roland)  
 Dumont (Jean-Louis)  
 Durieux (Jean-Paul)  
 Durupt (Job)  
 Emmanuelli (Henri)  
 Évin (Claude)  
 Fabius (Laurent)  
 Faugaret (Alain)  
 Fiszbjn (Henri)  
 Fleury (Jacques)  
 Florian (Roland)  
 Forgues (Pierre)  
 Fourré (Jean-Pierre)  
 Mme Frachon (Martine)  
 Franceschi (Joseph)  
 Frèche (Georges)  
 Fuchs (Gérard)  
 Garmendia (Pierre)  
 Mme Gaspard (Françoise)  
 Germon (Claude)  
 Giovannelli (Jean)  
 Mme Goeuriot (Colette)

Goux (Christian)  
 Grimont (Jean)  
 Guyard (Jacques)  
 Hernu (Charles)  
 Hervé (Edmond)  
 Hervé (Michel)  
 Huguet (Roland)  
 Mme Jacq (Marie)  
 Jalton (Frédéric)  
 Janetti (Maurice)  
 Jospin (Lionel)  
 Josselin (Charles)  
 Jourmet (Alain)  
 Joxe (Pierre)  
 Kucheida (Jean-Pierre)  
 Labarrère (André)  
 Laborde (Jean)  
 Lacombe (Jean)  
 Laignel (André)  
 Lajoinie (André)  
 Mme Lalumière (Catherine)  
 Lambert (Jérôme)  
 Lang (Jack)  
 Laurain (Jean)  
 Laurissegues (Christian)  
 Lavédrine (Jacques)  
 Le Baill (Georges)  
 Mme Lecuir (Marie-France)  
 Le Déaut (Jean-Yves)  
 Ledran (André)  
 Le Drian (Jean-Yves)  
 Le Foll (Robert)  
 Lefranc (Bernard)  
 Le Garrec (Jean)  
 Lejeune (André)  
 Lemoine (Georges)  
 Lengagne (Guy)  
 Leonetti (Jean-Jacques)  
 Le Pensec (Louis)  
 Loncle (François)  
 Louis-Joseph-Dogué (Maurice)  
 Mahéas (Jacques)  
 Malandain (Guy)  
 Malvy (Martin)  
 Marchais (Georges)  
 Marchand (Philippe)  
 Margnes (Michel)  
 Mas (Roger)  
 Mauroy (Pierre)  
 Mellick (Jacques)

Menga (Joseph)  
 Mermaz (Louis)  
 Métais (Pierre)  
 Metzinger (Charles)  
 Mexandeau (Louis)  
 Michel (Claude)  
 Michel (Henri)  
 Michel (Jean-Pierre)  
 Mitterrand (Gilbert)  
 Mme Mora (Christiane)  
 Moulinet (Louis)  
 Nallet (Henri)  
 Mme Neiertz (Véronique)  
 Mme Nevoux (Paulette)  
 Nucci (Christian)  
 Oehler (Jean)  
 Ortel (Pierre)  
 Mme Osselin (Jacqueline)  
 Patriat (François)  
 Pénicaut (Jean-Pierre)  
 Pesce (Rodolphe)  
 Peuziat (Jean)

Pezet (Michel)  
 Pierret (Christian)  
 Pistre (Charles)  
 Poperen (Jean)  
 Portheault (Jean-Claude)  
 Pourchon (Maurice)  
 Prat (Henri)  
 Proveux (Jean)  
 Puaud (Philippe)  
 Queyranne (Jean-Jack)  
 Quilès (Paul)  
 Ravassard (Noël)  
 Richard (Alain)  
 Rigal (Jean)  
 Rimbault (Jacques)  
 Rocard (Michel)  
 Rodet (Alain)  
 Roger-Machart (Jacques)  
 Mme Roudy (Yvette)  
 Sainte-Marie (Michel)  
 Sanmarco (Philippe)  
 Santrot (Jacques)  
 Sapin (Michel)  
 Sarre (Georges)  
 Schreiner (Bernard)

Schwartzenberg (Roger-Gérard)  
 Mme Sicard (Odile)  
 Siffre (Jacques)  
 Souchon (René)  
 Mme Soum (Renée)  
 Mme Stievenard (Cisèle)  
 Stirn (Olivier)  
 Strauss-Kahn (Dominique)  
 Mme Sublet (Marie-Joséphine)  
 Sueur (Jean-Pierre)  
 Tavernier (Yves)  
 Théaudin (Clément)  
 Mme Toutain (Ghislaine)  
 Mme Trautmann (Catherine)  
 Vadepied (Guy)  
 Vauzelle (Michel)  
 Vivien (Alain)  
 Wachoux (Marcel)  
 Welzer (Gérard)  
 Worms (Jean-Pierre)  
 Zuccarelli (Émile)

**Ont voté contre**

**MM.**

Abelin (Jean-Pierre)  
 Allard (Jean)  
 Alphandéry (Edmond)  
 André (René)  
 Arrighi (Pascal)  
 Auberger (Philippe)  
 Aubert (Emmanuel)  
 Aubert (François d')  
 Audinot (Gautier)  
 Bachelet (Pierre)  
 Bachelot (François)  
 Baeckeroot (Christian)  
 Barate (Claude)  
 Barbier (Gilbert)  
 Eardet (Jean)  
 Barnier (Michel)  
 Barre (Raymond)  
 Barrot (Jacques)  
 Baudis (Pierre)  
 Baumel (Jacques)  
 Bayard (Henri)  
 Bayrou (François)  
 Beaujean (Henri)  
 Beaumont (René)  
 Bécam (Marc)  
 Bechter (Jean-Pierre)  
 Bégault (Jean)  
 Bégut (René)  
 Benoit (René)  
 Benouville (Pierre de)  
 Bernard (Michel)  
 Bernardet (Daniel)  
 Bernard-Reymond (Pierre)  
 Besson (Jean)  
 Bichet (Jacques)  
 Bigeard (Marcel)  
 Birraux (Claude)  
 Blanc (Jacques)  
 Bleuler (Pierre)  
 Blot (Yvan)  
 Florian (Roland)  
 Blum (Roland)  
 Mme Boisseau (Marie-Thérèse)  
 Bollengier-Stragier (Georges)  
 Bompard (Jacques)  
 Bonhomme (Jean)  
 Borotra (Franck)  
 Bourg-Broc (Bruno)  
 Bousquet (Jean)  
 Mme Boutin (Christine)  
 Bouvard (Loïc)  
 Bouvet (Henri)

Branger (Jean-Guy)  
 Brial (Benjamin)  
 Briane (Jean)  
 Briant (Yvon)  
 Brocard (Jean)  
 Brochard (Albert)  
 Bruné (Paulin)  
 Bussereau (Dominique)  
 Cabal (Christian)  
 Caro (Jean-Marie)  
 Carré (Antoine)  
 Cassabel (Jean-Pierre)  
 Cavaille (Jean-Charles)  
 Cazalet (Robert)  
 César (Gérard)  
 Ceyrac (Pierre)  
 Chaboche (Dominique)  
 Chambrun (Charles de)  
 Chammougon (Edouard)  
 Chantelat (Pierre)  
 Charbonnel (Jean)  
 Charé (Jean-Paul)  
 Charles (Serge)  
 Charroppin (Jean)  
 Chartron (Jacques)  
 Chasseguet (Gérard)  
 Chastagnol (Alain)  
 Chauvierre (Bruno)  
 Chollet (Paul)  
 Chometon (Georges)  
 Claisse (Pierre)  
 Clément (Pascal)  
 Cointat (Michel)  
 Colin (Daniel)  
 Colombier (Georges)  
 Corréze (Roger)  
 Couanau (René)  
 Couepel (Sébastien)  
 Cousin (Bertrand)  
 Couturier (Roger)  
 Couve (Jean-Michel)  
 Couveinhes (René)  
 Cozan (Jean-Yves)  
 Daillet (Jean-Marie)  
 Dalbos (Jean-Claude)  
 Debré (Bernard)  
 Debré (Jean-Louis)  
 Debré (Michel)  
 Dehaine (Arthur)  
 Delalande (Jean-Pierre)  
 Delatre (Georges)  
 Delattre (Francis)  
 Delevoye (Jean-Paul)

Delfosse (Georges)  
 Delmar (Pierre)  
 Demange (Jean-Marie)  
 Demunynck (Christian)  
 Deniau (Jean-François)  
 Deniau (Xavier)  
 Deprez (Charles)  
 Deprez (Stéphanie)  
 Dermaux (Stéphane)  
 Desarlis (Jean)  
 Descaves (Pierre)  
 Desvedjian (Patrick)  
 Dhinnin (Claude)  
 Diebold (Jean)  
 Diméglio (Willy)  
 Domenech (Gabriel)  
 Dominati (Jacques)  
 Dousset (Maurice)  
 Drut (Guy)  
 Dubernard (Jean-Michel)  
 Dugoin (Xavier)  
 Durand (Adrie)  
 Durieux (Bruno)  
 Durr (André)  
 Ehrmann (Charles)  
 Falala (Jean)  
 Fanton (André)  
 Farran (Jacques)  
 Féron (Jacques)  
 Ferrand (Jean-Michel)  
 Ferrari (Grazienn)  
 Fèvre (Charles)  
 Fillon (François)  
 Fossé (Roger)  
 Foyer (Jean)  
 Frédéric-Dupont (Edouard)  
 Freulet (Gérard)  
 Fréville (Yves)  
 Fritch (Edouard)  
 Fuchs (Jean-Paul)  
 Galley (Robert)  
 Gantier (Gilbert)  
 Gastines (Henri de)  
 Gaudin (Jean-Claude)  
 Gaule (Jean de)  
 Gang (Francis)  
 Gengenwin (Germain)  
 Ghyzel (Michel)  
 Giscard d'Estaing (Valéry)  
 Goasduff (Jean-Louis)  
 Godfrey (Pierre)  
 Godfrain (Jacques)

Gollnisch (Bruno)  
Gonelle (Michel)  
Gorse (Georges)  
Gougy (Jean)  
Goulet (Daniel)  
Grignon (Gérard)  
Griotteray (Alain)  
Grussenmeyer (François)  
Guéna (Yves)  
Guichard (Olivier)  
Guichon (Lucien)  
Haby (René)  
Hamaide (Michel)  
Hannoun (Michel)  
Mme d'Harcourt (Florence)  
Hardy (Francis)  
Hart (Joël)  
Herlory (Guy)  
Hersant (Jacques)  
Hersant (Robert)  
Holeindre (Roger)  
Houssin (Pierre-Rémy)  
Mme Hubert (Elisabeth)  
Hunault (Xavier)  
Hyest (Jean-Jacques)  
Jacob (Lucien)  
Jacquat (Denis)  
Jaquemain (Michel)  
Jacquot (Alain)  
Jalkh (Jean-François)  
Jean-Baptiste (Henry)  
Jeandon (Maurice)  
Jegou (Jean-Jacques)  
Julia (Didier)  
Kaspereit (Gabriel)  
Kergueris (Aimé)  
Kiffer (Jean)  
Klifa (Joseph)  
Koehl (Emile)  
Kuster (Gérard)  
Labbé (Claude)  
Lacarin (Jacques)  
Lachenaud (Jean-Philippe)  
Lafleur (Jacques)  
Lamant (Jean-Claude)  
Lamassoure (Alain)  
Lauga (Louis)  
Legendre (Jacques)  
Legras (Philippe)  
Le Jaouen (Guy)  
Léonard (Gérard)  
Léontieff (Alexandre)  
Le Pen (Jean-Marie)  
Lepercq (Arnaud)  
Ligot (Maurice)  
Limouzy (Jacques)  
Lipkowski (Jean de)  
Lorenzini (Claude)

Lory (Raymond)  
Louet (Henri)  
Mamy (Albert)  
Mancel (Jean-François)  
Maran (Jean)  
Marcellin (Raymond)  
Marcus (Claude-Gérard)  
Marlière (Olivier)  
Marty (Elie)  
Masson (Jean-Louis)  
Mathieu (Gilbert)  
Mauger (Pierre)  
Maujolan du Gasset (Joseph-Henri)  
Mayoud (Alain)  
Mazeaud (Pierre)  
Médecin (Jacques)  
Mégret (Bruno)  
Mesmin (Georges)  
Messmer (Pierre)  
Mestre (Philippe)  
Micaux (Pierre)  
Michel (Jean-François)  
Millon (Charles)  
Miossec (Charles)  
Montastruc (Pierre)  
Montesquiou (Aymeri de)  
Mme Moreau (Louise)  
Mouton (Jean)  
Moyné-Bressand (Alain)  
Narquin (Jean)  
Nenou-Pwataho (Maurice)  
Nungesser (Roland)  
Ornano (Michel d')  
Oudot (Jacques)  
Paccou (Charles)  
Paecht (Arthur)  
Mme de Panaficu (Françoise)  
Mme Papon (Christiane)  
Mme Papon (Monique)  
Parent (Régis)  
Pascallon (Pierre)  
Pasquini (Pierre)  
Pelchat (Michel)  
Perben (Dominique)  
Perbet (Régis)  
Perdomo (Ronald)  
Peretti Della Rocca (Jean-Pierre de)  
Péricard (Michel)  
Peyrat (Jacques)  
Peyrefitte (Alain)  
Peyron (Albert)  
Mme Piat (Yann)  
Pimouze (Etienne)  
Poniatowski (Ladislas)

Porteu de la Morandière (François)  
Poujade (Robert)  
Prémaunt (Jean de)  
Proriol (Jean)  
Raault (Eric)  
Raynal (Pierre)  
Reveau (Jean-Pierre)  
Revet (Charles)  
Reymann (Marc)  
Richard (Lucien)  
Rigaud (Jean)  
Roatta (Jean)  
Robien (Gilles de)  
Rocca Serra (Jean-Paul de)  
Rolland (Hector)  
Rossi (André)  
Rostolan (Michel de)  
Roussel (Jean)  
Roux (Jean-Pierre)  
Royer (Jean)  
Rufenacht (Antoine)  
Saint-Ellier (François)  
Saint-Pierre (Dominique)  
Salles (Jean-Jack)  
Savy (Bernard-Claude)  
Schenardi (Jean-Pierre)  
Séguéla (Jean-Paul)  
Seitlinger (Jean)  
Sergent (Pierre)  
Sirgue (Pierre)  
Soisson (Jean-Pierre)  
Sourdille (Jacques)  
Spieler (Robert)  
Stasi (Bernard)  
Stirbois (Jean-Pierre)  
Taugourdeau (Martial)  
Tenaillon (Paul-Louis)  
Térot (Michel)  
Thien Ah Koon (André)  
Tiberi (Jean)  
Toga (Maurice)  
Toubon (Jacques)  
Tranchant (Georges)  
Trémège (Gérard)  
Ueberschlag (Jean)  
Valleix (Jean)  
Vasseur (Philippe)  
Villiers (Philippe de)  
Virapoullé (Jean-Paul)  
Vivien (Robert-André)  
Vuibert (Michel)  
Vuillaume (Roland)  
Wagner (Georges-Paul)  
Wagner (Robert)  
Weisenhorn (Pierre)  
Wiltzer (Pierre-André)

### Mises au point au sujet du présent scrutin

M. Dominique Saint-Pierre, porté comme ayant voté « contre », ainsi que MM. Joseph Gourmelon, Hubert Gouze, Michel Lambert, Mme Ginette Leroux, MM. Jean Natiez et André Pinçon, portés comme « n'ayant pas pris part au vote », ont fait savoir qu'ils avaient voulu voter « pour ».

M. Jean-Claude Martinez, porté comme « n'ayant pas pris part au vote », a fait savoir qu'il avait voulu voter « contre ».

MM. Gérard Bordu, Paul Chomat, Mme Colette Goeriot, MM. André Lajoinie, Georges Marchais et Jacques Rimbault, portés comme ayant voté « pour », ont fait savoir qu'ils avaient voulu « ne pas prendre part au vote ».

### SCRUTIN (N° 780)

sur l'amendement n° 143 de M. Christian Pierret avant l'article 5 du projet de loi de finances pour 1988 (modulation du taux de l'impôt sur les sociétés).

|                                     |     |
|-------------------------------------|-----|
| Nombre de votants .....             | 536 |
| Nombre des suffrages exprimés ..... | 536 |
| Majorité absolue .....              | 269 |
| Pour l'adoption .....               | 215 |
| Contre .....                        | 321 |

L'Assemblée nationale n'a pas adopté.

### ANALYSE DU SCRUTIN

#### Groupe socialiste (214) :

Pour : 209.

Contre : 1. - M. Maurice Adevah-Pœuf.

Non-votants : 4. - MM. Hubert Gouze, Michel Lambert, André Pinçon et Olivier Stirn.

#### Groupe R.P.R. (158) :

Contre : 156.

Non-votants : 2. - MM. Jacques Chaban-Delmas, président de l'Assemblée nationale, et Michel Renard.

#### Groupe U.D.F. (131) :

Contre : 130.

Non-votant : 1. - M. Gérard Grignon.

#### Groupe Front national (R.N.) (33) :

Contre : 33.

#### Groupe communiste (33) :

Pour : 6. - MM. Gérard Bordu, Paul Chomat, Mme Colette Goeriot, MM. André Lajoinie, Georges Marchais et Jacques Rimbault.

Non-votants : 27.

#### Non-inscrits (8) :

Contre : 1. - M. Bruno Chauvierre.

Non-votants : 7. - MM. Daniel Bernardet, Robert Borrel, Yvon Briant, Claude Hoarau, Jean Royer, André Thien Ah Koon et Laurent Vergès.

### N'ont pas pris part au vote

#### D'une part :

M. Jacques Chaban-Delmas, président de l'Assemblée nationale.

#### D'autre part :

#### MM.

Ansart (Gustave)  
Asensi (François)  
Auchède (Rémy)  
Barthe (Jean-Jacques)  
Bocquet (Alain)  
Borrel (Robert)  
Combrisson (Roger)  
Cuq (Henri)  
Deschamps (Bernard)  
Duolonné (Guy)  
Fiterman (Charles)  
Gayssot (Jean-Claude)  
Giard (Jean)  
Gourmelon (Joseph)

Gouze (Hubert)  
Gremetz (Maxime)  
Hage (Georges)  
Hermeri (Guy)  
Hoarau (Claude)  
Mme Hoffmann (Jacqueline)  
Mme Jacquaint (Muguette)  
Jarosz (Jean)  
Lambert (Michel)  
Le Meur (Daniel)  
Mme Leroux (Ginette)  
Leroy (Roland)

Martinez (Jean-Claude)  
Mercieca (Paul)  
Montdargent (Robert)  
Moutoussamy (Ernest)  
Natiez (Jean)  
Peyret (Michel)  
Pinçon (André)  
Porelli (Vincent)  
Renard (Michel)  
Reyssier (Jean)  
Rigout (Marcel)  
Roux (Jacques)  
Vergès (Laurent).

### Ont voté pour

#### MM.

Alfonsi (Nicolas)  
Anciant (Jean)  
Aurox (Jean)  
Mme Avice (Edwige)  
Ayraut (Jean-Marc)  
Bacét (Jacques)  
Balligand (Jean-Pierre)  
Bapt (Gérard)  
Barailla (Régis)  
Bardin (Bernard)  
Barrau (Alain)  
Bartolone (Claude)

Bassinat (Philippe)  
Beaufils (Jean)  
Bèche (Guy)  
Bellon (André)  
Belorgey (Jean-Michel)  
Béregovoy (Pierre)  
Bernard (Pierre)  
Berson (Michel)  
Beason (Louis)  
Billardon (André)  
Billon (Alain)  
Bockel (Jean-Marie)  
Bonnemaison (Gilbert)

Bonnet (Alain)  
Bonrepaux (Augustin)  
Bordu (Gérard)  
Borel (André)  
Mme Bouchardeau (Huguette)  
Boucheron (Jean-Michel) (Charente)  
Boucheron (Jean-Michel) (Ille-et-Vilaine)  
Bourguignon (Pierre)  
Brune (Alain)

Mme Cacheux (Denise)  
 Calmat (Alain)  
 Cambolive (Jacques)  
 Carraz (Roland)  
 Carletel (Michel)  
 Caszaing (Jean-Claude)  
 Castor (Elie)  
 Cathala (Laurent)  
 Césaire (Aimé)  
 Chanfaut (Guy)  
 Chapuis (Robert)  
 Cherzat (Michel)  
 Chauveau (Guy-Michel)  
 Chénard (Alain)  
 Chevallier (Daniel)  
 Chevènement (Jean-Pierre)  
 Chomat (Paul)  
 Chouat (Didier)  
 Chipin (Jean-Claude)  
 Clerf (André)  
 Coffineau (Michel)  
 Colin (Georges)  
 Collob (Gérard)  
 Colonna (Jean-Hugues)  
 Crépeau (Michel)  
 Mme Cresson (Edith)  
 Darinot (Louia)  
 Dehoux (Marcel)  
 Delebarre (Michel)  
 De'chedde (André)  
 Derosier (Bernard)  
 Deschaux-Beaume (Freddy)  
 Dessen (Jean-Claude)  
 Destrade (Jean-Pierre)  
 Dhaille (Paul)  
 Douyère (Raymond)  
 Drouin (René)  
 Mme Dufoix (Georgina)  
 Dumas (Roland)  
 Dumont (Jean-Louis)  
 Durieux (Jean-Faul)  
 Durupt (Job)  
 Emmanuelli (Henri)  
 Évin (Claude)  
 Fabius (Laurent)  
 Faugaret (Alain)  
 Fleury (Jacques)  
 Florian (Roland)  
 Forgues (Pierre)  
 Fourré (Jean-Pierre)  
 Mme Frachon (Martine)  
 Franceschi (Joseph)  
 Frêche (Georges)  
 Fuchs (Gérard)  
 Garmendia (Pierre)  
 Mme Gaspard (Françoise)  
 Germon (Claude)  
 Giovannelli (Jean)  
 Mme Goerriot (Colette)  
 Gourmelon (Joseph)  
 Goux (Christian)

Grimont (Jean)  
 Guyard (Jacques)  
 Henu (Charles)  
 Hervé (Edmond)  
 Hervé (Michel)  
 Huguet (Roland)  
 Mme Jacq (Marie)  
 Jalton (Frédéric)  
 Janetti (Maurice)  
 Jospin (Lionel)  
 Josselin (Charles)  
 Jourmet (Alain)  
 Joxe (Pierre)  
 Kucheida (Jean-Pierre)  
 Labarrère (André)  
 Laborde (Jean)  
 Lacombe (Jean)  
 Laignel (André)  
 Lajoinie (André)  
 Mme Lalumière (Catherine)  
 Lambert (Hérôme)  
 Lang (Jack)  
 Laurain (Jean)  
 Laurisergues (Christian)  
 Lavédrine (Jacques)  
 Le Baill (Georges)  
 Mme Lecuir (Marie-France)  
 Le Déaut (Jean-Yves)  
 Ledran (André)  
 Le Drian (Jean-Yves)  
 Le Foll (Robert)  
 LeFranc (Bernard)  
 Le Garrec (Jean)  
 Lejeune (André)  
 Lemoine (Georges)  
 Lengagne (Guy)  
 Leonetti (Jean-Jacques)  
 Le Pensec (Louis)  
 Mme Leroux (Ginette)  
 Loncle (François)  
 Louis-Joseph-Doguet (Maurice)  
 Mahéas (Jacques)  
 Malandain (Guy)  
 Malvy (Martin)  
 Marchais (Georges)  
 Marchand (Philippe)  
 Margnes (Michel)  
 Mas (Roger)  
 Mauroy (Pierre)  
 Mellick (Jacques)  
 Menga (Joseph)  
 Mermaz (Louis)  
 Métais (Pierre)  
 Metzinger (Charles)  
 Mexandeau (Louis)  
 Michel (Claude)  
 Michel (Henri)  
 Michel (Jean-Pierre)  
 Mitterrand (Gilbert)  
 Mme Mora (Christiane)  
 Moulinet (Louis)  
 Nallet (Henri)  
 Natiez (Jean)

Mme Neiertz (Véronique)  
 Mme Nevoux (Paulette)  
 Nucci (Christian)  
 Oehler (Jean)  
 Ortel (Pierre)  
 Mme Osselin (Jacqueline)  
 Patriat (François)  
 Pénicaud (Jean-Pierre)  
 Pesce (Rodolphe)  
 Peuziat (Jean)  
 Pezet (Michel)  
 Pierret (Christian)  
 Pistre (Charles)  
 Poperen (Jean)  
 Portheault (Jean-Claude)  
 Pourchon (Maurice)  
 Prat (Henri)  
 Proveux (Jean)  
 Puaud (Philippe)  
 Queyranne (Jean-Jack)  
 Quilès (Paul)  
 Ravassard (Noté)  
 Richard (Alain)  
 Rigal (Jean)  
 Rimbault (Jacques)  
 Rocard (Michel)  
 Rodet (Alain)  
 Roger-Machart (Jacques)  
 Mme Roudy (Yvette)  
 Saint-Pierre (Dominique)  
 Sainte-Marie (Michel)  
 Sanmarco (Philippe)  
 Santrot (Jacques)  
 Sapin (Michel)  
 Sarre (Georges)  
 Schreiner (Bernard)  
 Schwartzberg (Roger-Gérard)  
 Mme Sicard (Odile)  
 Siffre (Jacques)  
 Souchon (René)  
 Mme Soum (Renée)  
 Mme Stévenard (Gisèle)  
 Strauss-Kahn (Dominique)  
 Mme Sublet (Marie-Joséphine)  
 Sœur (Jean-Pierre)  
 Tavernier (Yves)  
 Théaudin (Clément)  
 Mme Toutain (Christiane)  
 Mme Trautmann (Catherine)  
 Vadepied (Guy)  
 Vauzelle (Michel)  
 Vivien (Alain)  
 Wacheux (Marcel)  
 Welzer (Gérard)  
 Worms (Jean-Pierre)  
 Zuccarelli (Émile)

Blum (Roland)  
 Mme Boisseau (Marie-Thérèse)  
 Boillengier-Stragier (Georges)  
 Bompard (Jacques)  
 Bonhomme (Jean)  
 Borotra (Franck)  
 Bourg-Broc (Bruno)  
 Bousquet (Jean)  
 Mme Boutin (Christine)  
 Bouvard (Loïc)  
 Bouvet (Henri)  
 Branger (Jean-Guy)  
 Brial (Benjamin)  
 Briane (Jean)  
 Brocard (Jean)  
 Brochard (Albert)  
 Bruné (Paulin)  
 Bussereau (Dominique)  
 Cabal (Christian)  
 Caro (Jean-Marie)  
 Carré (Antoine)  
 Cassabel (Jean-Pierre)  
 Cavaillé (Jean-Charles)  
 Cazalat (Robert)  
 César (Gérard)  
 Ceyrac (Pierre)  
 Chaboche (Dominique)  
 Chambrun (Charles de)  
 Chammougon (Edouard)  
 Chametiat (Pierre)  
 Charbonnel (Jean)  
 Charif (Jean-Paul)  
 Charles (Serge)  
 Charroppin (Jean)  
 Chartron (Jacques)  
 Chasseguet (Gérard)  
 Chastagnol (Alain)  
 Chauvière (Bruno)  
 Chollet (Paul)  
 Chometon (Georges)  
 Claisse (Pierre)  
 Clément (Pascal)  
 Cointat (Michel)  
 Colin (Daniel)  
 Colombier (Georges)  
 Corréze (Roger)  
 Couanau (René)  
 Coupel (Sébastien)  
 Cousin (Bertrand)  
 Couturier (Roger)  
 Couve (Jean-Michel)  
 Couveinhes (René)  
 Cozan (Jean-Yves)  
 Cuq (Henri)  
 Daillet (Jean-Marie)  
 Dalbos (Jean-Claude)  
 Debré (Bernard)  
 Debré (Jean-Louis)  
 Debré (Michel)  
 Debaine (Arthur)  
 Delalande (Jean-Pierre)  
 Delatre (Georges)  
 Delattre (Francis)  
 Delevoye (Jean-Paul)  
 Delfosse (Georges)  
 Delmar (Pierre)  
 Demange (Jean-Marie)  
 Demuyneck (Christian)  
 Deniau (Jean-François)  
 Deniau (Xavier)  
 Deprez (Charles)  
 Deprez (Léonce)  
 Dermaux (Stéphane)  
 Desanlis (Jean)  
 Descaves (Pierre)  
 Devédjian (Patrick)  
 Dhinnin (Claude)  
 Diebold (Jean)  
 Diéglio (Willy)  
 Domenech (Gabriel)  
 Dominati (Jacques)  
 Dousset (Maurice)

Drut (Guy)  
 Dubernard (Jean-Michel)  
 Dugoin (Xavier)  
 Durand (Adrien)  
 Durieux (Bruno)  
 Durr (André)  
 Ehrmann (Charles)  
 Falala (Jean)  
 Fanton (André)  
 Farran (Jacques)  
 Féron (Jacques)  
 Ferrand (Jean-Michel)  
 Ferrari (Gratien)  
 Févre (Charles)  
 Fillon (François)  
 Fossé (Roger)  
 Foyer (Jean)  
 Frédéric-Dupont (Edouard)  
 Freulet (Gérard)  
 Fréville (Yves)  
 Fritch (Edouard)  
 Fuchs (Jean-Paul)  
 Galley (Robert)  
 Gantier (Gilbert)  
 Gastines (Henri de)  
 Gaudin (Jean-Claude)  
 Gaulle (Jean de)  
 Geng (Francis)  
 Gengenwin (Germain)  
 Ghysel (Michel)  
 Giscard d'Estaing (Valéry)  
 Goadouff (Jean-Louis)  
 Godefroy (Pierre)  
 Godfray (Jacques)  
 Gollnisch (Bruno)  
 Gonelle (Michel)  
 Gorse (Georges)  
 Gougy (Jean)  
 Goulet (Daniel)  
 Grotteray (Alain)  
 Grunsmeyer (François)  
 Guéna (Yves)  
 Guichard (Olivier)  
 Guichon (Lucien)  
 Haby (René)  
 Hamade (Michel)  
 Hannoun (Michel)  
 Mme d'Harcourt (Florence)  
 Hardy (Francis)  
 Hart (Joël)  
 Herfory (Guy)  
 Hersant (Jacques)  
 Hersant (Robert)  
 Holeindre (Roger)  
 Houssin (Pierre-Rémy)  
 Mme Hubert (Elisabeth)  
 Hunsault (Xavier)  
 Hyst (Jean-Jacques)  
 Jacob (Lucien)  
 Jacquat (Denis)  
 Jacquemin (Michel)  
 Jacquot (Alain)  
 Jalkh (Jean-François)  
 Jean-Baptiste (Henry)  
 Jeandon (Maurice)  
 Jegou (Jean-Jacques)  
 Julia (Didier)  
 Kaspereit (Gabriel)  
 Kergueris (Aimé)  
 Kiffer (Jean)  
 Klifa (Joseph)  
 Koehl (Emile)  
 Kuster (Gérard)  
 Labbé (Claude)  
 Lacarin (Jacques)  
 Lachenaud (Jean-Philippe)  
 Lafleur (Jacques)  
 Lamant (Jean-Claude)  
 Lamassoure (Alain)  
 Lauga (Louis)

Legendre (Jacques)  
 Legras (Philippe)  
 Le Jaouen (Guy)  
 Léonard (Gérard)  
 Léontieff (Alexandre)  
 Le Pen (Jean-Marie)  
 Lepercq (Araud)  
 Ligot (Maurice)  
 Limouzy (Jacques)  
 Lipkowski (Jean de)  
 Lorenzini (Claude)  
 Lory (Raymond)  
 Ferrand (Henri)  
 Mamy (Albert)  
 Mancel (Jean-François)  
 Maran (Jean)  
 Marcellin (Raymond)  
 Marcus (Claude-Gérard)  
 Martière (Olivier)  
 Martínez (Jean-Claude)  
 Marty (Elie)  
 Masson (Jean-Louis)  
 Mathieu (Gilbert)  
 Mauger (Pierre)  
 Maujofan du Gasset (Joseph-Henri)  
 Mayoud (Alain)  
 Mazeaud (Pierre)  
 Médecin (Jacques)  
 Mégret (Bruno)  
 Mesmin (Georges)  
 Messmer (Pierre)  
 Mestré (Philippe)  
 Micaux (Pierre)  
 Michel (Jean-François)  
 Millon (Charles)  
 Miossec (Charles)  
 Montastruc (Pierre)  
 Montesquieu (Aymery de)  
 Mme Moreau (Louise)  
 Mouton (Jean)  
 Moyne-Bressand (Alain)  
 Narquin (Jean)  
 Nenou-Pwataho (Maurice)  
 Nungesser (Roland)  
 Ornano (Michel d')  
 Oudot (Jacques)  
 Paccou (Charles)  
 Paecht (Arthur)  
 Mme de Panafieu (Françoise)  
 Mme Papon (Christiane)  
 Mme Papon (Monique)  
 Parent (Régis)  
 Pascalion (Pierre)  
 Pasquini (Pierre)  
 Pelchat (Michel)  
 Perben (Dominique)  
 Perbet (Régis)  
 Perdomo (Ronald)  
 Peretti Della Rocca (Jean-Pierre de)  
 Péricard (Michel)  
 Peyrat (Jacques)  
 Peyrefitte (Alain)  
 Peyron (Albert)  
 Mme Piat (Yann)  
 Pinte (Etienne)  
 Poniatowski (Ladislav)  
 Porteu de la Moran-dière (François)  
 Kiffer (Robert)  
 Poujade (Robert)  
 Prémaont (Jean de)  
 Priol (Jean)  
 Raoult (Eric)  
 Raynal (Pierre)  
 Reveau (Jean-Pierre)  
 Revet (Charles)  
 Reyman (Marc)  
 Richard (Lucien)  
 Rigaud (Jean)  
 Roatta (Jean)

**Ont voté contre**

**MM.**  
 Abelin (Jean-Pierre)  
 Adevah-Peuf (Maurice)  
 Allard (Jean)  
 Alphandéry (Edmond)  
 André (René)  
 Arrighi (Pascal)  
 Auberger (Philippe)  
 Aubert (Emmanuel)  
 Aubert (François d')  
 Audinot (Gautier)  
 Bachelet (Pierre)  
 Bachelot (François)  
 Beckerroot (Christian)

Barate (Claude)  
 Barbier (Gilbert)  
 Bardet (Jean)  
 Barnier (Michel)  
 Barre (Raymond)  
 Barrot (Jacques)  
 Baudis (Pierre)  
 Baumel (Jacques)  
 Bayard (Henri)  
 Bayrou (François)  
 Beaujean (Henri)  
 Beaumont (René)  
 Bécam (Marc)  
 Bechter (Jean-Pierre)

Bégault (Jean)  
 Béguet (René)  
 Benoit (René)  
 Benouville (Pierre de)  
 Bernard (Michel)  
 Bernard-Reymond (Pierre)  
 Besson (Jean)  
 Bichet (Jacques)  
 Bigard (Marcel)  
 Birraux (Claude)  
 Blanc (Jacques)  
 Bleuler (Pierre)  
 Blot (Yvan)

|                               |                        |                        |                       |                              |                          |
|-------------------------------|------------------------|------------------------|-----------------------|------------------------------|--------------------------|
| Robien (Gilles de)            | Seitlinger (Jean)      | Trémège (Gérard)       | Borrel (Robert)       | Hoarau (Claude)              | Pinçon (André)           |
| Rocca Serra<br>(Jean-Paul de) | Sergent (Pierre)       | Ueberschlag (Jean)     | Briant (Yvon)         | Mme Hoffmann<br>(Jacqueline) | Porelli (Vincent)        |
| Roiland (Hector)              | Sirgue (Pierre)        | Valleix (Jean)         | Combrisson (Roger)    | Mme Jacquaint                | Renard (Michel)          |
| Rossi (André)                 | Soisson (Jean-Pierre)  | Vasseur (Philippe)     | Deschamps (Bernard)   | (Muguette)                   | Reysier (Jean)           |
| Rostolan (Michel de)          | Sourdille (Jacques)    | Villiers (Philippe de) | Ducloné (Guy)         | Jarosz (Jean)                | Rigout (Marcel)          |
| Roussel (Jean)                | Spieler (Robert)       | Virapoullé (Jean-Paul) | Fiterman (Charles)    | Lambert (Jérôme)             | Roux (Jacques)           |
| Roux (Jean-Pierre)            | Sinsi (Bernard)        | Vivien (Robert-André)  | Gayssot (Jean-Claude) | Le Meur (Daniel)             | Royer (Jean)             |
| Rufenacht (Antoine)           | Stirbois (Jean-Pierre) | Vuibert (Michel)       | Giard (Jean)          | Leroy (Roland)               | Stim (Olivier)           |
| Saint-Ellier (Francis)        | Taugourdeau (Martini)  | Vuillaume (Roland)     | Gouze (Hubert)        | Mércieca (Paul)              | Thien Ah Koon<br>(André) |
| Salles (Jean-Jack)            | Tenaillon (Paul-Louis) | Wagner (Georges-Paul)  | Gremetz (Maxime)      | Montdargent (Robert)         | Vergès (Laurent)         |
| Savy (Bernard-Claude)         | Terrot (Michel)        | Wagner (Robert)        | Grignon (Gérard)      | Moutoussamy (Ernest)         |                          |
| Schenardi<br>(Jean-Pierre)    | Tiberi (Jean)          | Weisenhorn (Pierre)    | Hage (Georges)        | Peyret (Michel)              |                          |
| Séguéla (Jean-Paul)           | Toubon (Jacques)       | Wiltzer (Pierre-André) | Hermier (Guy)         |                              |                          |
|                               | Tranchani (Georges)    |                        |                       |                              |                          |

#### N'ont pas pris part au vote

##### D'une part :

M. Jacques Chaban-Delmas, président de l'Assemblée nationale.

##### D'autre part :

##### MM.

|                   |                       |                    |
|-------------------|-----------------------|--------------------|
| Ansart (Gustave)  | Auchédé (Rémy)        | Bernardet (Daniel) |
| Asensi (François) | Barthe (Jean-Jacques) | Bocquet (Alain)    |

#### Mises au point au sujet du présent scrutin

M. Maurice Adevah-Pœuf, porté comme ayant voté « contre », ainsi que MM. Hubert Gouze, Michel Lambert, André Pinçon et Olivier Stirn, portés comme « n'ayant pas pris part au vote », ont fait savoir qu'ils avaient voulu voter « pour ».

MM. Gérard Bordu, Paul Chomat, Mme Colette Goeuriot, MM. André Lajoinie, Georges Marchais et Jacques Rimbault, portés comme ayant voté « pour », ont fait savoir qu'ils avaient voulu « ne pas prendre part au vote ».

## ABONNEMENTS

| EDITIONS   |   | FRANCE<br>et outre-mer  | ETRANGER |
|--|---|---|----------|
| Codes  | Titres                                    | Francs  | Francs   |
| <p><b>Les DEBATS de L'ASSEMBLEE NATIONALE</b> font l'objet de deux éditions distinctes :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- 03 : compte rendu intégral des séances ;</li> <li>- 33 : questions écrites et réponses des ministres.</li> </ul>                   |   |   |          |
| <p><b>Les DEBATS du SENAT</b> font l'objet de deux éditions distinctes :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- 05 : compte rendu intégral des séances ;</li> <li>- 35 : questions écrites et réponses des ministres.</li> </ul>                                   |   |   |          |
| <p><b>Les DOCUMENTS de L'ASSEMBLEE NATIONALE</b> font l'objet de deux éditions distinctes :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- 07 : projets et propositions de lois, rapports et avis des commissions.</li> <li>- 27 : projets de lois de finances.</li> </ul> |   |   |          |
| <p><b>Les DOCUMENTS DU SENAT</b> comprennent les projets et propositions de lois, rapports et avis des commissions.</p>  |   |   |          |
|  |   | <p><b>DIRECTION, REDACTION ET ADMINISTRATION</b><br/>26, rue Desaix, 75727 PARIS CEDEX 15</p> <p>Téléphone : Renseignements : (1) 46-75-82-31<br/>Administration : (1) 46-73-81-39</p> <p><b>TELEX : 281176 F DIRJO-PARIS</b></p> |          |
| <p><b>DEBATS DE L'ASSEMBLEE NATIONALE :</b></p> <p>03 Compte rendu..... 1 en</p> <p>33 Questions ..... 1 en</p> <p>83 Table compte rendu .....</p> <p>93 Table questions .....</p>   | <p>108</p> <p>108</p> <p>52</p> <p>52</p> | <p>852</p> <p>554</p> <p>84</p> <p>96</p>   |          |
| <p><b>DEBATS DU SENAT :</b></p> <p>05 Compte rendu..... 1 en</p> <p>35 Questions ..... 1 en</p> <p>06 Table compte rendu .....</p> <p>06 Table questions .....</p>   | <p>69</p> <p>69</p> <p>52</p> <p>32</p>   | <p>535</p> <p>348</p> <p>81</p> <p>82</p>   |          |
| <p><b>DOCUMENTS DE L'ASSEMBLEE NATIONALE :</b></p> <p>07 Série ordinaire..... 1 an</p> <p>27 Série budgétaire ..... 1 en</p>   | <p>670</p> <p>263</p>                     | <p>1 572</p> <p>304</p>   |          |
| <p><b>DOCUMENTS DU SENAT :</b></p> <p>06 Un en.....</p>  | <p>670</p>                                | <p>1 538</p>  |          |
| <p>En cas de changement d'adresse, joindre une bande d'envoi à votre demande.</p>  |   |   |          |
| <p>Pour expédition par voie aérienne, outre-mer et à l'étranger, paiement d'un supplément modulé selon la zone de destination.</p>   |   |   |          |

**Prix du numéro : 3 F**

*(Fascicule de un ou plusieurs cahiers pour chaque journée de débats; celle-ci peuvent comporter une ou plusieurs séances.)*

